



HAL
open science

Occupations du Néolithique récent à l'époque Moderne dans les Marais de Saint-Gond

Marie-Caroline Charbonnier, Romain Giros, Fabien Langry-François, Isabelle Comte, Rémy Martineau, Alessio Bandelli, Vincent Riquier

► **To cite this version:**

Marie-Caroline Charbonnier, Romain Giros, Fabien Langry-François, Isabelle Comte, Rémy Martineau, et al.. Occupations du Néolithique récent à l'époque Moderne dans les Marais de Saint-Gond. [Rapport de recherche] Inrap GE. 2014. hal-02460526

HAL Id: hal-02460526

<https://inrap.hal.science/hal-02460526>

Submitted on 30 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Val-des-Marais, Marne
« Le pré à Vaches »

Occupations du Néolithique récent à l'époque Moderne dans les Marais de Saint-Gond

sous la direction de

Marie-Caroline Charbonnier

Val-des-Marais, Marne
« Le pré à Vaches »

**Occupations du Néolithique récent
à l'époque Moderne
dans les Marais de Saint-Gond**

Code patriarche
n°7175

INSEE commune
51 158

Arrêté de désignation
2013/481

Arrêté de prescription
2013/109

Code Inrap
BA 07195201

sous la direction de

Marie-Caroline Charbonnier

par

Marie-Caroline Charbonnier

avec la collaboration de

Fabien Langry-François, Inrap

Isabelle Comte, Inrap

Romain Giros, Inrap

Rémy Martineau, Cnrs

Alessio Bandelli, Inrap

Vincent Riquier, Inrap

Inrap Grand-Est-Nord

12 rue de Méric, C.S.80 005, 57063 Metz cedex 02

Tél. 03 87 16 41 50,

grand-est-nord@inrap.fr

Février 2014

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

06	Fiche signalétique
07	Mots-clefs des thesaurus
08	Intervenants
09	Notice scientifique
10	État du site
11	Arrêté de prescription
21	Arrêté de désignation du responsable scientifique
22	Localisation de l'opération

Résultats

24	1	Introduction
24	1.1	Circonstance et conditions de réalisation de l'opération
24	1.2	Contexte géologique (Par Romain Giros)
24	1.2.1	Cadre général
26	1.2.2	Observation de terrain
28	1.3	Contexte archéologique et historique du site
31	2	Stratégie et méthodes mises en œuvre
31	2.1	Contextes géographique et géologique
31	2.2	Protocole d'enregistrement et de traitement des données et des vestiges archéologiques
31	2.3	Calendrier de réalisation
31	2.4	L'archivage des données
31	2.5	Contraintes
32	3	Les résultats
32	3.1	Présentation générale
32	3.2	Observations archéologiques et interprétations
37	3.2.1	Les vestiges du Néolithique récent/ final
37	3.2.1.1	Les vestiges néolithiques isolés
37	3.2.1.2	L'occupation du néolithique récent localisée dans le sondage 5
42	3.2.1.3	Une occupation du Néolithique récent localisée dans les sondages 19 et 21?
47	3.3	Les vestiges Protohistoriques. (Age du Bronze/ Hallstatt)
52	3.4	Un fossé d'époque gallo-romaine ?
54	3.5	Un fossé d'époque moderne
56	3.6	Les vestiges fouillés mais non datés
58	3.7	Les vestiges non datés

60	4	Conclusion
62	5	Liste des figures
64	6	Bibliographie
65	7	Annexes
65	1	Étude de l'industrie lithique, Fabien Langry-François
67	2	La céramique néolithique, Rémi Martineau

Inventaires techniques

72	1	Inventaire des sondages
73	2	Inventaire des structures
76	3	Listing des sondages
77	4	Inventaire des photographies
79	5	Inventaire du mobilier
81	6	Inventaire de la documentation écrite
82	7	Inventaire des points topographiques



I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Champagne-Ardenne

Département
Marne

Commune
Val-des-Marais

Adresse ou lieu-dit
« Le Pré à Vaches »

Codes

code INSEE
51158

Numéro de dossier Patriarche
7175

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

Lambert 93

X : 773,167
Y : 6857,939
Z : 144

Références cadastrales

Commune
Val-des-Marais

Année

section(s)
ZA

parcelle(s)
32

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2013/109

Numéro de l'opération
BA 07195201

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2013/481

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SAS Soufflet Agriculture
Quai du général Sarail
BP 12-10402

Terrassement

Beaussire Christophe
B.P. 411
50500 CATZ

Nature de l'aménagement

Construction d'une plateforme

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Est nord

Responsable scientifique de l'opération

Marie-Caroline Charbonnier

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Est nord
12 rue de Méric, C.S.80 005,
57063 Metz cedex 02

Dates d'intervention sur le terrain

Préparation
Le 25/11/2013

Diagnostic
Du 26/11/2013 au 28/11/2013

Post-fouille
Décembre 2013

Surfaces

prescrite
15 000 m²

disponible
15 000 m²

ouverte
2001 m² (soit 8%)

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire
 - Âge du Bronze
 - Ancien
 - Moyen
 - Final
 - Âge du Fer
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Foyer
- Structure urbaine
- Fossé
- Fosse
- Sépulture
- Murs
- Abri
- Megalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Trou de poteau
- Habitat
- Extraction
- Paléosol

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - TCA (tuiles et briques)

Etudes annexes

- Géologie
- Géomorphologie
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Acq. des données
- Numismatique
- Conservation
- Archéogéographie

...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Christelle Lagatie, SRA	Technicien d'études	Prescription et contrôle scientifique
Stéphane Sindonino, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Direction de l'opération
Marie-Caroline Charbonnier, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Claude Gitta, Inrap	Directeur inter-régional grand-est-nord	Mise en place et suivi de l'opération
Stéphane Sindonino, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Yves Desfossés, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Christelle Lagatie, SRA	Technicien d'études	Prescription et contrôle scientifique

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Marie-Caroline Charbonnier, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Fabien Langry-François, Inrap	Technicien d'opération	Enregistrement des données
Isabelle Comte, Inrap	Topographe	Établissement des plans topographiques
Romain Giros, Inrap	Géomorphologue	Enregistrement des données
Remy Martineau, CNRS	Technicien d'opération	Enregistrement des données
Marie Charnot, Université de Bourgogne	Technicien d'opération	Enregistrement des données
Thomas Chichery, Université de Bourgogne	Technicien d'opération	Enregistrement des données

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Marie-Caroline Charbonnier, Inrap	Responsable scientifique	Responsable scientifique
Fabien Langry-François, Inrap	Etude lithique	Rédaction des textes
Alessio Bandelli, Inrap	Etude archéozoologique	#N/A
Rémi Martineau, Cnrs et Vincent Riquier, Inrap	Etude céramique	Rédaction des textes
Magdalena Meignan, Inrap	Technicien	Infographie (DAO)
Marie-Josée Duprez	Assistante d'étude et d'opération	Mise en page du RFO

Notice scientifique

L'opération de diagnostic archéologique réalisé sur la parcelle ZA 32 de la commune de Val des Marais (51) fait suite à une demande de permis de construire déposée par la société SAS Soufflet. Le diagnostic réalisé par l'Inrap et prescrit par le Service Régional de l'Archéologie a pour but de détecter le potentiel archéologique de la surface totale du projet soit 15000 m², en raison de sa localisation dans une zone révélant un riche patrimoine archéologique. Vingt-quatre tranchées et dix extensions ont été réalisées ce qui représente un taux d'ouverture de 8 %.

Cinquante-deux vestiges ont été mis au jour. Quinze faits ont livré du mobilier céramique soit environ 28 % des structures découvertes. Toutefois certains vestiges sans mobilier, ont pu être rattachés à une occupation reconnue, compte tenu de leur situation et de la nature de leur comblement. Ainsi, trente-six faits ont une attribution chronologique et seize n'en ont pas. Apparaissant à une profondeur moyenne de 0,60 m sous le niveau du sol actuel, les vestiges sont plutôt bien conservés (puissance de conservation moyenne : 0,30 m) seul le trou de poteau 47 (sondage 23) est conservé sur moins de 0,10 m. La quantité de mobilier, sans être abondante est convenable et permettra une attribution chronologique fine. Il faut souligner que ce diagnostic n'a permis « la découverte que de rares fragments osseux de faune, très altérés par la corrosion »¹.

Deux grandes périodes d'occupations ont été mises en évidence lors de ce diagnostic, elles sont relatives au Néolithique récent/final et à l'Âge du Bronze/Hallstatt. L'occupation Néolithique est représentée par deux structures et quatorze faits. Ils se rapportent plus précisément au Néolithique récent. Outre les vestiges isolés, deux secteurs de l'emprise ont révélé la présence de vestiges Néolithiques. Ces derniers semblent plutôt bien conservés et scellés par les unités stratigraphiques 1001 et 1002. Ils révèlent une occupation domestique du secteur dont certains (sondages 19 et 21) sont encore mal caractérisés chronologiquement et d'autres (sondage 5) datés du Néolithique récent. Ces vestiges ainsi que le mobilier, lithique et céramique associé, retrouvés dans les niveaux 1001 et 1002 sont caractéristiques des types d'occupation de cette période. Il conviendrait de pouvoir mieux les caractériser en chronologie relative afin d'évaluer la stricte contemporanéité des structures ou leur

succession et ainsi de percevoir leur évolution. Les vestiges de l'Âge du Bronze/Hallstatt mis au jour occupent une superficie d'environ 180 m². Les données récoltées lors de ce diagnostic, nous donne un premier aperçu de la diversité de l'occupation de ce secteur des marais de Saint-Gond. Au regard du contexte archéologique, des indices d'habitat datés de l'Age du bronze voir du début du premier Âge du Fer ont été repérés sur la commune de Val des Marais lors de fouilles anciennes, de prospections aériennes ou encore de découvertes fortuites. Des tombes à inhumations et à incinérations ont également été mises au jour à proximité probablement datées du Premier voir du Second Age du Fer. La chronologie reconnue ici par le mobilier céramique semble identique aux indices d'une occupation protohistorique déjà mise au jour sur la commune de Val des Marais. Si cette évolution est avérée, ce qui semble déjà se dessiner à travers le mobilier céramique, ce serait donc l'occasion d'appréhender l'environnement domestique immédiat des marais de Saint-Gond ; de définir la fonction du site (habitat ?) et son rôle par rapport aux occupations déjà connues dans ce secteur jusqu'à sa pérennisation au Premier âge du Fer. Si l'interprétation de ce type d'occupation est délicate en fouille sans un décapage extensif, elle est encore plus difficile en diagnostic. Cependant, il semble bien que tous les éléments caractéristiques soient présents : vestiges qui semblent relatifs à une période d'occupation dense ; habitation à architecture légère (deux unités architecturales bâties sur poteaux) et mobilier lithique, céramique et faunique liés à la consommation. Seule une vision globale pourrait confirmer ou infirmer cette interprétation.

Une étude approfondie serait d'un intérêt majeur pour la connaissance de l'habitat de ce secteur géographique des marais de Saint-Gond, elle permettrait ainsi de comprendre l'évolution de l'occupation au Néolithique récent et sa pérennisation au premier Âge du Fer.

1. Commentaire d'Alessio Bandelli.

État du site

L'opération de diagnostic archéologique réalisé sur la parcelle ZA 32 de la commune de Val des Marais (51) fait suite à une demande de permis de construire déposée par la société SAS Soufflet. Le diagnostic réalisé par l'Inrap et prescrit par le Service Régional de l'Archéologie a pour but de détecter le potentiel archéologique de la surface totale du projet soit 15000 m², en raison de sa localisation dans une zone révélant un riche patrimoine archéologique.

La détection a consisté en la réalisation de vingt-quatre sondages disposés en quinconce. Ils ont été effectués à l'aide d'une pelle hydraulique à chenilles de la société Beaussire équipée d'un godet lisse de 3 m. Les sondages, d'une longueur moyenne de 30m, ont été répartis en ligne. Un intervalle moyen de 15 m sépare chaque sondage.

Les vingt-quatre sondages ouverts représentent une superficie totale de 2001 m², soit 8 % de l'emprise totale du projet. Pour chaque sondage, un relevé de la stratigraphie a été réalisé à l'une des extrémités.

Arrêté de prescription



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

BORDEREAU D'ENVOI

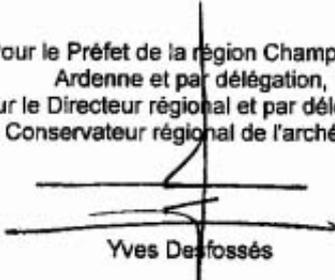
Direction régionale
des affaires culturelles
Champagne-Ardenne

à

Affaire suivie par : Christelle LAGATIE
Service : Archéologie
Téléphone : 03 26 70 63 38
Courriel : christelle.lagatie@culture.gouv.fr
Références : SRAV13/CL/MD/000724

Inrap Grand Est Nord
12 rue de Meric
CS 80005
57063 Metz cedex 02

Châlons-en-Champagne, le 25 mars 2013

DESIGNATION DES PIÈCES	NBRE	OBSERVATIONS
<p>OBJET :</p> <p>Département(s) : MARNE</p> <p>Commune(s) : Val des Marais</p> <p>Lieu(x)-dit(s) : «Le Pré à Vache»</p> <p>Arrêté n° 2013/109 du 25 mars 2013 portant prescription d'un diagnostic archéologique</p>	1	<p>ARRIVÉ LE 28 MARS 2013 INRAP Grand Est Nord</p> <p>Pour attribution</p> <p>Pour le Préfet de la région Champagne-Ardenne et par délégation, Pour le Directeur régional et par délégation, Le Conservateur régional de l'archéologie,</p> <p> Yves Desfossés</p>



PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Direction régionale des affaires culturelles
Service Régional de l'Archéologie



N° 2013/109
7175

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne,

VU le code du patrimoine ;

VU la demande de Permis de construire déposé par SAS Soufflet Agriculture, représenté par Monsieur Thierry Didier – quai du Général Sarail - BP 12 - 10402 – Nogent sur Seine auprès de la Direction départementale des Territoires – 145 avenue du Général Leclerc – 51530 Dizy, à l'attention de Madame Renée Roland, reçue à la Drac le 25 mars 2013, pour les terrains situés : parcelles cadastrales ZA 32, lieu dit "Le Pré à Vache" Val des Marais.

CONSIDÉRANT que, en raison de leur nature, de la localisation des terrains à proximité d'une zone occupée durant la période protohistorique, les travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1er : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Champagne-Ardenne

Département : Marne

Commune : Val des Marais

Lieux-dit / adresse : Le Pré à Vache

Parcelle cadastrale : ZA 32

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'institut national de recherches archéologiques préventives. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application de l'article L. 523-7 du code du patrimoine.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'institut national de recherches archéologiques préventives sur la base des prescriptions suivantes :

emprise : 15 000 m² (cf. plans de situation)

principes méthodologiques : cf. annexe jointe p 3 ;

objectifs : mettre en évidence et caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents sur l'emprise du projet afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

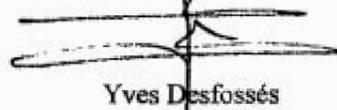
Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur interrégional Grand-Est Nord de l'institut national de recherches archéologiques préventives, à SAS Soufflet Agriculture, représenté par Monsieur Thierry Didier – quai du Général Sarail - BP 12 - 10402 – Nogent sur Seine et auprès de la Direction départementale des Territoires – 145 avenue du Général Leclerc – 51530 Dizy, à l'attention de Madame Renée Roland.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 25 mars 2013

Pour le Préfet de la région Champagne-Ardenne
et par déléation,
Pour le Directeur régional et par déléation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,



Yves Desfossés

Copies à :

INRAP
 Préfecture(s) de département(s)
 DRAC - SRA

Mairie(s)
 Gendarmerie ou Police urbaine

Autorité compétente pour instruire
la demande d'autorisation

Annexe 1

Principes méthodologiques

PRESCRIPTIONS GENERALES

Les présentes prescriptions seront notifiées au responsable scientifique de l'opération (RO). Celui-ci ne peut commencer l'opération sans avoir pris connaissance de l'intégralité du document et en avoir accepté le contenu. Le responsable veille également à ce que le matériel nécessaire à l'application de ces prescriptions soit disponible et opérationnel.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération. À cet effet le démarrage de l'opération lui sera notifié au moins 5 jours à l'avance, et un rendez-vous sera organisé entre le responsable d'opération et le SRA.

Toute modification substantielle en terme de diminution (non-accessibilité) ou d'augmentation de la surface de l'emprise devra être actée par une prescription modificative, à la demande de l'aménageur et ce avant le démarrage de l'opération. En l'absence de cette modification, le diagnostic sera considéré comme non conforme et le rapport refusé.

Les contraintes pour l'implantation des sondages (lignes électriques...) doivent être explicitement indiquées dans le rapport de diagnostic. Dès lors que celles-ci nuisent réellement à la validité du diagnostic - une partie importante de la surface n'étant pas accessible par exemple - une demande d'arrêté modificatif doit être faite par l'aménageur et ce, avant le démarrage de l'opération (cf. supra).

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies par le Livre II, Titre III du Code du Travail, le décret 2008-244 du 7 mars 2008 pour les opérations terrestres et le décret 90-277 du 28 mars 1990 et ses arrêtés d'application pour les opérations subaquatiques.

À l'issue de l'opération, le responsable scientifique de l'opération remettra au conservateur régional de l'archéologie et en même temps, l'ensemble de la documentation, le mobilier et le rapport de diagnostic, tels que définis par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

En ce qui concerne la propriété du terrain, c'est le propriétaire au moment du démarrage de l'opération qui doit être pris en compte (selon l'acte de vente définitif, daté et non la promesse de vente) et qui doit être indiqué dans le rapport d'opération. Le propriétaire, indiqué dans la prescription, ne peut être repris sans contrôle préalable. S'il y a plusieurs propriétaires, un plan cadastral avec projection des vestiges devra être produit.

Les cotes d'apparition et de profondeurs des structures seront exprimées en Nivellement Général de la France. En zone urbaine, les unités stratigraphiques doivent également utiliser les cotes NGF. Le recours à des cotes artificielles n'est pas accepté et le rapport ne pourra être validé.

Pour les diagnostics ayant livré des vestiges situés en limite ou à proximité d'aménagements "anciens", postérieurs à la Deuxième Guerre mondiale et n'ayant pas fait l'objet d'une intervention

archéologique, les photos aériennes verticales antérieures à ces aménagements devront être consultées. Il s'agit d'un contrôle a posteriori.

Dans des contextes géo-topographiques propices aux inondations, la programmation du diagnostic doit tenir compte de cet aléa. Aussi, toute intervention sera interdite pendant les périodes de l'année où la nappe phréatique est haute.

Tout rapport de diagnostic devra comporter des cartes des opérations et occupations environnantes, afin de situer l'opération au sein des interventions antérieures. Il convient de fournir une cartographie distinguant au moins deux, voire trois niveaux (dans le cas particulier d'opérations contiguës) ; les deux premières cartes étant systématiquement fournies.

• *Niveau 1 = carte des opérations*

Cette carte comprend au minimum une surface de 2 km sur 2 km autour de l'opération et doit comporter l'intégralité des informations disponibles dans ce cadre. Un élargissement de cette surface peut être jugé utile mais les données devront toujours y garder leur exhaustivité. Dans le cas de tracés linéaires, la représentation des opérations pourra cependant être limitée à celles situées à moins de 300 m de part et d'autre dudit linéaire. En zone urbaine (ancienne), la carte peut être limitée à un secteur d'environ 300 m sur 300 m, en fonction de la densité des données.

La zone d'étude s'affranchit de toutes les formes de limites administratives, à l'exception du découpage communale et des noms de communes qui devront toujours apparaître.

Un fond de carte topographique sera utilisé. Y figureront au minimum les courbes de niveaux, l'hydrographie et les limites des communes.

Ce premier niveau contient les emprises de toutes les opérations archéologiques réalisées, ainsi que, le cas échéant à définir avec le SRA, celles prescrites. Les diagnostics seront figurés dans une couleur claire, les fouilles dans une couleur plus sombre. Chaque opération sera accompagnée d'un cartouche mentionnant : le code patriarcale ou un autre identifiant (lieu-dit, adresse), le nom du responsable d'opération et l'année de réalisation sur le terrain. D'éventuels suivis de travaux ou d'autres opérations suffisamment documentées seront également indiqués dans une troisième couleur. Le commentaire de cette carte peut se réduire à une simple liste d'opérations avec : commune, RO, année de réalisation, code patriarcale, n° de l'arrêté de prescription et la surface étudiée.

• *Niveau 2 = carte des occupations*

Il s'agit de la carte précédente, mais les emprises d'opérations sont éclaircis et les occupations ajoutées.

Les occupations représentées concernent au moins la ou les phase(s) concernées par la nouvelle opération, ainsi que les phases immédiatement antérieures et postérieures. Dans l'aire considérée, les occupations détectées et traitées par sondages et fouilles sont toutes figurées. Les occupations sont représentées de préférence par leurs étendues réelles ou supposées et l'usage du point réservé aux découvertes ponctuelles ou mal documentées. Concernant les découvertes fortuites ou les résultats des prospections légères, leur représentation ne sera prise en compte que s'il s'agit d'occupations suffisamment argumentées apportant des informations scientifiques réellement exploitables.

La réalisation de cette carte n'exclut bien évidemment pas d'en réaliser d'autres sur de plus grands secteurs, en fonction des problématiques posées.

Le texte correspondant à cette carte est important et devra être réalisé à partir des sources primaires. Des approches très différentes sont possibles mais devront toujours mettre en rapport

les occupations découvertes avec la surface explorée, y compris à l'occasion des opérations précédentes.

En cas de résultats particulièrement significatifs, il peut être justifié d'intégrer cette carte et son commentaire dans la synthèse.

• *Niveau 3 = cas exceptionnels*

Si l'opération réalisée est contiguë à d'autres opérations, ou simplement séparée par un chemin ou une étroite bande de terrain, et si des vestiges notables y ont été révélés, un troisième plan inclura ces données (limites d'opérations, de sondages et/ou de décapage, ainsi que les vestiges repérés ou fouillés intérieurement).

• **phase terrain :**

Le responsable assurera une présence effective sur le terrain pour la durée totale de l'opération ;

Le suivi permanent de la pelle sera réalisé par le responsable de l'opération, ou en cas d'absence, par une personne présentant les compétences requises pour le remplacer. La totalité du remplacement devra être assurée par la même personne ;

Les tranchées seront réalisées à l'aide d'une pelle hydraulique avec chauffeur habilité et expérimenté pour ce type d'intervention. La pelle aura une puissance de 20 T minimum et sera munie d'un godet à lame d'une largeur minimum de 3 m afin de garantir une lecture optimale du sol ;

Sauf cas particulier (urbain, revêtement par exemple de bitume, ...) et afin d'assurer la conservation des niveaux archéologiques, seuls des engins sur chenilles accèderont au chantier.

Les sondages se présentent sous forme de tranchées interrompues disposées en quinconce et réparties équitablement sur la totalité de la surface. On veillera à ce qu'aucun point de l'emprise prescrite se situe à plus de 12 m d'un sondage. Néanmoins ces principes conserveront une certaine souplesse en fonction de la topographie, des découvertes ou du contexte (cf. prescriptions particulières).

En milieu rural, à l'exception des cas particuliers ci-après mentionnés, le maillage de base couvrira 8% de la superficie prescrite. Ce taux sera porté à 10% dans les cas suivants :

- superficie prescrite inférieure à 1 ha ,
 - vestiges préalablement avérés,
 - topographie ou milieu sédimentaire particuliers (vallées, zones où des paléosols sont conservés, zones à affleurement de silex, etc.),
 - et localement dès lors que le moindre vestige ou élément mobilier sera détecté.
- Ce taux s'entend hors extensions ci-après exposées (fenêtre, élargissement, densification, etc.)

Dans le cas où le maillage de base (8 ou 10 %) ne suffirait pas à caractériser précisément les structures ou les anomalies, ces tranchées seront élargies, ou des tranchées supplémentaires seront réalisées, selon les modalités suivantes :

- des élargissements de quelques m² seront pratiqués pour toutes les structures isolées ou en petits nombre afin de les dégager entièrement ;
- des fenêtres ou doubléments de tranchées, de surface réduite seront réalisées pour les concentrations de vestiges ou les types de sites bien connus. Dans ce cas, c'est le nombre de tests, la qualité des observations, les relations stratigraphiques, la caractérisation, les identifications, ainsi que la relation fonctionnelle argumentée entre les structures ou la certitude d'avoir atteint les substrats... qui doivent être visés et qui seront déterminants. Des fenêtres plus grandes ou multiples ne se justifient que pour les cas incompris ou énigmatiques (zones à " poteaux " ou autres structures avec un doute sur la détermination, secteurs avec peu ou pas de mobilier...);

- en revanche, ces élargissements pourront être de surface plus importante, voire très importante, pour les vestiges épars, mal définis, situés dans les zones à paléosol avec peu d'artefacts, les zones à chenaux..., c'est-à-dire pour tout ce qui ne peut être clairement caractérisé, aussi bien en ce qui concerne la datation, la fonction, la conservation, et surtout, l'extension ;

en règle générale, la multiplication des fenêtres ou le doublement des tranchées est nécessaire pour définir l'extension des sites. Pour ce faire l'approche la plus pragmatique consiste à densifier les sondages à partir des zones périphériques en se rapprochant progressivement de la concentration initialement détectée par le maillage de base (cf. principe de la spirale, Bonnabel L. et alii 2005 dans Augereau A., Guy H. et Koehler A. *Le diagnostic des ensembles funéraires* : p.22-29). En milieu funéraire cette approche est essentielle.

En milieu urbain, les sondages devront être réalisés de façon à pouvoir estimer le volume des couches archéologiques conservées, ainsi que l'épaisseur des stériles, tout en étant peu destructeurs. Dans ce cas, il conviendra de procéder par opportunisme en vidant les excavations récentes susceptibles d'avoir perturbé des couches anciennes, favorisant ainsi l'observation/l'étude de ces dernières (coupes) sans les perturber davantage.

La stratigraphie de toutes les tranchées sera décrite individuellement en cas de variation notable ou collectivement dans les autres cas. Les anomalies et les structures observées seront toutes décomptées et décrites. 10 % de chaque type de structures et d'anomalies sera testé, avec un minimum de trois structures par type. Ces tests seront réalisés sous des formes différentes en fonction des types de structures ; l'objectif étant de s'assurer de l'interprétation proposée de celles-ci. Le test portera la plupart du temps sur une moitié de la structure ; mais en fonction de la nature de celle-ci, il pourra prendre la forme soit d'une petite tranchée manuelle (pour les tombes par exemple), soit d'une vidange mécanique complète (pour les grandes fosses ou les silos par exemple). Les coupes seront toujours débordantes. L'identification uniquement visuelle d'anomalies supposées " naturelles " n'est pas acceptée ;

Pour chaque type ou groupe de vestiges (structures, couches, etc.) seront précisés :

- la cote d'apparition,
 - la position dans la séquence stratigraphique du sondage,
 - la forme (plan et profil) et les dimensions,
 - le type de remplissage et son descriptif
 - la stratigraphie du remplissage,
 - la cote de profondeur,
- les éléments de datation et d'interprétation,
- le cas échéant la présence de mobilier (avec descriptif et attribution chronologique), mais aussi son absence, qui sera clairement précisée,
 - les liens stratigraphiques éventuels avec les autres contextes,
 - le geste archéologique (test transversal, en quart, moitié etc., avec localisation sur le relevé, fouille complète ou non).
- Dans le cas de structures particulières : cf. prescriptions particulières ;

Les éléments archéologiques (mobilier, prélèvement etc ...) seront échantillonnés ;

- En l'absence de mobilier, la recherche d'éléments permettant une datation absolue par radiocarbone (à l'exclusion des périodes de " palier " du C¹⁴) et/ou dendrochronologique est une priorité.

- La protection des vestiges (tombes, etc.) contenant potentiellement du mobilier et/ou des informations vulnérables et importantes et qui n'auront pas été fouillés ou qui l'auront été partiellement, devra être assurée dès le premier jour de la découverte par la pose d'un géotextile ou d'un autre support perméable. Celui-ci sera recouvert d'une fine couche de terre, puis, avant le

rebouchage complet, d'un grillage plastique avertisseur. L'utilisation de produits contenant du métal est interdite. Pour les structures immédiatement sous les labours et sur des terrains qui risquent d'être remis en culture, un rebouchage immédiat, sans pose de grillage, s'impose.

Les éléments paléo-environnementaux (prélèvements) seront également décrits et échantillonnés (cf. prescriptions particulières) ;

Les paléosoils, épandages, remblais de destruction, etc., couvrant des structures archéologiques, seront testés ponctuellement, à de multiples endroits, en couvrant entre 5 à 10 % de leur surface totale dégagée.

En cas de présence de témoins, vestiges mobiliers ou autres, relevant des périodes préhistoriques, le RO devra contacter immédiatement le SRA afin de déterminer la méthode à mettre en œuvre. En effet, il est essentiel de caractériser le contexte géomorphologique et l'état de conservation des vestiges (nature, état, structuration, organisation et position, topographie etc.). Dans cet objectif, il convient de faire appel aux spécialistes concernés, (géomorphologue, lithicien, archéozoologue...) qui définiront, en accord avec le SRA, les investigations complémentaires nécessaires dès la phase terrain.

- phase post-fouille :

L'étude sera réalisée selon les principes prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

La ou les datation(s) des vestiges découverts, réalisées à partir du mobilier (majoritairement céramique) seront argumentées et illustrées (dessin ou photo) à partir des éléments les plus pertinents .

La documentation iconographique sera présentée dans le rapport pour chaque vestige ou ensemble cohérent (et pas par genre de document). Ainsi, les relevés de coupes, de plans et les photographies d'un même vestige ou d'un même sondage (cas des diagnostics en particulier) seront présentés conjointement, à la même échelle, et autant que possible sur la même planche. Ces documents ne seront pas dispersés dans le corps du texte et les annexes.

Par souci de clarté, un maximum de 4 clichés photographiques sera présenté par format A4 ;

L'inventaire général des vestiges (structures, US, etc.) sera présenté par contexte de découverte (sondages et structure/US). Il comportera la position stratigraphique, la cote d'apparition, les dimensions et descriptifs de forme (vue en plan et profil), remplissages et le cas échéant le mobilier contenu ; les prélèvements seront signalés, ainsi que leur état (conservé ou rejeté) ;

L'inventaire général du mobilier comportera : les références du contexte de découverte (n° de sondage, structure, US, etc.), le matériau, l'identification, l'état de conservation, la datation et la référence au conditionnement (n° de caisse). Selon les cas, l'identification sera plus ou moins poussée, depuis la fonction de l'objet jusqu'à la référence éventuelle à une typologie existante pour les cas les plus significatifs, en passant par la nature de l'objet, sa détermination et sa description. Pour la céramique en particulier, on ajoutera la description des caractéristiques morpho-typologique, technologiques et fonctionnelles, ainsi que le taux de fragmentation. Cet inventaire sera présenté, au minimum, sous la forme d'un tableau récapitulatif et présentera également les effectifs (NR et NMI). Il sera présenté par contextes de découverte ordonnés (qui est la première clé de tri).

Afin de faciliter les recherches croisées et les tris des différentes sorties/impressions, la version informatisée des inventaires (vestiges, mobilier, conditionnement, etc.) sera préférentiellement réalisée sur un logiciel de type tableur ou base de données.

L'inventaire des clichés photographiques est accompagné d'un tirage exhaustif de type planches - contacts .

Un inventaire des caisses (première clé de tri) contenant le mobilier et les prélèvements conservés sera présenté .

Il est absolument essentiel de garantir la cohérence des différents inventaires entre eux. A cet effet, le RO assurera la coordination des différents intervenants et spécialistes éventuels.

Le plan général définitif des vestiges devra être référencé dans un système Lambert, qui sera indiqué. Au moins l'une de ses versions (données brutes et non interprétées) comportera la limite d'emprise prescrite, les repères paysagers, mobiliers et/ou immobiliers existants sur le terrain, les limites de parcelles avec leur référence cadastrale respective, les ouvertures (sondages, fenêtres, sondages profonds avec numéro), les numéros de structures (avec indication du test), les courbes de niveau et la localisation des observations réalisées par le géomorphologue.

Un ou plusieurs plans phasés pour les données multipériodes.

Les analyses archéométriques éventuelles.

La documentation informatique et de terrain sera conditionnée (normes archives), ordonnée selon la nomenclature régionale et inventoriée ; chaque pièce comportera les éléments d'identification de l'opération à laquelle elle appartient (commune, département, lieu-dit ou adresse, code Patriarchie, référence du contexte de découverte et n° d'isolation le cas échéant).

Tous les fichiers informatiques des éléments constitutifs du rapport et de l'opération seront fournis sur un CD-Rom formaté PC accompagné d'une sortie papier de l'organigramme du CD afin de connaître son contenu sans avoir besoin de l'explorer. Chaque fichier sera rangé par type dans un répertoire (texte, illust/plan/photo/scan, inventaires, topo, etc.).

Le CD-Rom contiendra :

- l'ensemble des textes, y compris la notice synthétique pour le bilan scientifique régional en format **.doc** ou **.rtf** et **.pdf**,
 - les tableaux et les bases de données (Word, Excel, FileMaker etc.),
 - les données topographiques sous format **.eps** et **.ai** et/ou **.dxf** et/ou **.dwg**,
- illustrations vectorisées (PAO, DAO), relevés de terrain en version **.eps** et **.ai** ; ou **.svg**,
- les photographies numériques au format **.tiff** (de préférence) ou **.jpeg** (à 300 DPI de résolution pour un format de 10 x 15 cm), les numérisations de photo, diapositives et autres documents (version format *idem*).

Le rapport de diagnostic est remis en tirage papier (8 exemplaires dont 1 non broché) et sur support informatique ;

Le conditionnement et le stockage du mobilier se fera selon la nomenclature régionale :

- Le mobilier (sauf pour des exceptions comme les fragments lapidaires, les enduits peints, etc.) sera conditionné en sachets en polyéthylène de bonne qualité, à longue durée de vie et à fermeture zip et aération. Chaque sac devra comporter une indication normalisée et lisible des références (ville, nom de l'opération, année, numéro de structure, etc.).
 - Les informations reportées doivent être immédiatement compréhensibles. Ainsi, il faut proscrire les codes type "MVV 10". Il faut indiquer *a minima* " Commune (min. 5 premières lettres), année0000 ", suivi des indication de structures et/ou d'US. Chaque sac doit faire l'objet d'un double marquage : sur le sac (marquage indélébile) et sur une étiquette longue durée placée dans le sac (marquage indélébile).
- Les isolations listées dans le rapport doivent faire l'objet d'une isolation physique (un sac pour l'objet). Les sachets seront eux mêmes conditionnés, par contexte, dans des caisses plastiques normalisées.
- Il appartient à l'opérateur d'évaluer le nombre exact de caisses nécessaires au conditionnement de la totalité du mobilier archéologique. Lorsque ce nombre est connu, il convient de se rapprocher par courriel du responsable du dépôt archéologique régional du SRA, M. Gautier Basset

(gautier.basset@culture.gouv.fr) avec copie à l'agent en charge du dossier, pour demander l'attribution des numéros de caisses correspondants.

- Une fois les numéros de caisses obtenus, celles-ci doivent être marquées sur leur quatre faces. Ces numéros attribués par le SRA sont l'unique information qui figure sur les caisses. Ce marquage sera réalisé au moyen d'un marqueur industriel à peinture noire ou blanche en fonction de la couleur du bac.
- Les marqueurs "indélébiles" à encre ne sont pas autorisés. Enfin, chaque caisse recevra un inventaire succinct de son contenu.
- Les blocs de pierres, ou autres objets volumineux doivent être numérotés avec un système particulier, et cela avant l'enlèvement du terrain (caisse numérotée, sac et/ou boîte étiquetés permettant l'identification pérenne de l'opération).
- Lorsque des **études ultérieures** (C¹⁴ par exemple) ont fait apparaître de nouveaux éléments ou ont abouti à la réalisation de nouveaux documents, ceux-ci doivent être transmis au SRA afin de compléter le dossier.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Outre les prescriptions générales, il conviendra pour les cas particuliers suivants de mettre en œuvre des principes méthodologiques spécifiques :

En cas de découverte de **sépultures**, le responsable d'opération se rapprochera du SRA pour définir le type de procédure à mettre en place ;

- En cas de découverte d'une **dépression** ou d'un **vallon colluvionné**, il conviendra d'insister sur l'analyse de la stratigraphie, et de mettre en œuvre les moyens de datations et d'interprétation des différentes phases de comblement. L'emprise du phénomène doit être circonscrite. Dès lors qu'une **doline** ou autre dépression est pressentie dans les premiers sondages, la stratégie d'implantation des sondages sera adaptée afin de pouvoir la circonscrire et un sondage élargi sera réalisé afin d'en appréhender un premier profil. Un échantillonnage des niveaux inférieurs, ainsi que d'éventuels **bois**, **niveaux charbonneux** ou **rubéfiés**, sera effectué. En cas de découverte de **cavité**, des contacts immédiats seront pris avec le SRA pour définir les mesures minimales à prendre, en respectant les mesures de sécurité ;
- Pour les **réseaux linéaires isolés**, comme les tronçons de voiries, fossés de parcelles, etc., il conviendra de procéder à leur localisation et orientation précises, d'insister sur l'analyse stratigraphique, et de mettre en œuvre les moyens de datations et d'interprétation des différentes phases de comblement ;
- Pour les traces de **voiries**, particulièrement courantes, une approche planimétrique et stratigraphique sera privilégiée. Le test sera constitué d'une coupe débordante et d'un décapage mécanique par passes fines sur une section de minimum 10 m de long, afin d'obtenir des informations chronologiques et fonctionnelles significatives permettant de les caractériser ;
- Pour les **plaines alluviales** et les **zones humides**, les sondages pourront être adaptés en fonction des premières observations de terrain. Ils traverseront les formations holocènes et pléistocènes le cas échéant. Les systèmes de **paléochenaux** seront observés par quelques tranchées plus longues et plus larges, qui seront mises à profit pour effectuer des prélèvements pour des analyses paléoenvironnementales et des études thématiques ;
- En cas de découverte de **bois archéologiques** ou **subfossiles**, il conviendra d'en déterminer la position (en place ou remaniés) et de procéder à un échantillonnage systématique. Les **trons subfossiles** seront tous échantillonnés, ainsi que tout **niveau charbonneux** ou **rubéfié**. Dans les zones à développement de **tourbe** et/ou de **sédiments lacustres**, les sondages pourront être plus ponctuels et

Arrêté de désignation



PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE
DE L'OPÉRATION D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE PRESCRITE PAR L'ARRÊTÉ
N° 2013/109 DU 25/03/2013**

**N° 2013/481
7175**

LE PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE ARDENNE, PRÉFET DE LA MARNE,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V, titre II ;

VU l'arrêté n° 2013/109 DU 25/03/2013 portant prescription d'un diagnostic archéologique ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Marie-Caroline Charbonnier est désignée responsable scientifique du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté susvisé. L'opération concerne le territoire de la commune de Val-des-Marais, section et parcelles cadastrales ZA32, adresse : Le Pré à Vaches (Marne).

Coordonnées Lambert II étendu du centroïde : X : 721.955 ; Y : 2 425.590

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur interrégional grand est nord de l'institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 22 novembre 2013

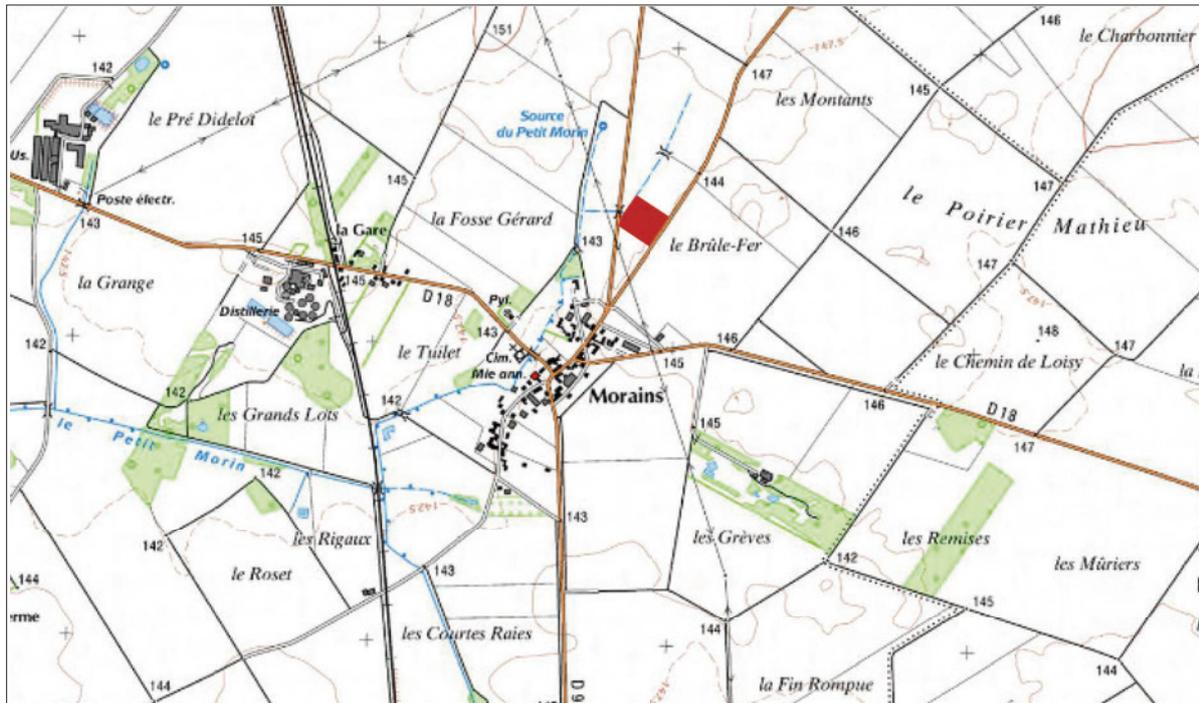
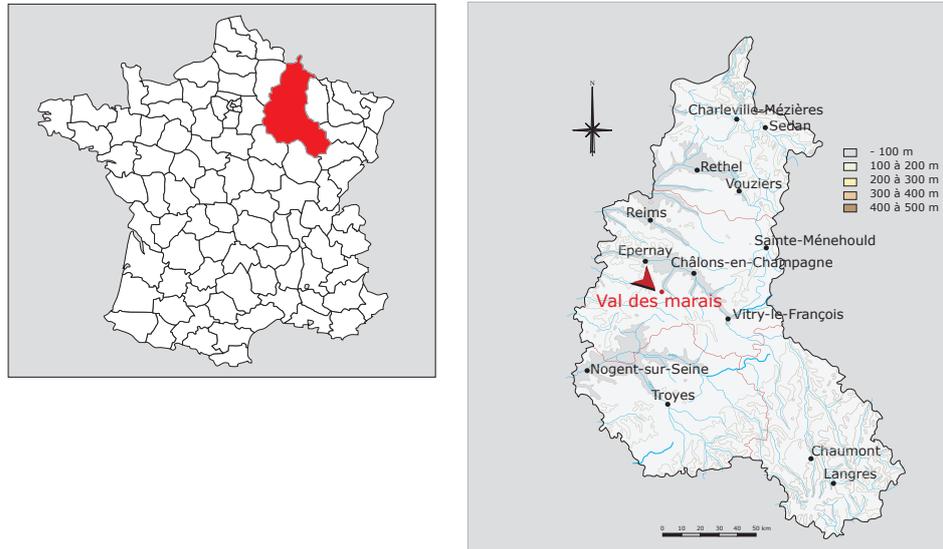
Pour le Préfet de la région Champagne-Ardenne
et par délégation,
Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,

Yves Desfossés

Copie à

. INRAP
. Direction régionale des affaires culturelles (service régional de l'archéologie)

Localisation de l'opération



 Localisation du diagnostic Val des Marais "Le Pré à vache".

Fig.1 Localisation du projet sur fond de carte IGN 1/25000°

II. Résultats

1. Introduction, description de l'opération

1.1. Circonstance et conditions de réalisation de l'opération [FIG 1]

L'opération de diagnostic archéologique réalisé sur la parcelle ZA 32 de la commune de Val des Marais (51) fait suite à une demande de permis de construire déposée par la société SAS Soufflet. Le diagnostic réalisé par l'Inrap et prescrit par le Service Régional de l'Archéologie a pour but de détecter le potentiel archéologique de la surface totale du projet soit 15000 m², en raison de sa localisation dans une zone révélant un riche patrimoine archéologique.

1.2. Contexte géologique (Par Romain Giros)

1.2.1. Cadre général [FIG 2]

La commune de Val-des-Marais, plus précisément de Morains (localité du déroulement du diagnostic), se situe dans le département de la Marne (51) à 32 km de Châlons-en-Champagne. Elle se situe dans la région naturelle de la champagne sèche. La ville est traversée par *Le petit Morain* qui prend sa source à 783 m du centre de Morains. Val-des-Marais est localisée sur l'échelle sénonienne représentée, sur la carte géologique de Vertus par les craies blanches du Coniacien (89,8 à 86,3 Ma), Santonien (86,3 à 83,6 Ma) et Campanien (83,6 à 72,1 Ma).

Au niveau de la carte géologique, nous pouvons distinguer deux ensembles, la Brie champenoise au Nord-Ouest, avec ses terrains tertiaires, et la champagne sèche caractérisée par les craies ci-dessus. La limite entre ces deux zones géomorphologiques est visible grâce à plusieurs buttes témoins (Mont Aimée, Mont Gaillard, Mont de Vroye,...), qui signalent la présence de la côte des Blancs, extrémité orientale du plateau de l'Ile de France. D'un point de vue hydrographique, cette zone est comprise entre la *Marne*, l'*Aube* et la *Seine* qui sont respectivement à 27 km, 29 km et 46 km. Ces rivières et ce fleuve ont incisé le substrat séparant ainsi les zones de vallées ou de plaines alluviales et les zones de hauteur et plateau crayeux (Goguel *et al.*, 1965).

La carte géologique nous indique que le diagnostic repose sur des alluvions anciennes de types limons et graves crayeuses. D'après les sondages disponibles sur infoterre¹, le diagnostic repose :

- Selon le sondage 01885X0036/PZ1, sur des alluvions épaisses de 4 m de craie et de graveluche datées du Würm puis sur de la craie pâteuse de couleur gris-souris sur 12 m d'épaisseur,
- Selon le sondage 01885X0096/EXPEAU, sur une terre végétale de 1,4 m, puis sur de la graveluche épaisse de 2,9 m.

1. infoterre.brgm.fr

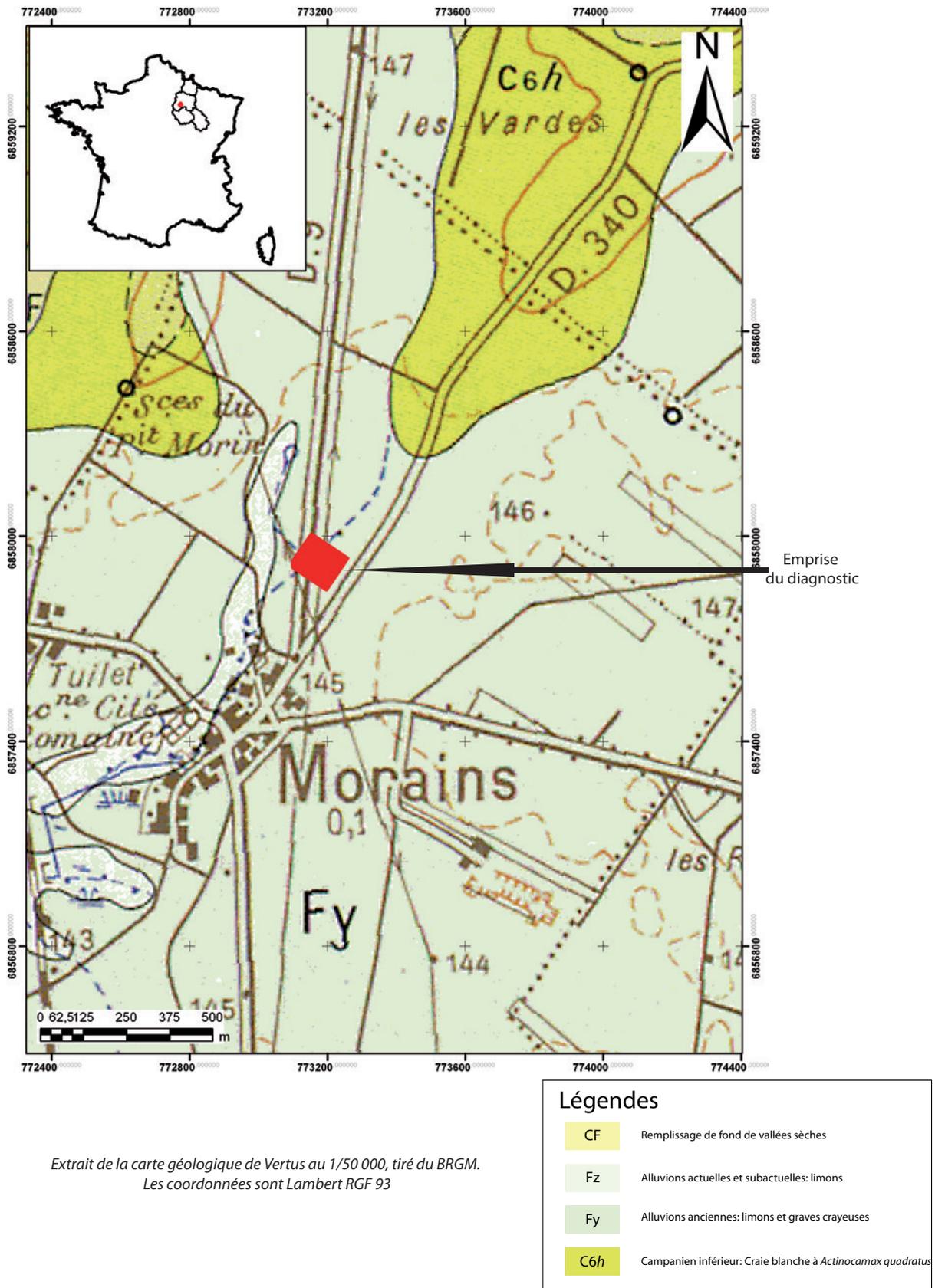
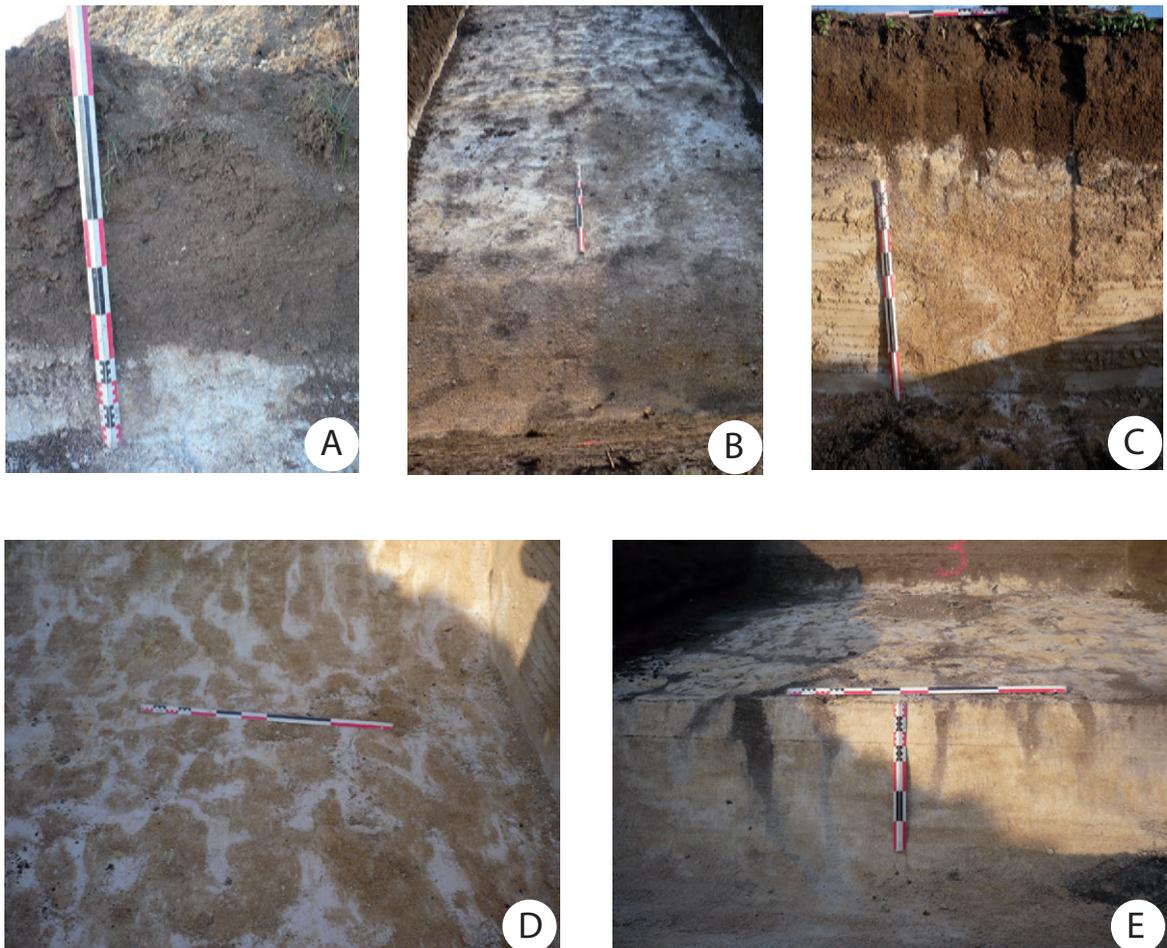


Fig.2 Le contexte géologique sur fond de carte brgm 1/50000° (feuille de Châlons-en-Champagne) - © Source des données géologiques : Carte Géologique de France à 1/50000 - © BRGM 2001

1.2.2. Observation de terrain

La phase terrain s'est déroulée pendant une journée. Ce dernier présente un relief peu marqué, mais non négligeable (altitude minimale : 114,79 et altitude maximale : 142,52 m). Les observations ont permis de déterminer deux stratigraphies. La première est liée à la craie (Cf Photos 2.A FIG 3). Il s'agit d'une épaisseur de craie en granule dans une matrice limoneuse beige, surmonté par un limon à grains de craie d'environ 20 cm, d'un limon argileux avec une structure grumeleuse peu marquée et des nodules de craie centimétriques sur 15 cm et enfin d'un limon argileux grumeleux et racinaire épais de 20 cm (horizon Ap). Parfois la craie est présente sous forme marneuse (Photos 1 FIG 4). Un sondage profond, sondage 3, a permis d'observer des poches de limon beige visibles (horizon C₁) en surface sous forme de polygones, plus ou moins réguliers (Cf Photos 2.B, 2.C, 2.D). Ses poches sont entrecoupées par des cheminées de craie marneuse (horizon C₂) avec la présence de blocs décimétrique (Cf Photos 1). Sous ces poches, on retrouve la craie en blocs dans sa matrice blanche. La deuxième stratigraphie localisée uniquement dans les sondages en bordure du *Petit Morain* est constituée par la grève (Cf Photos 2.B). Les horizons ont été définis d'après Ballif *et al.*, 1995.

Fig.3 Clichés de la stratigraphie sur craie, de la transition craie-graveluche et des phénomènes impactant la craie et la graveluche (Sondage 3, 10, 14)



Photos de la stratigraphie sur craie, Sd 10 (A), de la transition craie-graveluche, Sd14, (B) et des phénomènes impactant la craie et la graveluche, Sd 3, (C, D, E)

Fig.4 Cliché du sondage profond (Sondage 3) et interprétation stratigraphique

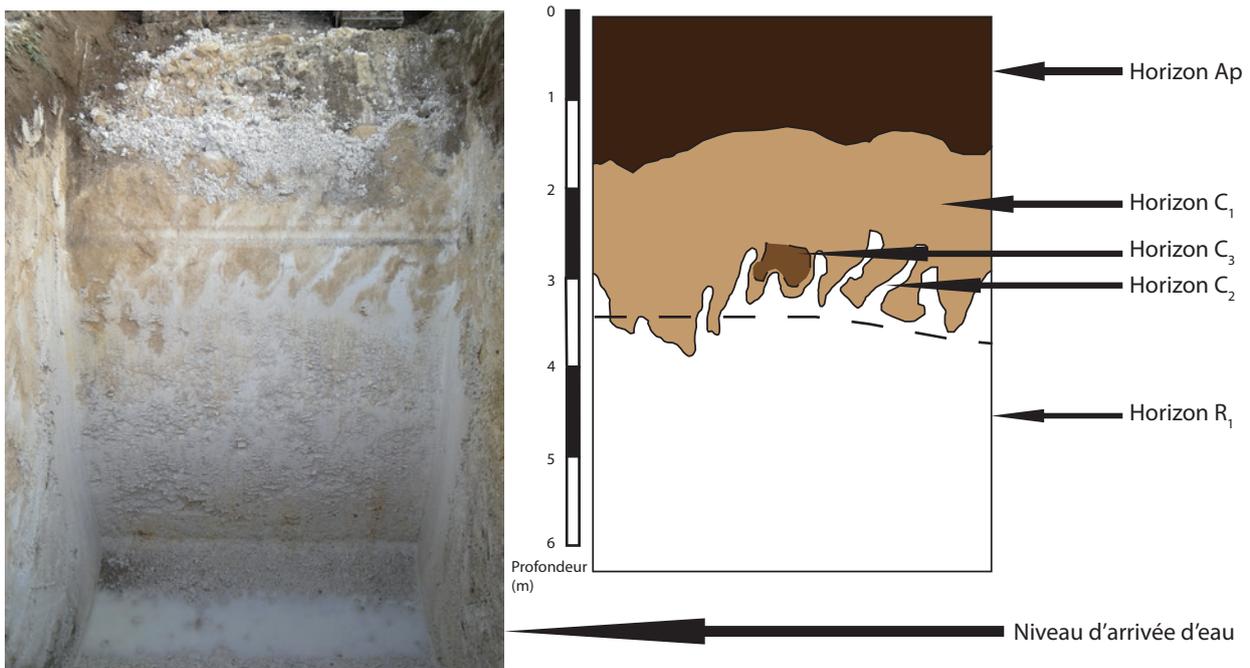


Photo 1: Sondage profond et interprétation.

Il semble donc que le sondage 01885X0036/PZ1 et la carte géologique n'indiquent pas la bonne stratigraphie. Le sondage 01885X0096/EXPEAU semble par contre plus proche de ce qui est observé sur le terrain. Néanmoins sur la partie est, dans le sondage 14, des sédiments de type grèves et donc affiliés à du fluviatile ont pu être mis au jour (Cf photos 2.B). Une étendue uniforme d'un des deux types de substrat est donc à exclure, un passage de la grève à la graveluche ou à la craie est plus envisageable.

Ces observations indiquent des poches de cryoturbations dans la craie ainsi que dans la graveluche. Nous avons donc plusieurs formes d'impacts du gel/dégel sur ce site. Par ailleurs, les poches ne sont pas régulières. Nous pouvons observer des « passées » de craie (Cf Photos 1). Ces dernières indiquent que la craie a subi plusieurs épisodes de gel/dégel. Cependant, une quantification n'est en aucun cas à envisager. Par ailleurs, une succession pédologique peut être observée, avec un horizon Ap, des horizons C₁ et C₂, l'horizon C₃ étant peu présent voire absent et un horizon R₁ (Cf Photos 1).

1.3. Contexte archéologique et historique du site [FIG 5]

La période néolithique (par Rémi Martineau)

Le contexte archéologique concernant le Néolithique du secteur de Val-des-Marais est extrêmement riche. À l'instar des marais de Saint-Gond qui prennent en quelque sorte naissance dans ce secteur, cette zone comprend en effet de très nombreux sites néolithiques. Tous les sites de ce secteur qui ont été caractérisés appartiennent au Néolithique récent ou final. C'est dire l'importance de l'occupation de cette région à cette période, et notamment au Néolithique récent.

Les nombreux sites néolithiques connus dans cette région des marais de Saint-Gond correspondent pour l'essentiel à des sépultures collectives (allées couvertes enterrées, hypogées), tandis que les habitats ne sont connus que par trois sites : Broussy-le-Grand – « L'Ourlet » et Val-des-Marais – « Le Pré à Vaches » pour le Néolithique récent, et Écurey-le-Repos – « Le Clos » pour le Néolithique final.

Sur le territoire d'Aulnay-aux-Planches, au lieu-dit « La Plaque² » (1), une sépulture collective a été fouillée par A. Brisson et A. Loppin en janvier et février 1937. Il s'agit en fait d'une sépulture de type allée couverte enterrée. Le monument a été classé le 29 juillet 1937. Le mobilier en silex et en bois de cerf, ainsi que la parure, sont caractéristique du Néolithique récent et final. Au lieu-dit, « Le Chemin des Bretons³ » une sépulture collective en partie excavée, couverte par des dalles mégalithiques a été mise au jour. Il s'agissait très probablement d'une allée couverte enterrée. Les outils en silex et en os, ainsi que la parure, sont caractéristiques du Néolithique récent. Au lieu-dit « Les Fermes⁴ » (2), une grande fosse de 12 à 15 m de diamètre, considérée comme néolithique par l'inventeur aurait été mise au jour. Enfin, au lieu-dit « les Garennes⁵ », un foyer néolithique contenant quelques éclats de taille et des tessons a été découvert près du chemin de Morains à Bannes, le 4 mai 1943 par A. Loppin. Un très grand emplacement pourrait correspondre à un habitat néolithique.

Au lieu-dit « Le Clos⁶ », situé au nord-est du village d'Écury-le-Repos, un des foyers repérés a été en partie exploré pendant l'été 1924. Ce site a été attribué au Néolithique final, mais il faut aussi mentionner la présence de cinq éléments du Bronze final. Il semble aussi qu'une faible quantité de mobilier du Néolithique récent soit associée à celui du Néolithique final.

À « La Fosse à Gérard » (3), (Morains-Le-Petit), en 2011, des sondages ont permis de mettre en évidence des fosses et fossés attribuables à La Tène moyenne ou finale, tandis que les anciennes découvertes de structures néolithiques sur cette parcelle n'ont pas été retrouvées (Martineau *et al.* 2012). Au lieu-dit « Les Vordes⁷ » (4), A. Brisson découvrit une sépulture collective néolithique. L'association d'ossements humains et d'une grande dalle de grès mégalithique laisse peu de doute quant à son interprétation. Il s'agit très probablement d'une sépulture sous dalle mégalithique du Néolithique récent/final.

Entre 1924 et 1933, les fouilles réalisées par André Brisson, Robert Duval, Adrien de Mortillet et Léon Coutier, ont d'abord concerné la parcelle de « Pré à Vaches », à 500 m du village, à droite de la route qui mène de Morains à Bergères-lès-Vertus. Puis une extension de ces fouilles a été effectuée de l'autre côté de la route, c'est-à-dire au lieu-dit « Le Canal ».

Creusées dans la craie, des structures en creux de 4 à 5 mètres de rayon, profondes de 1,3 à 2 mètres, étaient distantes de 35 à 150 mètres. Quelques précisions concernant la stratigraphie sont données par L. Coutier (1927a) : «la partie supérieure est une terre végétale sableuse de couleur claire ayant de 30 à 40 cm d'épaisseur dans laquelle on rencontre quelques rares éclats de taille. Elle repose sur une terre de plus en plus foncée, épaisse de 60 cm à 1 m 30 contenant du charbon de bois, des éclats de silex, des ossements d'animaux, des poteries grossières, des pièces en os et en silex très nombreux vers la base. Cependant, c'est surtout au centre, dans une couche de terre très noire de 30 cm de puissance, sur un rayon de 1 m 50, parsemée de fragments de grès craquelés par le feu, de tessons de poteries, de charbon de bois et d'ocre rouge que nous avons trouvé presque toutes nos pièces».

La fouille du site de « Pré à Vaches » correspond à la récupération d'objets dans des structures inconnues à l'époque. Il s'agissait sans aucun doute de fosses de grandes dimensions. Il n'en demeure pas moins que le matériel recueilli constitue un ensemble conséquent qui correspond à celui d'un habitat. Près de 800 objets sont conservés au Musée d'Épernay. Outre le lithique, le plus abondant, la céramique et quelques parures, la collection renferme une grande quantité d'outils en bois de cerf et de la faune, attestant des bonnes conditions de conservation.

2. Augereau *et al.* 2007, p178.

3. Anonyme 1994, p.53.

4. Ibid

5. Lopin 1946

6. Villes 1983, pp 3-74.

7. Martineau *et al.* 2012.

Le secteur de la Marne, situé à la limite orientale des marais de Saint-Gond, est un secteur particulièrement riche archéologiquement. Toutes les périodes y sont représentées. Le Néolithique y est très présent et notamment bien connu par les découvertes successives d'allées couvertes et d'hypogées. Par ailleurs, le site de « Pré à Vaches » à Val-des-Marais est bien connu par les découvertes des années 20 effectuées par A. Brisson. L'étude récente du mobilier de ce site a permis de caractériser cet habitat du Néolithique récent (3500-3000 avant notre ère) (Martineau *et al.* sous presse).

La période protohistorique

La commune de Val des Marais révèle une forte empreinte protohistorique. Les découvertes anciennes répertoriées dans la Carte archéologique de la Gaule et à la Carte archéologique du SRA Champagne-Ardenne nous indiquent la présence d'une installation à partir de l'Âge du Bronze final et ce jusqu'au second Âge du Fer. Les différentes références archéologiques font état d'une occupation dominée par le funéraire. Quatre fouilles réalisées au milieu du XX^e siècle ont mis en évidence une occupation humaine depuis l'Âge du Bronze jusqu'au Second Âge du Fer (5).

L'Âge du Bronze et le premier Âge du Fer sont caractérisés par plusieurs nécropoles à incinérations et à inhumations⁸ fouillées au milieu du XX^e siècle au lieu-dit « Au-dessus du chemin des Bretons » et par la fouille d'un enclos circulaire du Bronze final IIb-IIIa par B.Chertier en 1976. L'habitat de l'Âge du Bronze n'est représenté que par deux fosses et un probable fond de cabane ayant livré du mobilier domestique, fouillés en 1951 par A.Brisson et repérés en prospection aérienne en 1996 par B.Lamblot (6). Des prospections pédestres et des découvertes fortuites indiquent la présence de fosses avec du mobilier céramique attribuable à l'Âge du Bronze final⁹. Des indices d'occupation attribuables au Premier âge du Fer sont relativement abondants sur la commune. Une fouille réalisée au lieu-dit « Butigny Bas » par B.Chertier de 1964 à 1972, a permis la mise au jour de plusieurs vestiges à fonction domestique ainsi qu'un riche mobilier notamment céramique mais également métallique et lithique. Des prospections, tant pédestres qu'aériennes ont permis de repérer à la fois du mobilier et des structures de type fosse attribuables au premier Âge du Fer. La période laténienne est représentée par un enclos quadrangulaire renfermant quatre inhumations au lieu-dit « La Vigne. » Fouillé en 1948 par A.Brisson, le site a livré peu de mobilier. Enfin, une découverte fortuite dans une zone sableuse¹⁰ (7), a permis la mise au jour dix tombes à inhumation et d'une incinération placées dans un enclos quadrangulaire daté par le mobilier récolté du III^e siècle av.n.e.

La période gallo-romaine¹¹.

Les références archéologiques relatives à la commune de Val des Marais sont peu nombreuses en ce qui concerne la période antique. En effet, aucune opération liée à un projet d'aménagement n'a permis de mettre en évidence une organisation de l'occupation. En revanche, la Carte archéologique du SRA Champagne-Ardenne recense de nombreuses découvertes fortuites.

Au lieu-dit « Le pré aux vaches » (8), une cave romaine et du mobilier métallique à fonction domestique auraient été mis au jour par A.Brisson et Loppin entre 1925 et 1927¹². En 1943, au lieu-dit « la Fosse à Gérard », des traces de structures gallo-romaines et du mobilier auraient été repérés en

8. Découvertes de 1935 et fouilles par Brisson, Loppin et Courtier entre 1946 et 1951.

9. Information de la Carte Archéologique du SRA Champagne-Ardenne.

10. Au lieu-dit « Les Brûlefers. »

11. Découvertes répertoriées dans la Carte archéologique du SRA Champagne Ardenne et La carte archéologique de la Gaule, *La Marne*, pp358-360.

12. A.Brisson, 1973, p 13.

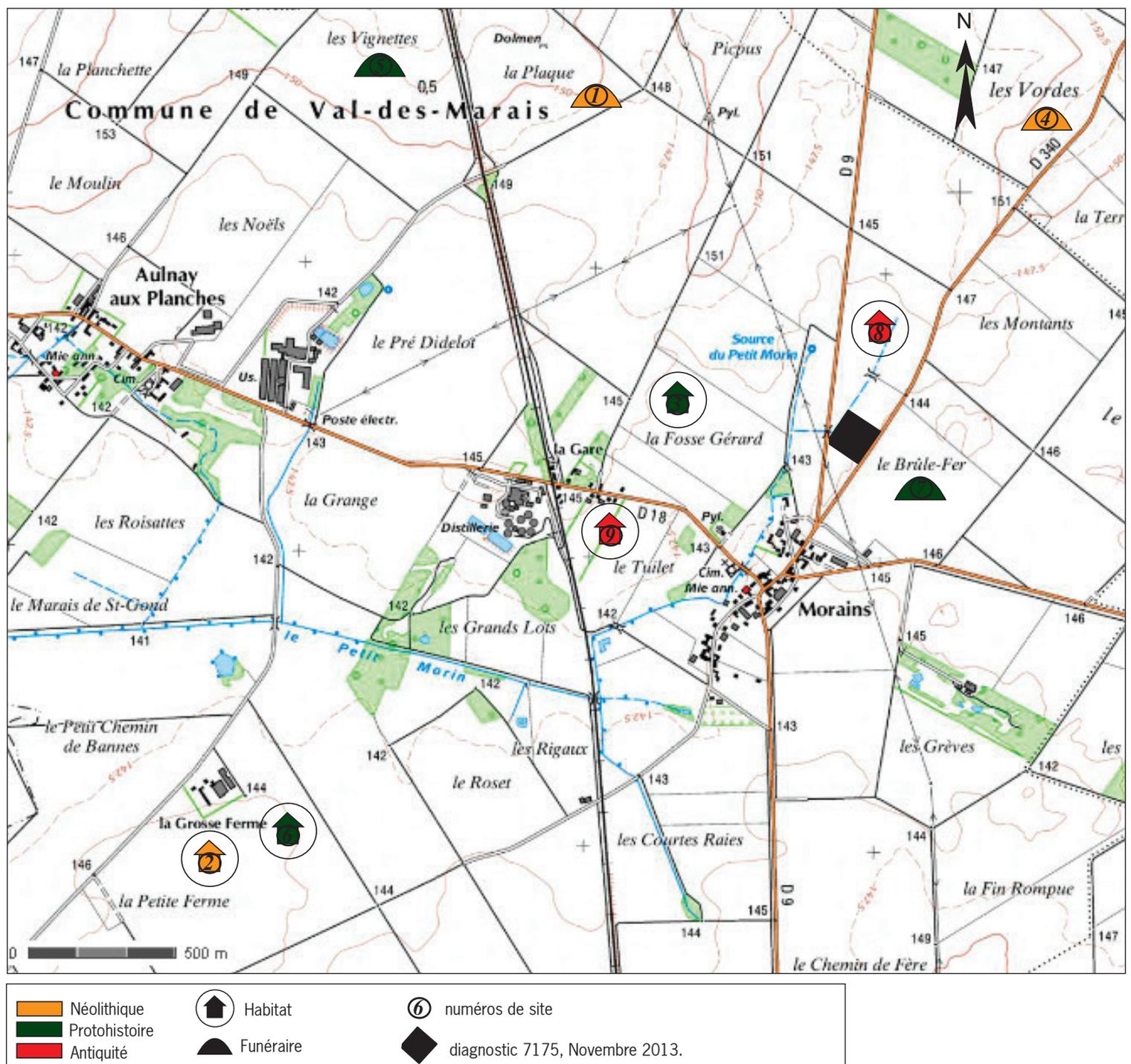
surface¹³ et un tronçon de voie aurait été repéré en prospection aérienne en 1989.

Cependant, les vestiges de la période gallo-romaine sont essentiellement représentés sur la commune de Val des Marais, par une agglomération secondaire au lieu-dit « Le Tuilet » (9). Les découvertes du XIX^e et du XX^e siècle¹⁴ indiquent la présence : de caves, de puits, de foyers maçonnés en forme de fer à cheval,

et d'une très forte concentration de mobilier métallique, céramique, de la tabletterie qui a permis une attribution chronologique de ce site entre le I^{er} et le IV^e siècle. L'hypothèse de l'existence d'un *vicus* est émise.

La commune de Val des Marais enferme un important patrimoine archéologique. Au regard des découvertes recensées, les installations funéraires prédominent sur les vestiges d'habitats tout en suggérant une occupation du sol importante notamment pour la Préhistoire et la Protohistoire.

Fig.5 Le contexte archéologique sur fond de carte IGN 1/25000^e



13. Toussaint 1946, p308.

14. Fouilles commencées par M. Balland en 1926 et continuées par Courtier, Brisson et Duval entre 1928 et 1948.

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

2.1. Méthodes et techniques d'investigation

L'opération archéologique de novembre 2013 a consisté en la réalisation de sondages d'une trentaine de mètres de long, séparés les uns des autres d'une quinzaine de mètres en respectant une trame en quinconce ayant pour objectifs la reconnaissance, l'échantillonnage et le relevé des vestiges rencontrés. Des sondages profonds ont été réalisés en début et fin de tranchée. Des fenêtres ont été pratiquées si nécessaire pour rechercher des structures. Le terrassement a été réalisé par la société Beaussire avec la mise à disposition d'une pelle hydraulique à chenilles de 25 tonnes équipée d'un godet lisse d'une largeur de trois mètres. Les déblais ont été triés et déposés de part et d'autre des tranchées afin de faciliter la remise en état du sol.

2.2. Protocole d'enregistrement et de traitement des données et des vestiges archéologiques

Les sondages et les vestiges ont été relevés au GPS (Trimble Geoexplorer XH), repérés en coordonnées Lambert 93 et positionnés sur le plan cadastral. Les sondages ont été numérotés dans un intervalle compris entre 1 et 99 ; les faits entre 1 et 99. Les photographies ont été prises sur support numérique par l'ensemble de l'équipe archéologique.

2.3. Calendrier de réalisation

L'opération s'est déroulée du 26 au 28 novembre 2013. Sur le terrain, l'équipe archéologique était constituée d'un responsable d'opération, d'un technicien de fouille, d'un membre du CNRS accompagné de deux stagiaires en Master de l'université de Bourgogne. Conformément à la convention l'INRAP a rebouché le terrain après investigation.

2.4. L'archivage des données

Tous les éléments archéologiques observés sur le terrain (description, relevés des vestiges, inventaires) sont présentés dans ce rapport. L'ensemble de la documentation papier (minutes de terrain et carnet d'enregistrement) a été saisi informatiquement.

2.5. Contraintes

Ce diagnostic n'a pas été l'objet de contraintes particulières.

3. Résultats, l'occupation archéologique

3.1. Présentation générale

Vingt-quatre sondages ont été réalisés sur la parcelle 32 selon un axe nord-ouest/sud-est, espacés de 15 mètres environ. Dix extensions ont été pratiquées pour obtenir dans la mesure du possible, un plan complet des faits afin de cerner une organisation générale. La profondeur moyenne d'apparition des vestiges est d'environ 0,60 m en dessous du niveau de sol actuel, ce qui correspond à un horizon stérile de 0,30 m d'épaisseur en moyenne, puis à un horizon gravelucheux ou crayeux d'épaisseur variable. Les vingt-quatre sondages et les dix extensions représentent une surface totale ouverte de 2001 m² soit environ 8% de la surface totale des parcelles.

Sur cette opération, cinquante-deux faits et deux structures ont été mis au jour lors de notre intervention [fig 6]. Ils se répartissent comme suit : 13 fossés, 22 fosses, 16 trous de poteaux circulaires et 1 niveau d'occupation de sol.

3.2. Observations archéologiques et interprétations

Cinquante-deux vestiges ont été mis au jour. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'une fouille manuelle et douze d'une fouille partielle. Quinze ont livré du mobilier céramique (étudié par V.Riquier et R.Martineau) soit environ 28% de la totalité des vestiges¹⁵.

Cependant certains faits sans mobilier seraient susceptibles d'être rattachés à une occupation reconnue en fonction de leur situation et de la nature de leur comblement. Deux grandes périodes d'occupation ont été mises au jour lors de ce diagnostic. Elles sont relatives aux époques du Néolithique récent et de la Protohistoire (Âge du Bronze/ Hallstatt) (FIG 7).

15. Etude du mobilier lithique par Fabien Langry-François et de la faune par Alessio Bandelli (Inrap.)

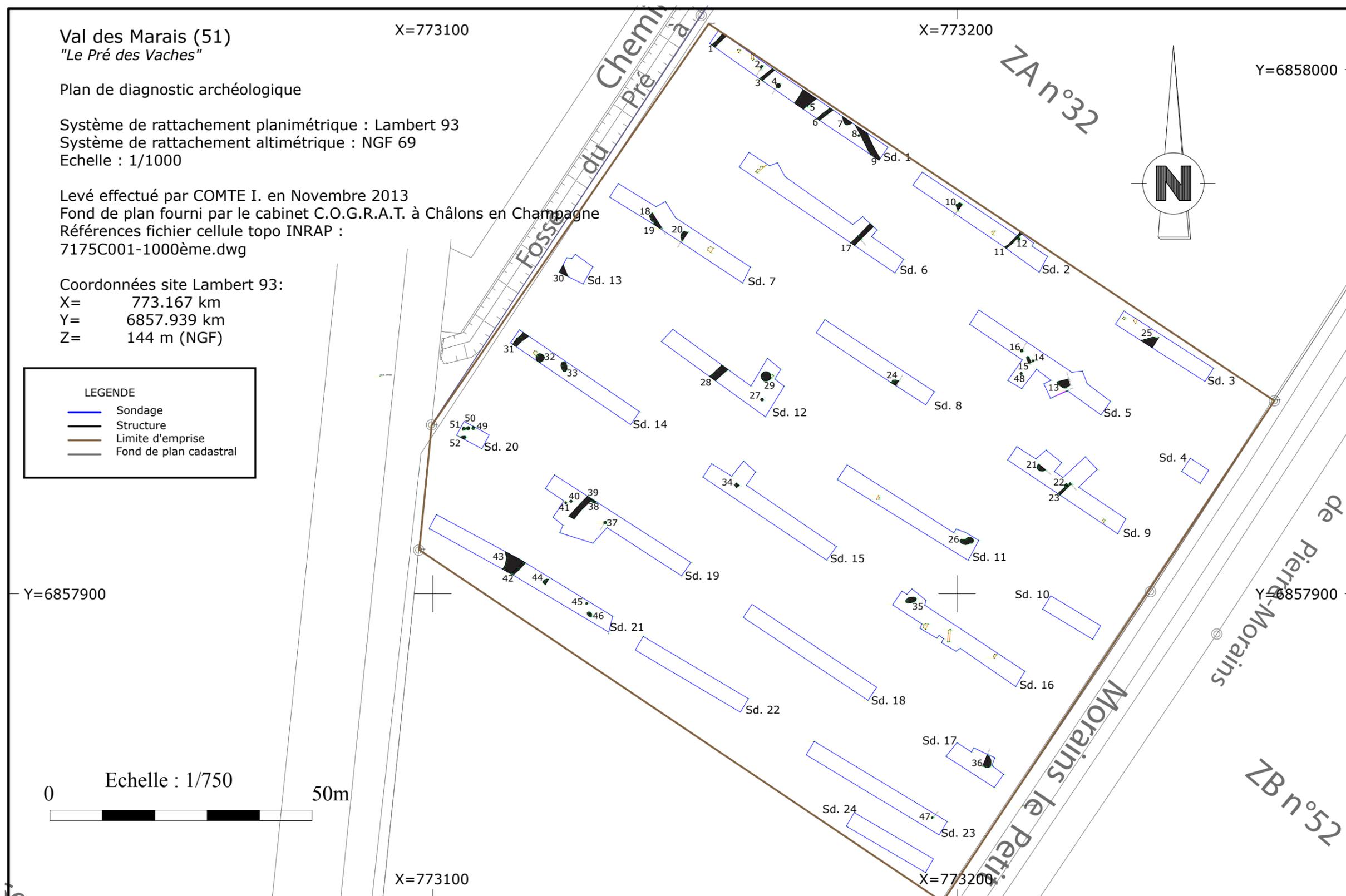


Fig.6 Implantation des sondages avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/750°

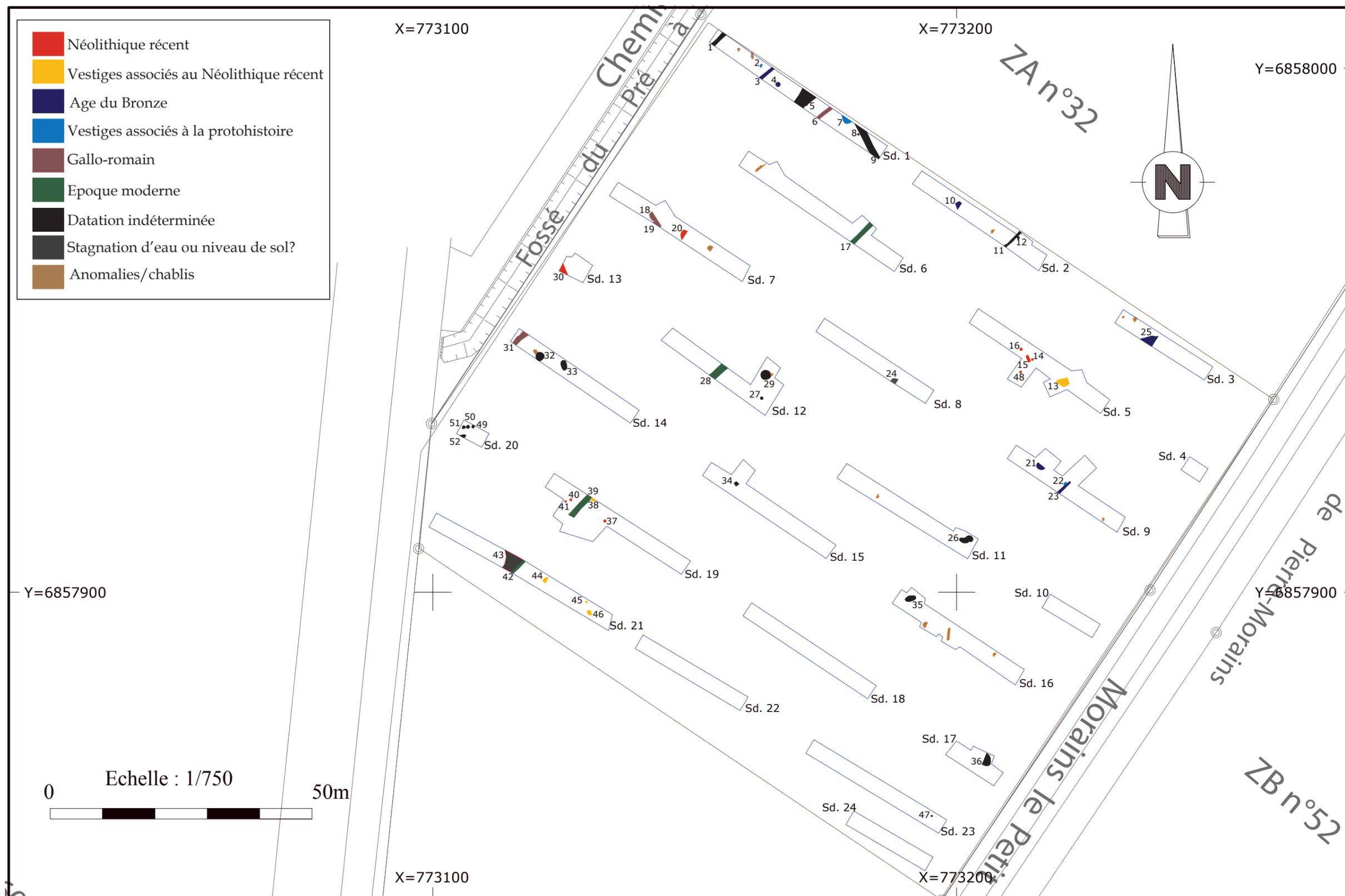


Fig.7 Attribution chronologique des vestiges

3.2.1. Les vestiges du Néolithique récent/ final

Six faits ont livré du mobilier néolithique définissant plusieurs petites occupations, dont deux principales. Celles-ci sont localisées dans les sondages 5, 19 et 21. Les autres découvertes se situent dans les sondages 7 et 13 chacun ayant livré au moins un vestige de cette période.

Fig.8 Vue en coupe depuis le sud-est de la fosse 20

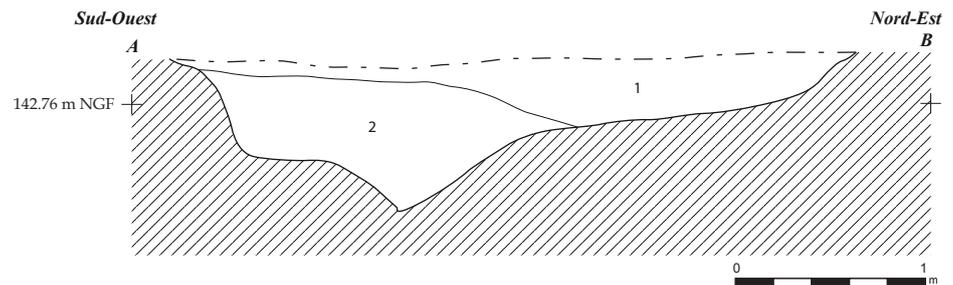


3.2.1.1. Les vestiges néolithiques isolés

Situés dans les sondages 7 et 13, ces vestiges consistent en deux fosses.

- La fosse 20 [FIG 8 et 9] est comblée par un limon brun foncé homogène et compact comportant des inclusions crayeuses (centimétriques à millimétriques) diffuses et en grande quantité puis par un limon brun/gris hétérogène et compact avec de nombreuses inclusions crayeuses et de bioturbations. De forme plus ou moins ovale, cette fosse adopte un profil à parois obliques et à fond plat irrégulier dans sa partie nord-est et en V dans sa partie sud-ouest. Elle est longue de 1,78 m pour une largeur de 1,40 m. Sa puissance de conservation est de 0,36 m. Elle est attribuable au Néolithique d'après le mobilier céramique récolté en surface.

Fig.9 Relevé stratigraphique de la fosse 20 (échelle 1/20°)



US 1 : Limon brun foncé homogène et relativement compact avec des inclusions crayeuses.

US 2 : Limon gris/brun clair hétérogène et compact avec des inclusions crayeuses.

TN : craie blanche.

Fig.10 Vue en coupe depuis le nord-est de la fosse 30



- La fosse 30 [FIG 10] est comblée par limon brun foncé homogène et compacte comportant des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques) diffuses et en grande quantité. Apparue en bord de sondage, son diamètre est de 1 m. Elle est datée du Néolithique final par le mobilier récolté en surface.

3.2.1.2. L'occupation du néolithique récent localisée dans le sondage 5.

Dans ce sondage, les vestiges d'un bâtiment sont attestés par l'intermédiaire de trois trous de poteau et d'une fosse qui livrent du mobilier céramique et lithique attribuable à la phase chronologique du Néolithique récent. Il s'agit des faits 14, 16 et 48, qui forment la **structure 1** [FIG 11], et des fosses 13 et 15.

Ces vestiges apparaissent dans un niveau (US 1002) de limon gris très foncé, homogène et meuble comportant quelques inclusions de charbons de bois.

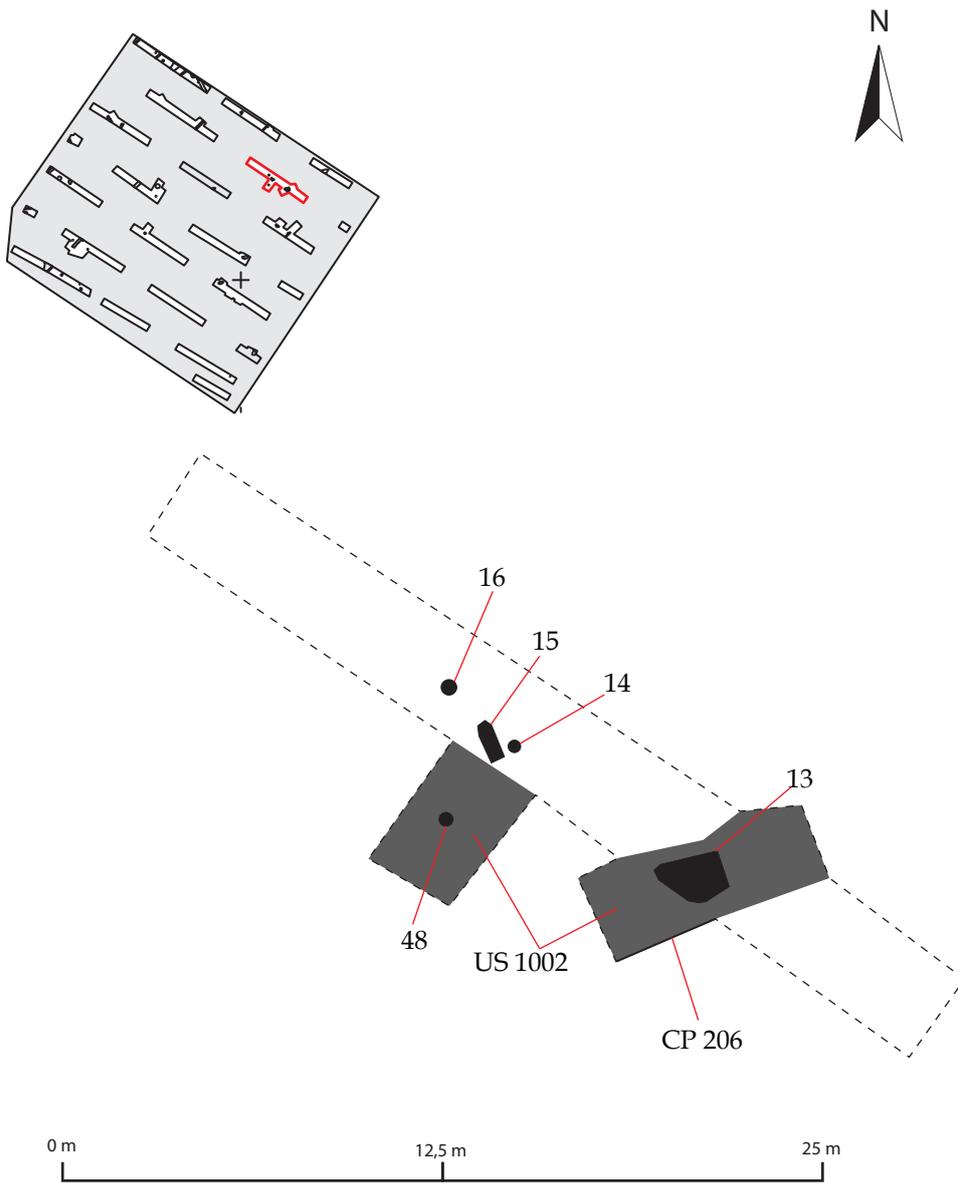


Fig.11 Vestiges du sondage 5 (échelle 1/250°)



Vue depuis le sud-ouest du fait 48.



Vue depuis le nord-ouest de la coupe 206 (cliché MC.Charbonnier)

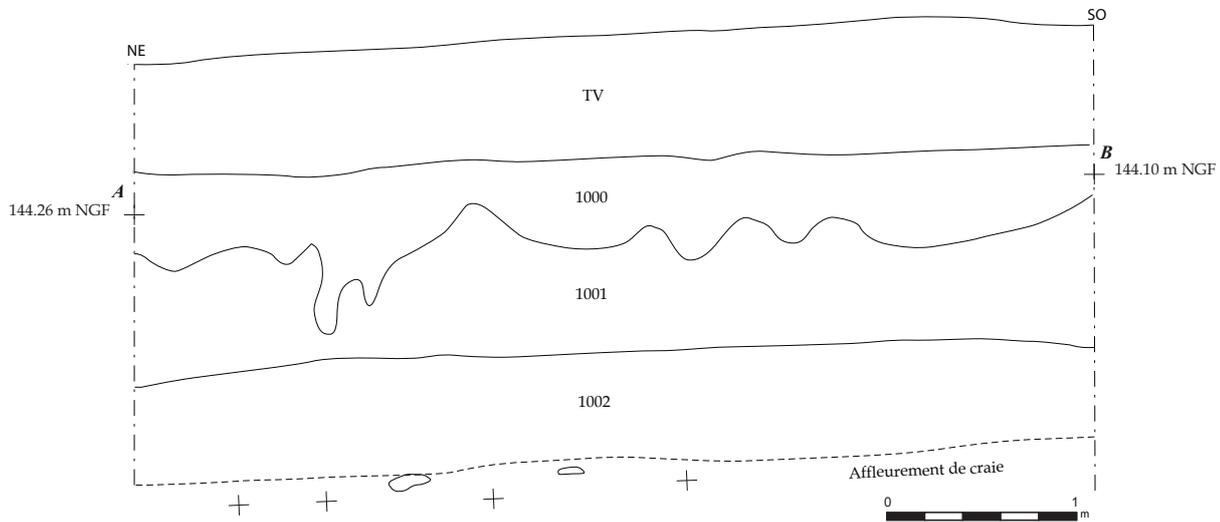


Vue depuis de l'ouest du fait 16. (Cliché MC.Charbonnier)

Fig.12 Relevé stratigraphique et cliché de la coupe 206



Relevé dans le sondage 5, ce niveau apparait à $-0,86$ m. Il est surmonté de trois niveaux : un niveau (US 1001) de limon brun noir très foncé, homogène et meuble comportant quelques inclusions de charbons de bois, des tessons de céramiques et un fragment de diaphyse d'un tibia droit de bœuf en cinq morceaux – (poids total : 27 g) ainsi qu'une esquille osseuse indéterminée (poids : 0,5 g). Ce niveau semble très perturbé par les labours profonds d'où l'irrégularité du sommet de cette unité stratigraphique ; un niveau (US 1000) de limon marron foncé homogène et compact, interface avec un niveau de terre végétale épais de 0,32 m [FIG 12].



- US 1000 : Limon sableux beige foncé homogène meuble avec inclusions crayeuses (millimétriques diffuses grande quantité) graviers
- US 1001 : Limon sableux brun noir homogène compact avec nombreuses inclusions crayeuses (graviers millimétriques, centimétriques, diffuses grande quantité) + faune et tessons de céramiques.
- US 1002 : Limon argilo-sableux gris foncé homogène compact avec nombreuses inclusions de craie (graviers), graviers de craie et quelques bioturbations.

Fig.13 Vue en plan depuis l'est du trou de poteau 14



- Le trou de poteau 14 [FIG 13] est comblé par un limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.) De forme circulaire, il adopte un diamètre de 0,43 m. Aucun mobilier n'en est issu.

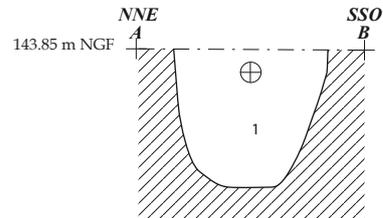


Fig.14 Vue en plan depuis l'ouest du trou de poteau 16



Fig.16 Vue en plan depuis le sud-ouest du trou de poteau 48

- Le trou de poteau 16 [FIG 14 et 15] est comblé par un limon brun foncé homogène et meuble avec de nombreuses inclusions crayeuses (centimétriques à millimétriques, diffuses et en grande quantité.) Il mesure 0,48 m de large pour 0,50 m de longueur. Sa puissance de conservation est de 0,35 m. Il est daté du Néolithique récent/final par le mobilier céramique récolté en surface. Notons également la présence d'un petit nucléus à éclat pyramidal dans le comblement supérieur.



US 1 : Limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions crayeuses millimétriques à centimétriques. Présence d'un petit nucléus (⊕)
TN : craie blanche

Fig.15 Relevé stratigraphique du trou de poteau 16 (échelle 1/20^e)

- Le trou de poteau 48 [FIG 16] est comblé par un limon brun foncé homogène et meuble avec de nombreuses inclusions crayeuses (centimétriques à millimétriques, diffuses et en grande quantité.). Il mesure 0,48 m de large pour 0,50 m de longueur. Aucun mobilier n'en est issu.

- La fosse 15 [FIG 17] est comblée par un limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétriques à millimétriques, diffuses et en grande quantité.) De forme oblongue, et orientée nord-ouest/sud-est, elle mesure 0,50 m de large pour 1,50 m de long. Elle est attribuable au Néolithique récent par le mobilier céramique récolté en surface.



Fig.17 Vue en plan depuis l'est de la fosse 15

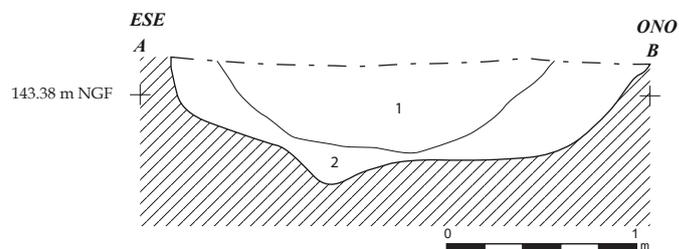
Nous pourrions sans doute associer à ces quatre vestiges clairement attribués au Néolithique, le fait 13 situé à proximité et dont la nature du comblement semble similaire.

- La fosse 13 [FIG 18 et 19] est comblée par un limon brun très foncé homogène et meuble avec quelques inclusions crayeuses (centimétriques à millimétriques, éparses et en petite quantité.) De forme oblongue, elle est orientée nord-nord-est/sud-sud-ouest et mesure 1,30 m de large. Sa puissance de conservation est de 0,30 m.

Fig.18 Vue en coupe depuis l'est de la fosse 13



Fig.19 Relevé stratigraphique de la fosse 13 (échelle 1/20^e)



US 1 : Limon brun foncé homogène compact avec inclusions de graviers crayeux centimétriques et millimétriques diffus, grande quantité

US 2 : Limon argileux gris foncé à verdâtre homogène avec mélange de craie (millimétriques à centimétriques)

TN : craie blanche

Les vestiges repérés dans le sondage 5 révèlent la présence d'un bâtiment qui pourrait déjà être reconnu par cinq faits dont deux ont livré du mobilier céramique attribuable au Néolithique récent. En plus des vestiges de structures domestiques (trous de poteaux et fosses) des traces d'un niveau d'occupation semblent apparaître (us 1002).

3.2.1.3. Une occupation du Néolithique récent localisée dans les sondages 19 et 21?

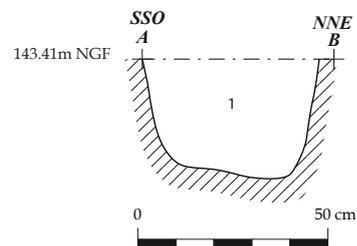
A l'instar des découvertes effectuées dans le sondage 5, les vestiges repérés dans les sondages 19 et 21 sont également relatifs à une occupation de type domestique attribuable au Néolithique récent compte tenu de la nature du comblement qui semble similaire mais également du mobilier lithique découvert : un talon de hache polie. Par ailleurs, ces trois faits apparaissent sous des niveaux identiques à ceux relevés dans le sondage 5 (US 1001 et 1002) : un limon brun très noir homogène et relativement meuble.

Les trois faits repérés dans le sondage 19 sont des trous de poteaux (37, 40 et 41.) qui semblent former la **structure 2**. Afin d'évaluer la nature des comblements et l'intérêt des vestiges, le trou de poteau 37 a fait l'objet d'une fouille manuelle à 50% [FIG 20].

Fig.21 Vue en coupe depuis le sud-est du trou de poteau 37



- Le trou de poteau 37 [FIG 21 et 22] est comblé par un limon brun foncé homogène et meuble comprenant quelques inclusions crayeuses. De forme circulaire, il adopte un profil aux parois quasi verticales et à fond plat. Il est conservé sur 0,32 m et mesure 0,50 m de diamètre.

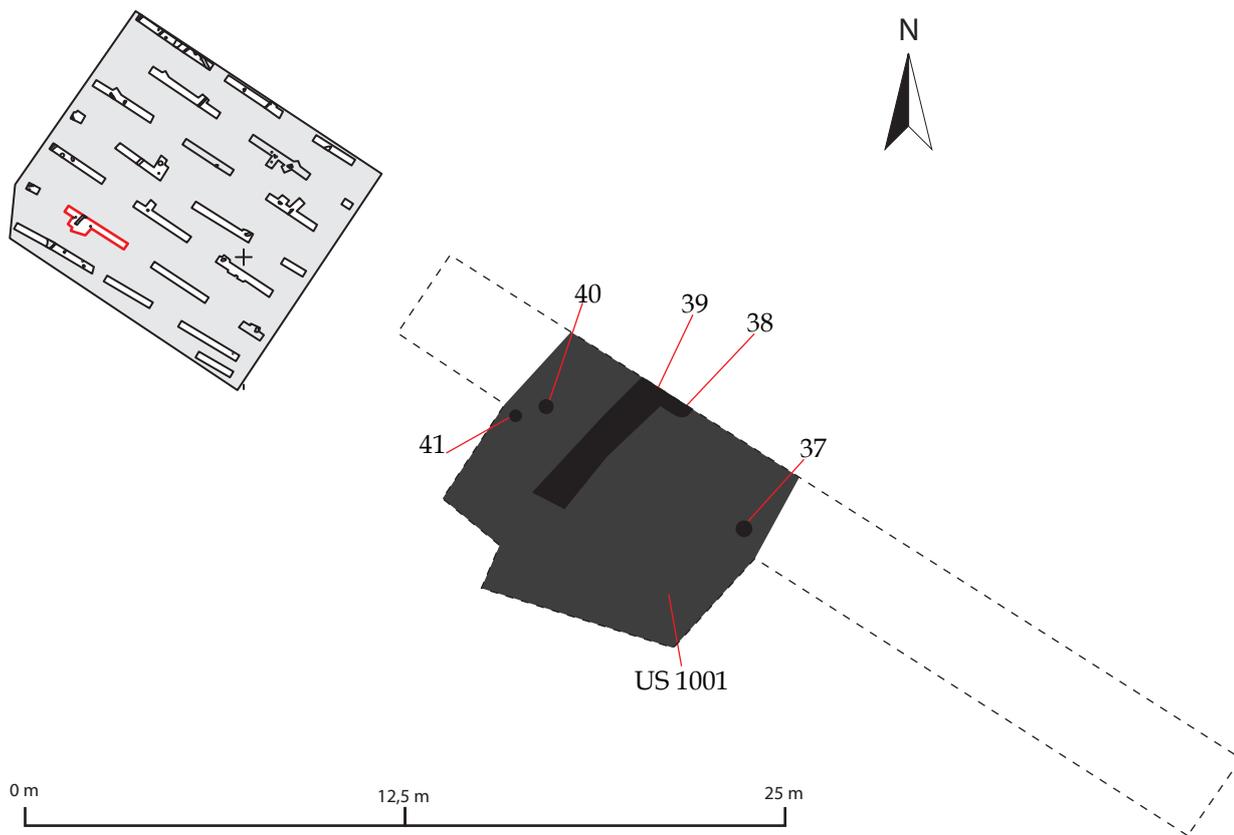


US 1 : Limon brun moyen homogène compact avec inclusions crayeuses millimétriques à centimétriques diffuses, en grande quantité.

TN : craie blanche

Fig.22 Relevé stratigraphique du trou de poteau 37 (échelle 1/20°)

Fig.20 Vestiges du sondage 19 (échelle 1/250°)



Vue depuis l'est du fait 40 (cliché MC Charbonnier)



Vue depuis le sud-est du fait 37 (cliché MC Charbonnier)



Vue depuis le sud-est du fait 41 (cliché MC Charbonnier)



Fig.23 Vue en plan depuis le sud-est du trou de poteau 40



Fig.24 Vue en plan depuis le sud-est du trou de poteau 41



Fig.25 Vue en plan depuis le nord de la fosse 38



Fig.27 Vue zenitale du percuteur-broyeur

- Le trou de poteau 40 [FIG 23] est comblé par un limon brun foncé homogène et meuble comprenant également quelques inclusions crayeuses. De forme circulaire, il adopte un diamètre de 0,36 m.

- Le trou de poteau 41 [FIG 24] est comblé par un limon brun foncé homogène et meuble comprenant quelques inclusions crayeuses. De forme circulaire, il adopte un diamètre de 0,38 m.

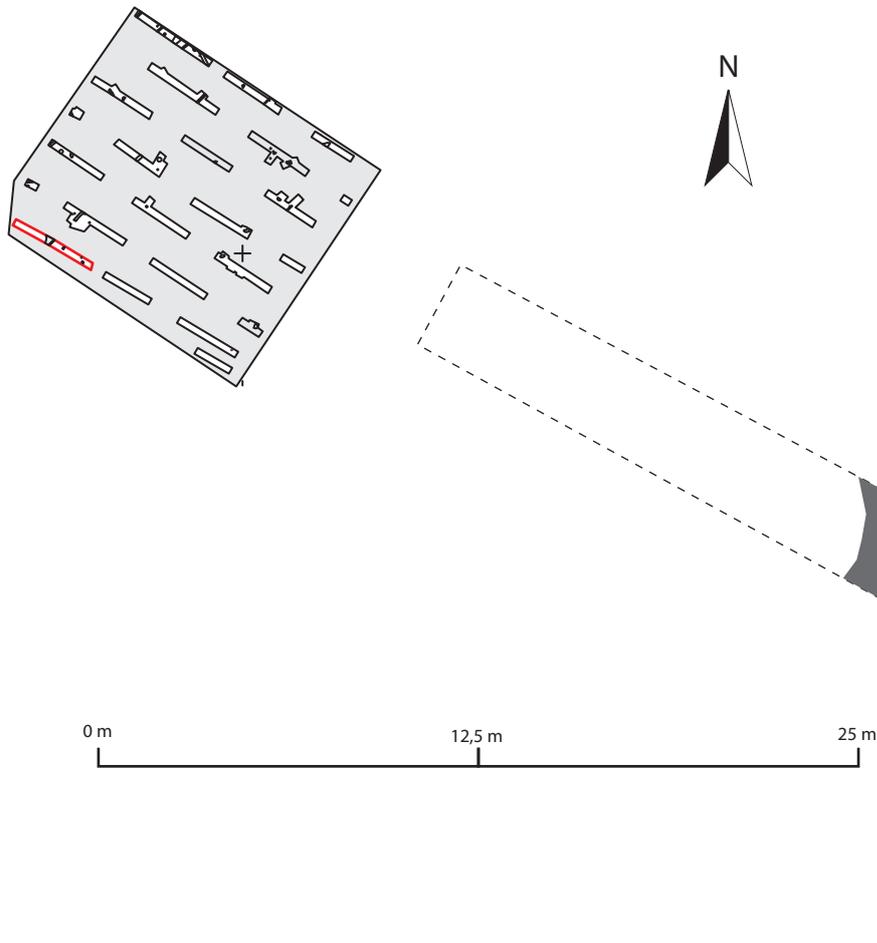
Compte-tenu de la nature de son comblement et de son contexte de découverte, nous pouvons rattacher la fosse 38 à la même phase chronologique que la structure 2.

- La fosse 38 [FIG 25], de forme oblongue, est orientée sud-sud-ouest/nord-nord-est et apparaît à 0,50 m sous le niveau du sol actuel. Large de 0,52 m, elle mesure 0,95 m de long. Elle est comblée par limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions de craie (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.)

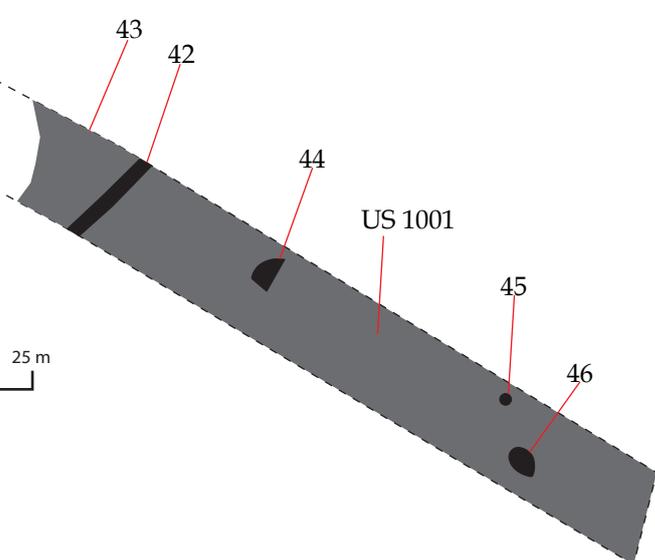
Dans le sondage 21, deux fosses (44 et 46) et un trou de poteau (45) ont été repérés à 1,30 m sous le niveau de terre végétale [FIG 26]. En coupe, les niveaux repérés semblent identiques à ceux que nous avons repérés dans le sondage 5 (US 1001 et 1002). Les faits 44, 45 et 46 sont scellés par le niveau 43 (probablement équivalent à l'US 1001). Ce niveau peut résulter du comblement d'une zone de stagnation d'eau ou être défini comme niveau de sol. Notons la présence dans ce niveau d'environ 0,54 m, de quatre esquilles osseuses indéterminées (poids total : 1,5 g), d'un talon de hache polie ainsi que d'un outil en grès de forme ovoïde, percuté-bouchardé sur toute la périphérie et sur les deux surfaces (une plane et une irrégulière avec une concavité). D'après ces observations nous pourrions être en présence d'un percuteur-broyeur ou d'une boucharde¹⁶. [FIG 27]

16. Observations effectuées par Emmanuelle Martial et Cécile Monchablon (Inrap et UMR 8215 « Trajectoires. De la Sédentarisation à l'État »).

Fig.26 Vestiges du sondage 21 (échelle 1/250°)



Vue depuis le sud du fait 45. (cliché T.Chichery)



Vue depuis l'est du fait 44. (cliché MC Charbonnier)



Vue depuis le sud-est du fait 42 et 43 (cliché T.Chichery)



Vue depuis le nord du fait 46. (cliché T.Chichery)



L'ensemble de ces faits peut être rattaché à la même phase chronologique compte tenu de la nature de leur comblement et de leur contexte de découverte.

- La fosse 44 [FIG 28 et 29] est comblée par un limon brun foncé homogène et peu compact comprenant de nombreuses inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.). De forme ovale, elle est orientée ouest-nord-ouest, est-sud-est. Elle est longue d'1,30 m et large de 0,60 m. Sa puissance de conservation est de 0,80 m. Les parois de cette fosse semblent s'être effondrées, ce qui nous empêche d'affirmer que nous sommes en présence d'un fait que l'on pourrait assimiler à un puits. Aucun vestige mobilier n'a été dégagé de ce niveau, l'attribution chronologique reste donc indéterminée mais la fonction de puits de ce fait semble la plus cohérente. Notons la présence de trois fragments d'une vertèbre lombaire de sanglier (poids total : 21 g) et d'un fragment d'os pyramidal de bœuf (poids : 8 g).



Fig.28 Vue en coupe depuis l'est de la fosse 44

Fig.29 Vue en plan depuis le nord-ouest de la fosse 44 (échelle 1/20°)



- La fosse 46 [FIG 30], de forme oblongue et orientée nord-nord-ouest/sud-sud-est, apparaît à 1,03 m sous le niveau du sol actuel. Elle mesure 1,12 m de long pour 0,74 m de large. Son comblement est homogène : un limon brun foncé meuble comportant de nombreuses inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.)

Fig.30 Vue en plan depuis le nord de la fosse 46



- Le trou de poteau circulaire 45 [FIG 31] est apparu à 1,10 m de profondeur. Il adopte un diamètre de 0,40 m. Son remplissage est un limon brun foncé homogène et meuble avec de nombreuses inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.).

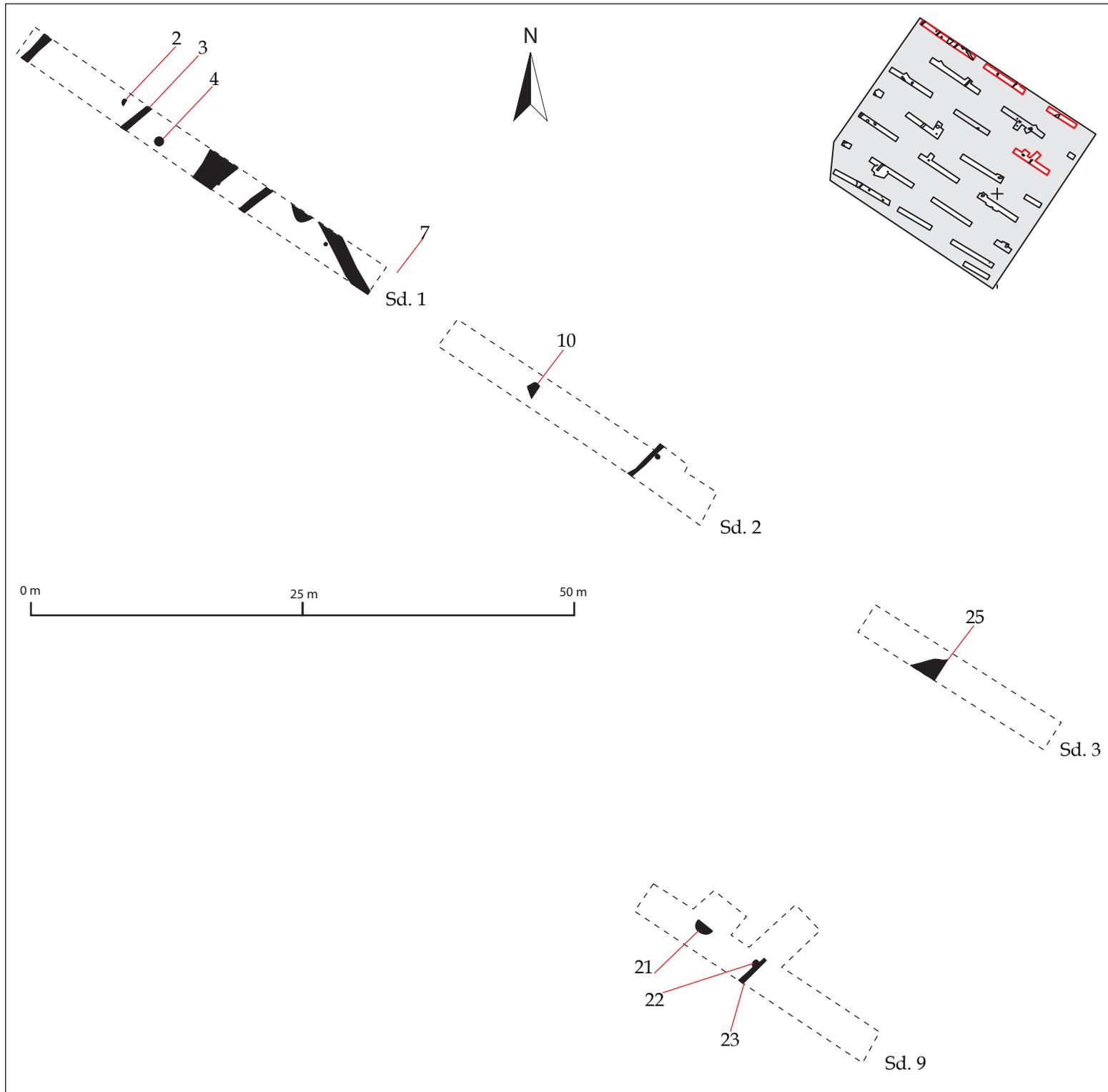
Fig.31 Vue en plan depuis le sud du trou de poteau 45

Hormis les vestiges isolés dans les sondages 7 et 13, deux zones de l'emprise ont révélé la présence de vestiges Néolithiques. Ces derniers sont plutôt bien conservés et scellés par les unités stratigraphiques 1001, 1002 et le niveau 43. Ces vestiges illustrent une occupation domestique de la zone dont certains (sondages 19 et 21) sont encore mal caractérisés chronologiquement et d'autres (sondage 5) datés du Néolithique récent. Ces vestiges ainsi que le mobilier, lithique et céramique associé, retrouvés dans les niveaux 1001 et 1002 sont caractéristiques des types d'occupation de cette période. Il conviendrait de pouvoir mieux les caractériser en chronologie relative afin d'évaluer la stricte contemporanéité des structures ou leur succession et ainsi de percevoir leur évolution.

3.3. Les vestiges Protohistoriques. (Age du Bronze/ Hallstatt)

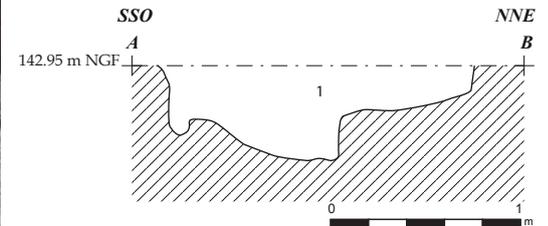
La seconde phase d'occupation mise en évidence remonte à la période de transition Age du Bronze / Hallstatt sans plus de précision, le mobilier recueilli ne permettant pas une datation plus fine. Six vestiges ont livré du mobilier céramique attribuable à cette phase : quatre fossés 4 (sondage 1), 10 (sondage 2), 25 (sondage 3) et 21 (sondage 9) et deux tronçons de fossés : 3 (sondage 1) et 23 (sondage 9) [FIG 32].

Fig.32 Vestiges des sondages 1,2,3 et 9
(échelle 1/500^e)



La fosse circulaire 4 [FIG 33 et 34] apparaît à 0,68 m sous le niveau du sol actuel et mesure 0,84 m de diamètre. Fouillée à 50% à la pelle hydraulique, son comblement est un limon brun noir homogène et meuble comportant des inclusions. Elle adopte un profil à parois verticales mais avec un fond très irrégulier et est conservée sur 0,24 m. Elle est datée du début du Bronze final par la céramique. Notons la présence de cinq fragments osseux de grand mammifère indéterminé (bœuf, cheval,...) (poids total : 5,5 g.)

Fig.33 Vue en coupe depuis le sud-est de la fosse 4



US 1 : Limon brun noir homogène et meuble comportant des inclusions de craie.

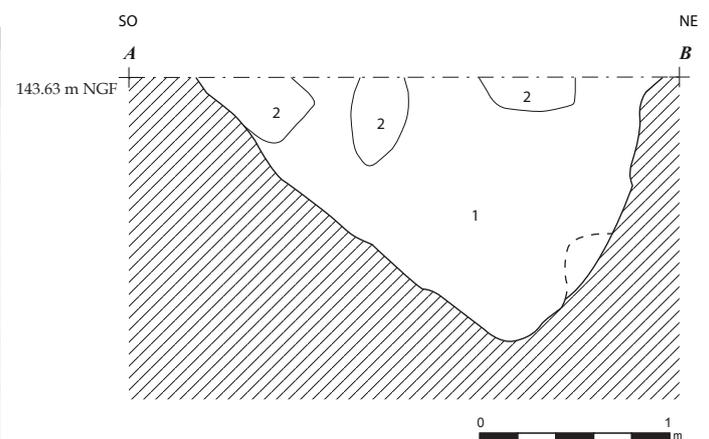
TN : Craie blanche

Fig.34 Relevé stratigraphique de la fosse 4 (échelle 1/20°)

- Apparaissant à 0,65 m de profondeur, la fosse 10 [FIG 35 et 36] est rectangulaire. Elle adopte un profil à parois verticales et à fond en V. Elle est longue de 2 m et large d'1,10 m, elle est conservée sur 0,66 m de profondeur. Elle est comblée par un limon brun foncé homogène et moyennement compact avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.) Elle est datée de la Protohistoire par la céramique récoltée.



Fig.35 Vue en coupe depuis le sud-est de la fosse 10



US 1 : Limon brun très foncé homogène et meuble avec des nodules centimétriques de craie.

US 2 : poches de limon sableux brun clair homogène et meuble.

TN : craie blanche

Fig.36 Relevé stratigraphique de la fosse 10 (échelle 1/20°)

- La fosse 25 [FIG 37] est de forme ovale, orientée ouest-nord-ouest/est-sud-est et apparaît à 0,65 m sous le niveau du sol actuel. Elle est longue de 2,60 m et large de 2,33 m pour une épaisseur maximum de 0,10 m. Son comblement est homogène : un limon brun foncé, relativement peu compact et comportant des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.) Elle est attribuable à la Protohistoire par le mobilier récolté en surface.

Fig.37 Vue en plan depuis le nord de la fosse 25

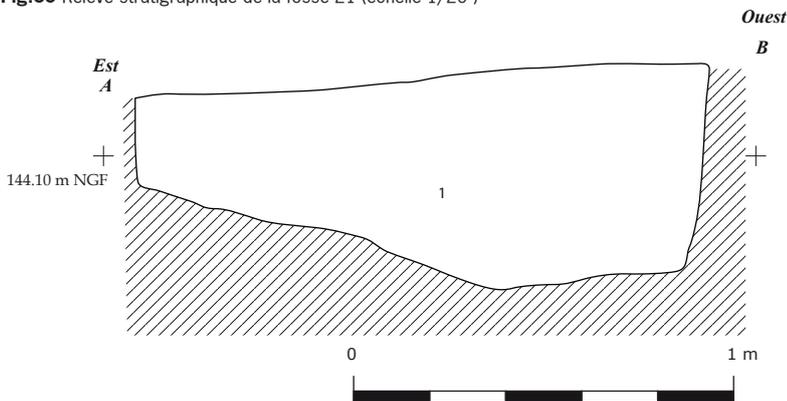


Fig.38 Vue en coupe depuis le nord-est de la fosse 21



- La fosse 21 [FIG 38 et 39], fouillée pour moitié à la pelle hydraulique, de forme ovale et orientée est/ouest apparaît à 0,24 m sous le niveau du sol actuel. Elle est comblée par un limon brun foncé homogène et relativement meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.) Elle est longue d'1,63 m pour une largeur d'1,05 m et conservée sur 0,52 m de profondeur. Elle adopte un profil à parois verticales et à fond relativement plat. Son mobilier céramique est attribuable à la fin du Bronze final, voire au début de l'âge du Fer.

Fig.39 Relevé stratigraphique de la fosse 21 (échelle 1/20°)

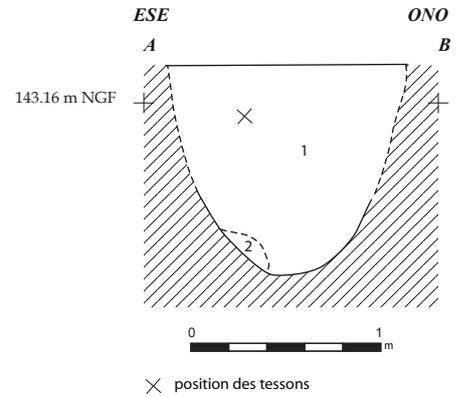


US 1 : Limon brun foncé homogène et meuble comportant des inclusions calcaires millimétriques.

TN : Craie et inclusions millimétriques sablo-calcaire.

- Le tronçon de fossé 3 [FIG 40 et 41] est orienté nord-est/sud-ouest. Il est comblé par un limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions de craie (cm³ et mm³, diffuses et en grandes quantités). Large de 0,54 m, sa puissance de conservation est de 0,30 m. Il est attribuable à la Protohistoire par le mobilier céramique récolté en surface.

Fig.40 Vue en plan et en coupe depuis le nord-ouest du tronçon de fossé 3



US 1 : Limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions de craie millimétriques à centimétriques.

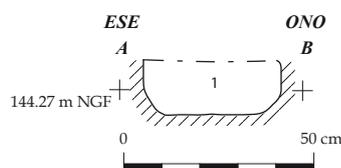
Fig.41 Relevé stratigraphique du tronçon de fossé 3 (échelle 1/20°)

- Le tronçon de fossé (ou de drain) 23 [FIG 42 et 43] apparaît à 0,24 m sous le niveau du sol actuel. Il est orienté nord-est/sud-ouest et adopte un profil en cuvette. Il est large de 0,40 m et conservé sur 0,14 m. Il est comblé par un limon brun clair, relativement homogène et meuble comportant quelques inclusions crayeuses (cm³ et mm³, éparses et en petites quantités). Il est attribuable à la Protohistoire par la céramique récoltée en surface.

Fig.42 Vue en plan depuis l'ouest du tronçon de fossé 23



Fig.43 Relevé stratigraphique du tronçon de fossé 23 (échelle 1/20°)



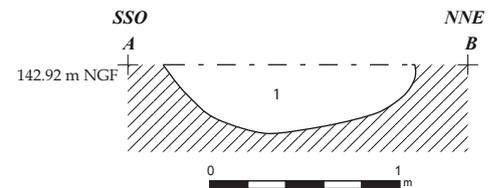
US 1 : Limon brun clair homogène meuble, inclusions crayeuses centimétriques à millimétriques.

▨ TN : craie et graveluche

Localisées dans le sondage 1, deux fosses peuvent être rattachées à la même phase chronologique compte tenu de la nature de leur comblement et de leur contexte de découverte : les fosses 2 et 7.

- La fosse 2 [FIG 44 et 45] de forme circulaire, adopte un diamètre de 0,80 m pour une profondeur de 0,12 m, et présente un profil en cuvette. Elle est comblée par un limon brun foncé, relativement peu compact et comportant des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.)

Fig.44 Vue en plan et en coupe de la fosse 2



US 1 : Limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions crayeuses.
TN : craie blanche

Fig.45 Relevé stratigraphique de la fosse 2 (échelle 1/20^e)



Fig.46 Vue en plan depuis le sud de la fosse 7

- La fosse 7 [FIG 46] est de forme oblongue, elle mesure 2,00 m de long pour une moyenne de 0,75 m de large. Elle est située à 6 m de la fosse 4 et son comblement est identique à celle-ci.

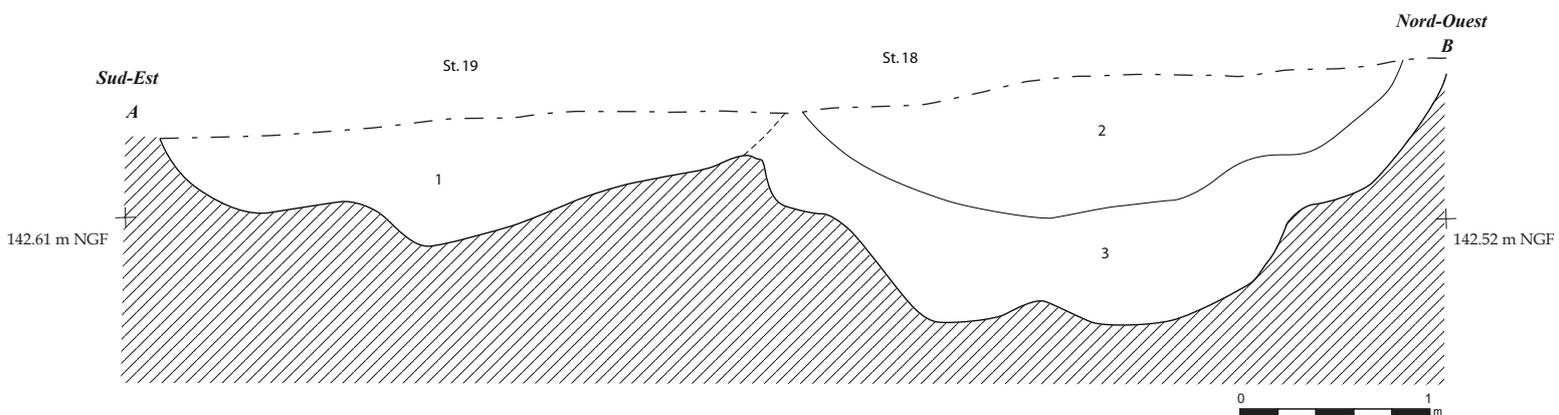
Les données récoltées lors de ce diagnostic nous donnent un premier aperçu de la diversité de l'occupation de ce secteur des marais de Saint-Gond. Au regard du contexte archéologique, des indices d'habitat datés de l'Age du bronze voire du début du premier Âge du Fer ont été repérés sur la commune de Val des Marais lors de fouilles anciennes, de prospections aériennes ou encore de découvertes fortuites. Des tombes à inhumations et à incinérations ont également été mises au jour à proximité de l'emprise, probablement datées du Premier voire du Second Age du Fer. La chronologie reconnue ici par le mobilier céramique semble donc identique aux indices d'une occupation protohistorique déjà mise au jour sur la commune de Val des Marais. Une étude approfondie permettrait donc de définir l'évolution chronologique de l'occupation dans sa globalité, une évolution qu'il faudrait mettre en relation avec celle des vestiges datés du Néolithique récent. Si cette évolution est avérée, ce qui semble déjà se dessiner à travers le mobilier céramique, ce serait donc l'occasion d'appréhender l'environnement domestique immédiat des marais de Saint-Gond ; de définir la fonction du site (habitat ?) et son rôle par rapport aux occupations déjà connues dans ce secteur jusqu'à sa pérennisation au Premier Age du Fer.

3.4. Un fossé d'époque gallo-romaine ?

Localisés dans les sondages 1,7 et 14 les tronçons de fossés 6, 19 et 31 sont trois creusements probablement gallo-romain, ils apparaissent entre 0,86 m et 1 m de profondeur. Dès lors, si le fossé 6 est attribué, par le matériel céramique, à la période antique, nous pouvons accepter la même attribution chronologique pour les tronçons 19 et 31. Plutôt isolés, nous ne pouvons néanmoins à ce stade, les intégrer dans un ensemble plus important. [FIG 47]

- Le tronçon de fossé 6 est orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest. Il est comblé par un limon brun moyen homogène et moyennement compact avec quelques inclusions crayeuses (cm^3 et mm^3 , diffuses et en grandes quantités.) Il mesure 0,70 m de large.
- Le tronçon de fossé 19 [FIG 48] est orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest. Il est comblé par un limon brun moyen homogène, moyennement compact avec de nombreuses inclusions crayeuses (cm^3 et mm^3 , diffuses et en grandes quantités). Il mesure 1,50 m de large et est conservé sur 0,32 m de profondeur. Son fond concave est plutôt irrégulier et ses parois verticales.
- Le tronçon de fossé 31 est orienté nord-nord-est/ sud-sud-ouest. Large de 0,90 m, il apparait à 0,94 m sous le niveau du sol actuel. Il est comblé par un limon brun foncé homogène et meuble avec de nombreuses inclusions crayeuses (cm^3 et mm^3 , diffuses et en grandes quantités).

Fig.47 Relevé stratigraphique du tronçon de fossé 19 (échelle 1/20^e)



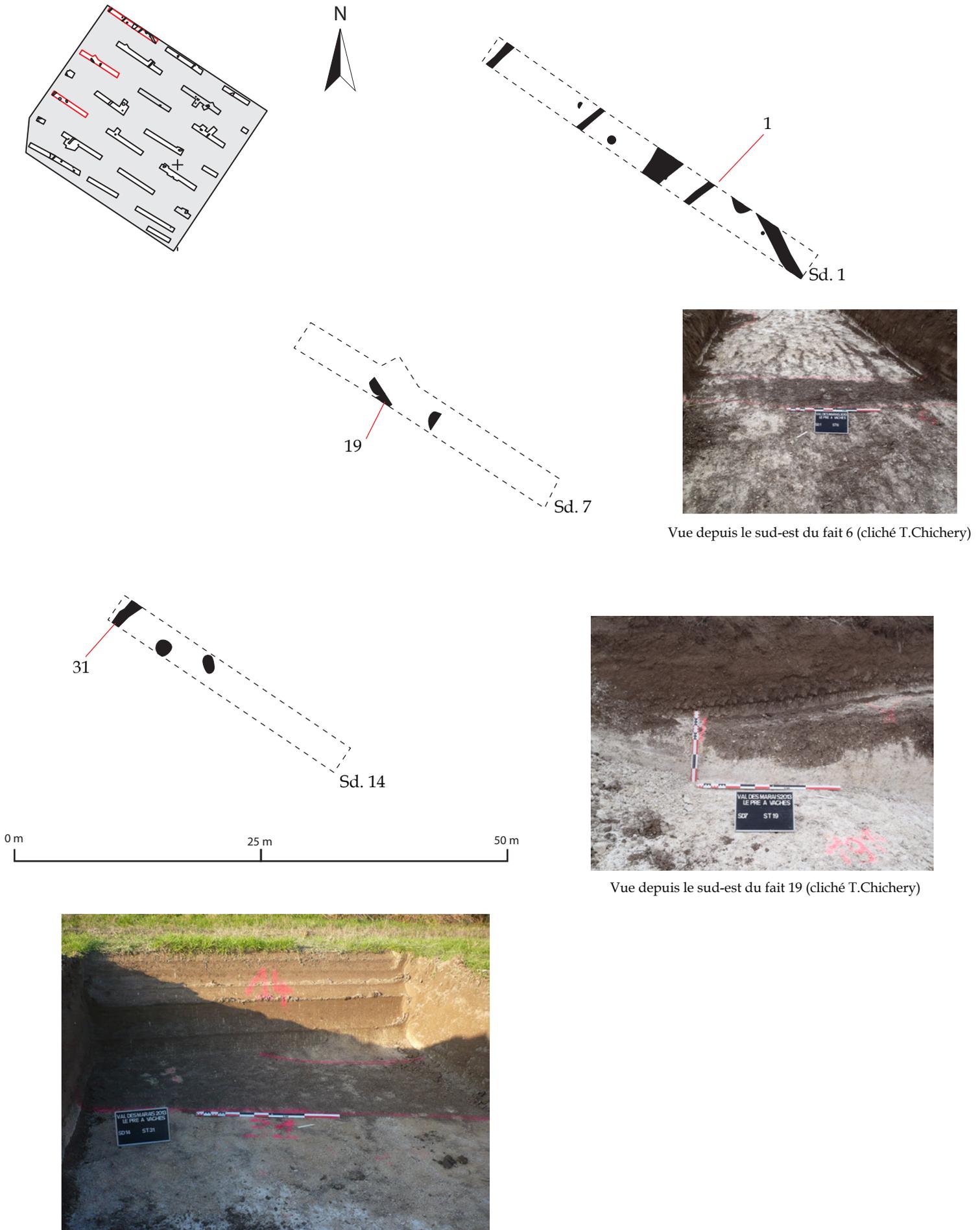
US 1 : Limon argileux brun clair homogène et meuble avec des inclusions calcaires centimétriques

US 2 : Limon argileux brun moyen homogène et relativement meuble comportant des inclusions crayeuses.

US 3 : Limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions crayeuses.

TN : craie blanche.

Fig.48 Vestiges gallo-romains (échelle 1/500^e)



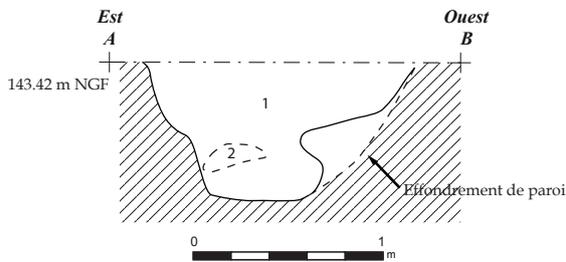
Vue depuis le sud-est du fait 6 (cliché T.Chichery)

Vue depuis le sud-est du fait 19 (cliché T.Chichery)

Vue depuis le sud-est du fait 31 (cliché T.Chichery)

3.5. Un fossé d'époque moderne.

Fig.50 Relevé stratigraphique du tronçon de fossé 17 (échelle 1/20^e)



US 1 : Limon brun moyen homogène et meuble avec de nombreuses inclusions de craie centimétriques à millimétriques.

US 2 : Poche crayeuse.

TN : craie blanche

Localisés dans les sondages 6, 12, 19 et 21, les tronçons de fossé 17, 28, 39 et 42 sont des creusements d'époque moderne apparaissant entre 0,44 et 0,64 m de profondeur et orientés nord-est/sud-ouest. Ce fossé, servant certainement au drainage des terres agricoles, se situe à proximité immédiate d'un canal. En effet à partir du XVI^e siècle et ce jusqu'au XIX^e siècle un assèchement progressif des marais de Saint-Gond est dû à une volonté de mise en culture et d'exploitation de ce territoire¹⁷. [FIG 49] Le tronçon 17 (sondage 6) est comblé par un limon brun moyen, plutôt homogène et relativement meuble comportant de nombreuses inclusions crayeuses (cm³ et mm³, diffuses et en grandes quantités). Fouillé à 50% à la pelle hydraulique, il mesure 0,80 m de large et est conservé sur 0,24 m de profondeur. Il adopte un profil à cuvette à fond plat. [FIG 50]

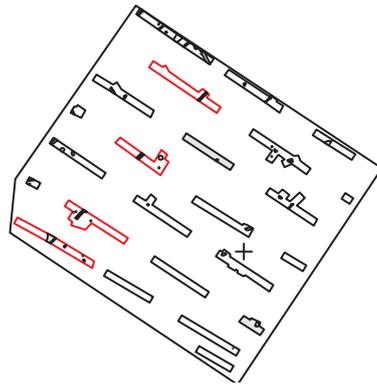
- Le tronçon 28 (sondage 12) mesure 1,34 m de large. Il est comblé par limon brun moyen homogène et meuble avec de nombreuses inclusions crayeuses (centimétriques et millimétriques, diffuses et en grandes quantités). Il est attribuable à l'époque moderne par le mobilier récolté.
- Le tronçon 39 (sondage 19) est comblé par limon brun moyen plutôt homogène et meuble comportant des inclusions crayeuses (centimétriques et millimétriques, diffuses et en grandes quantités). Il mesure 1 m de large. Il est attribué à la période moderne par le mobilier récolté.
- Le tronçon 42 (sondage 21) est comblé par un limon brun moyen homogène et meuble avec de nombreuses inclusions crayeuses (centimétriques et millimétriques, diffuses et en grandes quantités). Il mesure 0,46 m de large. [FIG 51]

Fig.51 Vue en plan depuis l'ouest du tronçon de fossé 42

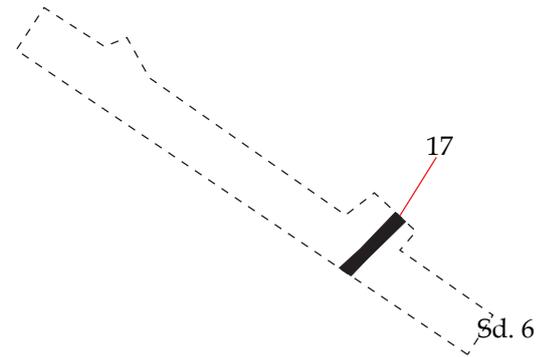


17. Poinot, Berthier, Boyer, Fustec : *Historique des zones humides du bassin de la Seine*, UMR Sisiphe, pp5-6.

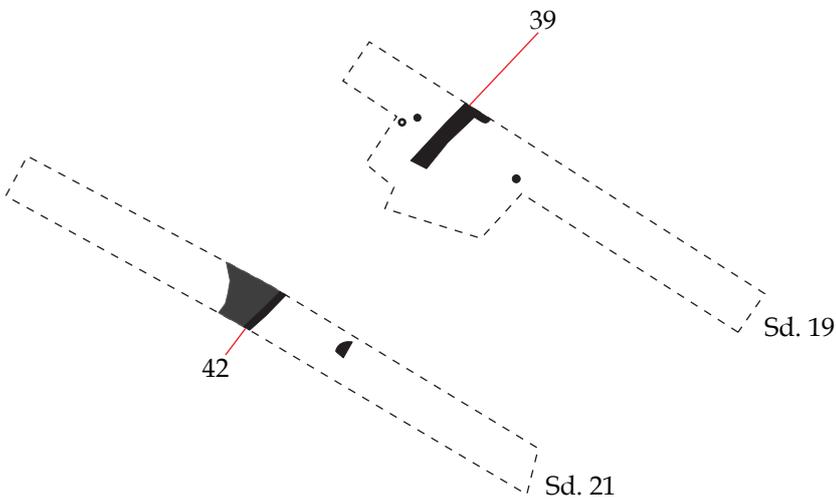
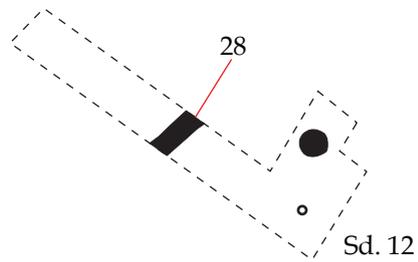
Fig.49 Vestiges d'époque moderne (échelle 1/500^e)



Vue depuis le sud-est du fait 17.



Vue depuis le nord-ouest du fait 28.



Vue depuis le sud-est du fait 39.

3.6. Les vestiges fouillés mais non datés

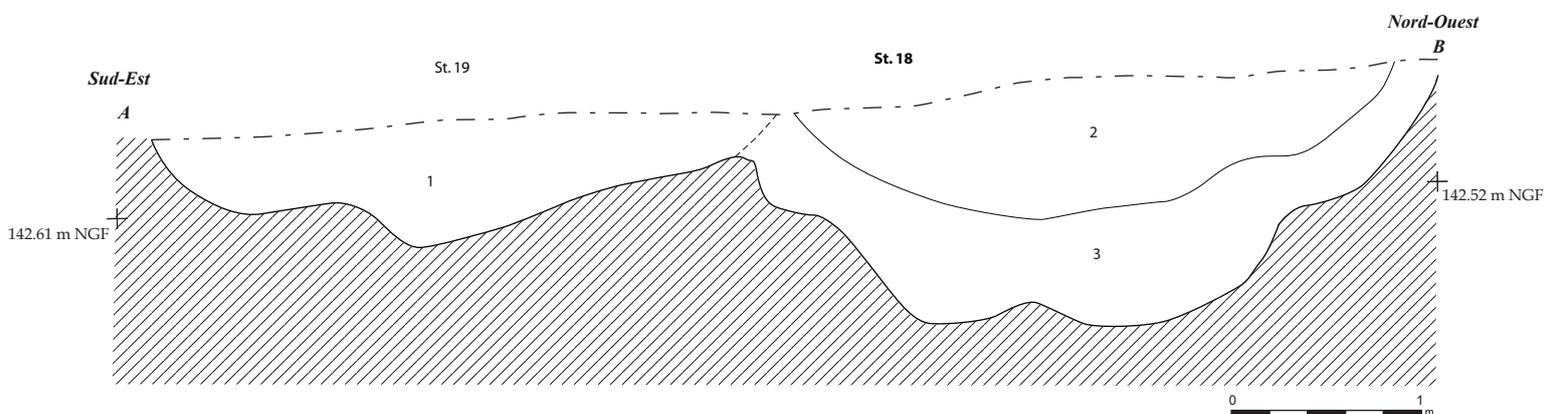
Deux fosses et un tronçon de fossé ont fait l'objet de fouilles à la pelle hydraulique n'ayant livré aucun mobilier datant. Il s'agit des fosses 18 (sondage 7), 24 (sondage 8) et 36 (sondage 17) et du trou de poteau 47 (sondage 23).

- Apparaissant à 0,86 m de profondeur, la fosse 18 est orientée nord-nord-ouest/sud-sud-est, ses parois sont obliques et son fond est plat. Longue d'1,80 m et large d'1,60 m, elle est conservée sur 0,66 m. Elle est comblée par deux unités stratigraphiques : un limon brun moyen à clair homogène et meuble comportant des inclusions crayeuses sur le haut et par un limon brun très foncé, homogène et meuble, comportant quelques inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.) [FIG 52 et 53]

Fig.52 Vue en coupe depuis le nord-est de la fosse 18



Fig.53 Relevé stratigraphique de la fosse 18 (échelle 1/20^e)



US 1 : Limon argileux brun clair homogène et meuble avec des inclusions calcaires centimétriques

US 2 : Limon argileux brun moyen homogène et relativement meuble comportant des inclusions crayeuses.

US 3 : Limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions crayeuses.

TN : craie blanche.

- La fosse 24 qui apparait à 0,65 m de profondeur est comblée par un limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.) Elle est orientée sud-ouest/nord-est et adopte un profil à parois verticales et à fond quasiment plat (assez perturbé). Longue d'1,15 m et large d'1,06 m, elle est conservée sur 0,34 m. [FIG 54 et 55]

Fig.54 Vue en coupe depuis le sud-est de la fosse 24

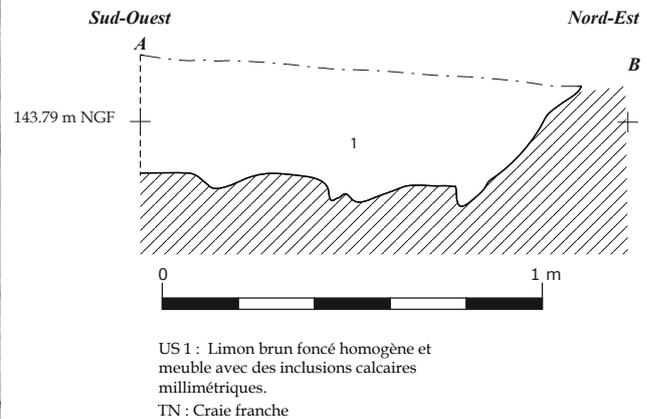


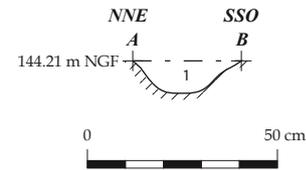
Fig.55 Relevé stratigraphique de la fosse 24 (échelle 1/20^e)

- La fosse 36 apparait à 0,62 m sous le niveau du sol actuel. De forme oblongue, elle est orientée nord-sud et comblée par un limon brun gris gravelucheux homogène et meuble avec des inclusions crayeuses. Longue de 2,25 m et large de 1,77 m sa puissance de conservation est de 0,46 m. [FIG 56]

Fig.56 Vue en coupe depuis l'ouest de la fosse 36



- Le trou de poteau 47 (sondage 23) apparaît à 0,40 m de profondeur. Il adopte un diamètre de 0,40 m. Il est comblé par un limon brun noir homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.) et sa puissance de conservation est de 0,8 m. [FIG 57]



US 1 : Limon brun foncé homogène compact avec inclusions crayeuses millimétriques
TN : craie blanche

Fig.57 Vue en plan et en coupe depuis le nord du trou de poteau 47

3.7. Les vestiges non datés.

Dix-sept faits n'ayant fait l'objet d'aucune fouille n'ont pas d'attribution chronologique. Aucun mobilier ne permet de les rattacher à une période chronologique : sept trous de poteaux, six fosses et quatre tronçons de fossés.

- Le trou de poteau 8 (sondage 1) apparaît à 0,54 m sous le niveau du sol actuel. Il adopte un diamètre de 0,36 m. Il est comblé par un limon brun noir homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.).
- Le trou de poteau 12 (sondage 2) apparaît à 0,50 m sous le niveau du sol actuel. Il adopte un diamètre de 0,50 m. Il est comblé par un limon brun noir homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.).
- Le trou de poteau 22 (sondage 9) apparaît à 0,24 m sous le niveau du sol actuel. Long de 0,71 m et large de 0,38, il est comblé par un limon brun noir homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.).
- Le trou de poteau 27 (sondage 12) apparaît à 0,28 m de profondeur. Il adopte un diamètre de 0,54 m. Il est comblé par un limon brun noir homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.).
- Le trou de poteau 49 (sondage 20) apparaît à 0,70 m sous le niveau du sol actuel. Long de 0,64 m et large de 0,58 m, il est comblé par un limon brun noir homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.).

- Le trou de poteau 50 (sondage 20) apparait à 0,70 m sous le niveau du sol actuel. Il adopte un diamètre de 0,64 m. Il est comblé par un limon brun noir homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.).
- Le trou de poteau 51 (sondage 20) apparait à 0,70 m sous le niveau du sol actuel. Long de 0,70 m et large de 0,64 m, il est comblé par un limon brun noir homogène et meuble avec des inclusions crayeuses (centimétrique à millimétriques, diffuses et en grande quantité.).
- Apparaissant à 0,26 m de profondeur, la fosse 26 (sondage 11) est orientée ouest-nord-ouest/est-sud-est. Longue de 2,60 m et large de 1,20 m, elle est comblée par limon brun foncé homogène et meuble avec de nombreuses inclusions crayeuses.
- La fosse 29 (sondage 12) apparait à 0,36 m sous le niveau du sol actuel. Elle adopte un diamètre d'1,85 m et est comblée par un limon brun très foncé, relativement homogène et meuble comportant quelques inclusions crayeuses.
- La fosse 32 (sondage 14) apparait à 0,86 m sous le niveau du sol actuel. De forme circulaire, elle adopte un diamètre de 1,56 m. Son comblement est un limon brun foncé homogène et plutôt meuble avec quelques inclusions crayeuses.
- La fosse 33 (sondage 14) apparait à 0,70 m sous le niveau du sol actuel. De forme oblongue, elle est orientée nord-ouest/sud-est. Large de 0,90 m, elle mesure 1,98 m de long. Son comblement est limon brun foncé homogène et meuble.
- La fosse 34 (sondage 15) apparait à 0,42 m sous le niveau du sol actuel. De forme quadrangulaire, elle adopte un diamètre de 0,80 m. Elle est comblée par un limon brun moyen à clair relativement homogène et meuble comportant quelques inclusions crayeuses.
- La fosse 35 (sondage 16) apparait à 0,46 m sous le niveau du sol actuel. De forme oblongue, elle est orientée ouest-sud-ouest/est-nord-est. Large de 2,10 m, elle mesure 1,10 m de long.
- La fosse 52 (sondage 20) apparait à 0,68 m sous le niveau du sol actuel. Elle est orientée nord-est/sud-ouest et comblée par un limon argileux brun foncé homogène et plutôt compact et comporte des inclusions crayeuses relativement diffuses. Large de 0,62 m, elle mesure 0,86 m de long.

Trois tronçons de fossés (1,5 et 9) ont été repérés dans le sondage 1 et un tronçon de fossé (11) dans le sondage 2 :

- Le tronçon de fossé 1 apparait à 0,88 m sous le niveau de sol actuel. Il est orienté nord-est/sud-ouest. Large de 0,70 m, il est comblé par un limon brun noir homogène et meuble avec des inclusions de craie.
- Le tronçon de fossé 5 apparait à 0,65 m de profondeur. Il est orienté nord-nord-est/sud-sud-ouest. Large de 2,30 m, il est comblé par un limon brun moyen homogène et meuble avec des inclusions crayeuses. Notons la présence de deux fragments d'une ou deux vertèbres thoraciques d'un grand mammifère indéterminé (soit bœuf, soit cheval) (poids total : 4 g.)
- Le tronçon de fossé 9 apparait à 0,54 m sous le niveau du sol actuel. Il est orienté nord-ouest/sud-est. Large d'1,28 m, il est comblé par limon brun foncé homogène et meuble avec de nombreuses inclusions crayeuses.
- Le tronçon de fossé 11 apparait à 0,50 m de profondeur. Il est orienté nord-est/sud-ouest. Large d'0,37 m, il est comblé par un limon brun foncé homogène et meuble avec des inclusions crayeuses.

4. Conclusion

L'opération de diagnostic archéologique réalisé sur la parcelle ZA 32 de la commune de Val des Marais (51) fait suite à une demande de permis de construire déposée par la société SAS Soufflet. Le diagnostic réalisé par l'Inrap et prescrit par le Service Régional de l'Archéologie a pour but de détecter le potentiel archéologique de la surface totale du projet soit 15000 m², en raison de sa localisation dans une zone révélant un riche patrimoine archéologique.

Vingt-quatre tranchées et dix extensions ont été réalisées ce qui représente un taux d'ouverture de 8 %.

Cinquante-deux vestiges ont été mis au jour. Quinze faits ont livré du mobilier céramique soit environ 28 % des structures découvertes. Toutefois certains vestiges sans mobilier, ont pu être rattachés à une occupation reconnue, compte tenu de leur situation et de la nature de leur comblement. Ainsi, trente-six faits ont une attribution chronologique et seize n'en ont pas.

Apparaissant à une profondeur moyenne de 0,60 m sous le niveau du sol actuel, les vestiges sont plutôt bien conservés (puissance de conservation moyenne : 0,30 m.) Seul le trou de poteau 47 (sondage 23) est conservé sur moins de 0,10 m. La quantité de mobilier, sans être abondante est convenable et permettra une attribution chronologique fine. Il faut souligner que ce diagnostic n'a permis « la découverte que de rares fragments osseux de faune, très altérés par la corrosion » . [FIG 58]

Deux grandes périodes d'occupations ont été mises en évidence lors de ce diagnostic, elles sont relatives au Néolithique récent/final et à l'Âge du Bronze/Hallstatt.

L'occupation Néolithique est représentée par deux structures et quatorze faits. Ils se rapportent plus précisément au Néolithique récent. Outre les vestiges isolés, deux secteurs de l'emprise ont révélé la présence de vestiges Néolithiques. Ces derniers semblent plutôt bien conservés et scellés par les unités stratigraphiques 1001 et 1002. Ils révèlent une occupation domestique du secteur dont certains (sondages 19 et 21) sont encore mal caractérisés chronologiquement et d'autres (sondage 5) datés du Néolithique récent. Ces vestiges ainsi que le mobilier, lithique et céramique associé, retrouvés dans les niveaux 1001 et 1002 sont caractéristiques des types d'occupation de cette période. Il conviendrait de pouvoir mieux les caractériser en chronologie relative afin d'évaluer la stricte contemporanéité des structures ou leur succession et ainsi de percevoir leur évolution.

Les vestiges de l'Âge du Bronze/Hallstatt mis au jour occupent une superficie d'environ 180 m². Les données récoltées lors de ce diagnostic, nous donne un premier aperçu de la diversité de l'occupation de ce secteur des marais de Saint-Gond. Au regard du contexte archéologique, des indices d'habitat datés de l'Age du bronze voire du début du premier Âge du Fer ont été repérés sur la commune de Val des Marais lors de fouilles anciennes, de prospections aériennes ou encore de découvertes fortuites. Des tombes à inhumations et à incinérations ont également été mises au jour à proximité probablement datées du Premier voire du Second Age du

Fer. La chronologie reconnue ici par le mobilier céramique semble identique aux indices d'une occupation protohistorique déjà mise au jour sur la commune de Val des Marais. Si cette évolution est avérée, ce qui semble déjà se dessiner à travers le mobilier céramique, ce serait donc l'occasion d'appréhender l'environnement domestique immédiat des marais de Saint-Gond ; de définir la fonction du site (habitat ?) et son rôle par rapport aux occupations déjà connues dans ce secteur jusqu'à sa pérennisation au Premier âge du Fer. Si l'interprétation de ce type d'occupation est délicate en fouille sans un décapage extensif, elle est encore plus difficile en diagnostic. Cependant, il semble bien que tous les éléments caractéristiques soient présents : vestiges qui semblent relatifs à une période d'occupation dense ; habitation à architecture légère (deux unités architecturales bâties sur poteaux) et mobilier lithique, céramique et faunique liés à la consommation. Seule une vision globale pourrait confirmer ou infirmer cette interprétation.

Une étude approfondie serait d'un intérêt majeur pour la connaissance de l'habitat de ce secteur géographique des marais de Saint-Gond, elle permettrait ainsi de comprendre l'évolution de l'occupation au Néolithique récent et sa pérennisation au premier Âge du Fer.

Fig.58 fragment de tibia droit de boeuf, sensiblement altérés par la corrosion (à gauche : vue de la surface médiale, à droite : vue de la surface de la cavité médullaire)



5. Liste des figures

Fig.1 Localisation du projet sur fond de carte IGN 1/25000^e - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.2 Le contexte géologique sur fond de carte brgm 1/50000^e (feuille de Châlons-en-Champagne) - © Source des données géologiques : Carte Géologique de France à 1/50000 - © BRGM 2001

Fig.3 Clichés de la stratigraphie sur craie, de la transition craie-graveluche et des phénomènes impactant la craie et la graveluche (Sondage 3, 10, 14) - © Romain Giros, Inrap

Fig.4 Cliché du sondage profond (Sondage 3) et interprétation stratigraphique- © Romain Giros, Inrap

Fig.5 Le contexte archéologique sur fond de carte IGN 1/25000^e - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.6 Implantation des sondages avec limites cadastrales et projet d'aménagement au 1/750^e - © Isabelle Comte, Inrap

Fig.7 Attribution chronologique des vestiges - © Isabelle Comte, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.8 Vue en coupe depuis le sud-est de la fosse 20 - © Inrap

Fig.9 Relevé stratigraphique de la fosse 20 (échelle 1/20^e) - © Fabien Langris, Magadela Meignan, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.10 Vue en coupe depuis le nord-est de la fosse 30 - © Inrap

Fig.11 Vestiges du sondage 5 (échelle 1/250^e) (© Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.12 Relevé stratigraphique et cliché de la coupe 206 - © Fabien Langris, Magadela Meignan, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.13 Vue en plan depuis l'est du trou de poteau 14 - © Inrap

Fig.14 Vue en plan depuis l'ouest du trou de poteau 16 - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.15 Relevé stratigraphique du trou de poteau 16 (échelle 1/20^e) - © Fabien Langris, Magadela Meignan, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.16 Vue en plan depuis le sud-ouest du trou de poteau 48 - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.17 Vue en plan depuis l'est de la fosse 15 - © Inrap

Fig.18 Vue en coupe depuis l'est de la fosse 13 - © Inrap

Fig.19 Relevé stratigraphique de la fosse 13 (échelle 1/20^e) - © Fabien Langris, Magadela Meignan, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.20 Vestiges du sondage 19 (échelle 1/250^e) - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.21 Vue en coupe depuis le sud-est du trou de poteau 37 - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.22 Relevé stratigraphique du trou de poteau 37 (échelle 1/20^e) - © Fabien Langris, Magdalena Meignan, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.23 Vue en plan depuis le sud-est du trou de poteau 40 - © Inrap

Fig.24 Vue en plan depuis le sud-est du trou de poteau 41- © Inrap

Fig.25 Vue en plan depuis le nord de la fosse 38 - © Inrap

Fig.26 Vestiges du sondage 21 (échelle 1/250^e) - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.27 Vue zenitale du percuteur-broyeur - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.28 Vue en coupe depuis l'est de la fosse 44 - © Fabien Langris, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

Fig.29 Vue en plan depuis le nord-ouest de la fosse 44 (échelle 1/20^e) - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap

- Fig.30 Vue en plan depuis le nord de la fosse 46 - © Inrap
- Fig.31 Vue en plan depuis le sud du trou de poteau 45 - © Inrap
- Fig.32 Vestiges des sondages 1,2,3 et 9 (échelle 1/500^e) - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.33 Vue en coupe depuis le sud-est de la fosse 4 - © Inrap
- Fig.34 Relevé stratigraphique de la fosse 4 (échelle 1/20^e) - © Inrap
- Fig.35 Vue en coupe depuis le sud-est de la fosse 10 - © Inrap
- Fig.36 Relevé stratigraphique de la fosse 10 (échelle 1/20^e) - © Inrap
- Fig.37 Vue en plan depuis le nord de la fosse 25 - © Inrap
- Fig.38 Vue en coupe depuis le nord-est de la fosse 21 - © Inrap
- Fig.39 Relevé stratigraphique de la fosse 21 (échelle 1/20^e) - © Fabien Langris, Magadela Meignan, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.40 Vue en plan et en coupe depuis le nord-ouest du tronçon de fossé 3 - © Inrap
- Fig.41 Relevé stratigraphique du tronçon de fossé 3 (échelle 1/20^e) - © Inrap
- Fig.42 Vue en plan depuis l'ouest du tronçon de fossé 23 - © Inrap
- Fig.43 Relevé stratigraphique du tronçon de fossé 23 (échelle 1/20^e) - © Fabien Langris, Magadela Meignan, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.44 Vue en plan et en coupe de la fosse 2 - © Inrap
- Fig.45 Relevé stratigraphique de la fosse 2 (échelle 1/20^e) - © Inrap
- Fig.46 Vue en plan depuis le sud de la fosse 7 - © Inrap
- Fig.47 Relevé stratigraphique du tronçon de fossé 19 (échelle 1/20^e) - © Inrap
- Fig.48 Vestiges gallo-romains (échelle 1/500^e) - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.49 Vestiges d'époque moderne (échelle 1/500^e) - © Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.50 Relevé stratigraphique du tronçon de fossé 17 (échelle 1/20^e) - © Inrap
- Fig.51 Vue en plan depuis l'ouest du tronçon de fossé 42 - © Inrap
- Fig.52 Vue en coupe depuis le nord-est de la fosse 18 - © Inrap
- Fig.53 Relevé stratigraphique de la fosse 18 (échelle 1/20^e) - © Fabien Langris, Magadela Meignan, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.54 Vue en coupe depuis le sud-est de la fosse 24 - © Inrap
- Fig.55 Relevé stratigraphique de la fosse 24 (échelle 1/20^e) - © Fabien Langris, Magadela Meignan, Marie-Caroline Charbonnier, Inrap
- Fig.56 Vue en coupe depuis l'ouest de la fosse 36 - © Inrap
- Fig.57 Vue en plan et en coupe depuis le nord du trou de poteau 47 - © Inrap
- Fig.58 fragment de tibia droit de boeuf, sensiblement altérés par la corrosion (à gauche : vue de la surface médiale, à droite : vue de la surface de la cavité médullaire) - © Alessio Bandelli, Inrap

6. Bibliographie

Anonyme 1994 : Anonyme. *Au cœur des marais de Saint-Gond*, Centre de Documentation Départementale Pédagogique de la Marne, 1994, p.53, carte 5.

Archives Loppin 1946 : 4 mai 1943 : carnet n° 4 et 25 mai 1946 : carnet n° 9, Musée d'Épernay.

Augereau, Brunet, Costa, Cottiaux, Hamon, Ihuel, Langry-François, Magne, Maingnaud, Mallet, Martineau, Mille, Millet-Richard, Polloni, Renard, Richard, Salanova, Samzum, Sidera, Sohn, 2007 : Augereau (A.), Brunet (P.), Costa (L.), Cottiaux (R.), Hamon (T.), Ihuel (E.), Langry-François (F.), Magne (P.), Maingnaud (A.), Mallet (N.), Martineau (R.), Mille (B.), Millet-Richard (L.-A.), Polloni (A.), Renard (C.), Richard (G.), Salanova (L.), Samzum (A.), Sidera (I.), Sohn (M.) : Le Néolithique récent dans le Centre-Nord de la France (3400/3300-2800/2700 av. J.-C.) : l'avenir du Seine-Oise-Marne en question, in : J. Evin (dir.), *Un siècle de construction du discours scientifique en Préhistoire*, Vol. 3 « ... Aux conceptions d'aujourd'hui », XXVI^e Congrès du centenaire de la Société préhistorique française, Avignon, 21-25 sept. 2004, p. 165-184.

Bailloud 1974 : Bailloud (G). *Le Néolithique dans le Bassin parisien*, II^e supplément à *Gallia Préhistoire*, CNRS éditions.

Brisson 1937 : Brisson (A). *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, 1, 1937.

Chertier 1974 : Chertier (B). Informations archéologiques, *Gallia Préhistoire*, 17, fasc. 2.

Chossenot 2004 : Chossenot (R). *Carte archéologique de la Gaule, La Marne 51*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2004, pp 352-362.

Courtier 1927 : Courtier (L). *Fouilles d'habitation néolithiques aux sources du Petit Morin* (Marne), Association Française pour l'Avancement des Sciences, Lyon 1926, p. 457-458.

Fiches descriptives de sites archéologiques, Service Régional de l'Archéologie de Champagne-Ardenne.

Martineau (dir) 2012 : Martineau (R), Dumontet (A), Charpy (J- J), Laplaige (C), Bossuet (G), Affloter (J), Dupont (M), Jaccotey (L), Thevenot (J-P), Stock (A), Lambot (B). *Les habitats néolithiques dans les marais de Saint-Gond. Prospection thématique. Sondages à Morains-le-Petit « Le Canal », « La Fosse à Gérard », « Les Vordes »*. *Fouilles de Loisy-en-Brie « 56 Grande Rue »*. Rapport de fouilles, sondages et prospections, SRA Champagne-Ardenne.

Poinsot (C.), Berthier (R.), Boyer (F.), Fustec (E.). *Historique des zones humides du bassin de la Seine*, UMR *Sisyphé*, pp5-6. (document pdf :http://www.sisyphé.upmc.fr/piren/webfm_send/510)

Toussaint 1946 : Toussaint (M). Recherches archéologiques en Champagne, *Gallia*, IV.

Villes 1983 : Villes (A.), Le site du « Clos » à Ecury-le-Repos et le Néolithique final de Champagne, *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, n° 2, p. 3-74.

7. Annexes :

1. Étude de l'industrie lithique, Fabien Langry-François, Inrap

Les éléments lithiques recueillis lors de l'opération de diagnostic menée au « Pré à Vaches » à Val-des-Marais (Morains) sont très peu nombreux : trois pièces seulement (Tab. 1). Ils ne sont donc pas suffisants à cette étape des recherches pour proposer une hypothèse chronologique ou culturelle d'après l'industrie lithique.

La matériel est en relativement bon état : peu de concrétions, une patine importante mais pas d'arrêtes émoussées. Les matières premières sont apparemment variées : silex secondaire brun et silex tertiaire probable. Il faut rappeler que ces deux matières sont présentes à proximité de l'emprise sondée. Le silex secondaire est disponible aux environs de la vallée du Grand-Morin « entre Coizard et le Mont-Aimé », soit moins de 10 km (Allard 2003) et des fosses d'extraction ont été fouillées en 2012 à Loisy-en-Brie, soit 10 km (Martineau 2012). Les gisements de silex tertiaire sont quant à eux connus plus loin, au nord de la rivière Marne à Lhéry, soit 46 km (Bostyn 2003). L'approvisionnement reste donc assez local.

En ce qui concerne la technologie, un nucléus à éclat, exploité au maximum possible, n'est pas étranger aux séries mésolithiques et néolithiques. Il exclut en revanche toute série antérieure. Il n'a pas été relevé d'autre stigmate de débitage sur ces pièces qui pourraient orienter l'attribution chronologique.

Les informations typologiques sont faibles. Tout juste peut-on souligner que le fragment de hache polie (Fig. 1), dont les cassures sont vives sans être fraîches (mécaniques), indique une fréquentation des lieux entre le Néolithique moyen I et le Néolithique final (périodes de productions de ce type d'outils). Le racloir reste un outil ubiquiste de la Préhistoire.

La petite quantité d'éléments recueillis lors de cette opération apporte donc une documentation limitée sur les occupations en présences. Il n'est pas non plus clair que ces éléments soient homogènes et appartiennent à une unique occupation. Parmi les outils, la hache s'intègre dans une période allant du Néolithique moyen I au Néolithique final.

Fig.1 Talon de hache polie (Sd. 21 / St. 43)



Tab.1 Inventaire du mobilier en silex

Sondage	Structure	US	Nb de reste	Poids (en Kg.)	Description	Datation
5	16		1	0,011	Petit nucléus à éclats pyramidal en silex secondaire brun, quelques enlèvements d'éclats et d'éclats lamellaires très irréguliers.	
5		1001	1	0,023	Racloir sur fragment distal d'éclat cortical en silex secondaire (forte patine blanche), retouches abruptes sur la large partie distale, au bord gauche et partielle sur la partie proximale.	
21	43		1	0,041	Talon de hache polie : pointe du talon piquetée, bords arrondis, silex tertiaire ? (forte patine d'origine organique). Hache brisée sur enclume.	Néolithique moyen I à Néolithique final

Bibliographie

ALLARD P., 2003, Économie des matières premières des populations rubanées de la vallée de l'Aisne, in Les Matières premières lithiques en Préhistoire, Actes de la table-ronde internationale d'Aurillac (Cantal, juin 2002), Préhistoire du sud-ouest, supplément 5, p. 15-26.

BOSTYN F., 2003, « De la lame à la hache : contextes géologiques et socio-économiques des productions en silex tertiaire bartonien du Bassin parisien au Néolithique », In Les Matières premières lithiques en Préhistoire, Actes de la table-ronde internationale d'Aurillac (Cantal, juin 2002), Préhistoire du sud-ouest, sup. 5, p. 63-70.

MARTINEAU R. (Dir.), 2012, Les habitats néolithiques dans les Marais de Saint-Gond, prospection thématique ; Sondages à Morains-le-Petit « Le Canal », « La Fosse à Gérard », « Les Vordes » ; Fouilles de Loisy-en-Brie « 56 Grande Rue », Rapport de fouilles, sondages et prospections programmés 2012, ArTeHis, 111p.

2. La céramique néolithique, Rémi Martineau, ArTeHis, Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés, UMR 6298, 6 bd Gabriel 21000 Dijon, Remi.Martineau@u-bourgogne.fr

Méthode utilisée

Le corpus provenant du diagnostic de Val-des-Marais (Morains-le-Petit) « Le Pré à Vaches » comprend de la céramique néolithique, protohistorique et antique. Si certains tessons peuvent être facilement caractérisés à l'œil nu, ce n'est pas toujours le cas de la céramique protohistorique ou néolithique. Pour démêler ces périodes à partir de petits tessons de panse, il est nécessaire d'utiliser une série de critères techniques, en complément des caractéristiques typologiques. La détermination des dégraissants (inclusions ajoutées) est un des critères de prédilection pour caractériser les céramiques néolithiques, comme cela a été montré à maintes reprises depuis les études de C. Constantin et L. Courtois (1985). Néanmoins, la détermination des périodes chronologiques à partir de très petits tessons non typologiques reste un exercice difficile et dans de nombreux cas plusieurs attributions restent possibles.

Une dizaine de tessons a été attribuée à la protohistoire ou à l'Antiquité par simple examen à l'œil nu ou par leur typologie. Pour au moins quatre tessons, l'attribution à la période néolithique ne fait pas de doute. Un cinquième tesson correspond à un fond plat et pourrait aussi être attribuable au Néolithique ou à la Protohistoire.

Néolithique récent (3500-3000 avant notre ère)

Pour deux tessons (fait 15 du sondage 5 et US 1001 du sondage 5), la présence de silex pilé permet d'affirmer une attribution au Néolithique récent (fig. 1 et 2). Cette période est en effet caractérisée par la présence très fréquente de ce dégraissant, surtout au cours de la première phase (Salanova *et al.* 2011, Cottiaux *et al.* sous presse). L'utilisation du silex comme dégraissant au Néolithique récent est héritée du Michelsberg et du Chasséen. Mais l'épaisseur importante des tessons de « Pré à Vaches », aux surfaces simplement lissées, permettent de penser qu'ils appartiennent au Néolithique récent.

Localement, le dégraissant au silex est en effet attesté dans une grande partie des poteries des hypogées des marais de Saint-Gond, mais aussi dans le corpus céramique inédit du proche habitat de Broussy-le-Grand « L'Ourlet » (Marne). Les tessons mis au jour lors du diagnostic de 2013 sont tout à fait comparables à la céramique des fouilles anciennes effectuées par A. Brisson (Martineau *et al.* sous presse), à quelques centaines de mètres.

sondage	fait	Nb de tessons	typologie	dégraissant	surfaces	cuisson	observations	attribution chronologique
2	10	9		calcaire	lissages	V		Hallstatt ? Proto
5	15	1		silex pilé	lissages	V	<6mm (hétérométrie)	Néo récent sûr
13	30	1	fond plat	chamotte	lissages	IVa	<2mm	Néo final ?
5	US 1001	1		silex	lissages	-	<3mm	Néo récent
5	US 1001	1		?	lissages	-	<1mm	Néo/proto
3	25	1		chamotte	lissages	IV	<2mm	Néo?/proto
1	5	1		chamotte	lissages	IVb	<4mm	Néo?/proto
5	16	1		chamotte	lissages	V	<4mm	Néo sûr
1	3	1			-	-		proto
9	21	1			-	-		proto sûr
7	20	1		chamotte émoussée + carbonates dont coquilles fines	lissages	-	<3mm	Néo



0 2 cm



Val-des-Marais (Morains-le-Petit) - « Le Pré à Vaches ». Tessons néolithiques.

a et b : SD 5 fait 15. Silex pilé. Néolithique récent.

c et d : SD 5 US 1001. Silex pilé. Néolithique récent.

e : SD 5 fait 16. Chamotte. Néolithique récent/final.

f : SD 13 fait 30. Chamotte. Néolithique ou protohistoire.

Néolithique récent ou final (3000-2400 avant notre ère)

Le tesson du fait 20 du sondage 7 de « Pré à Vaches » contenant de la chamotte et des inclusions de carbonate, dont de nombreuses coquilles d'huîtres probablement fossiles, pourrait appartenir au Néolithique final. Le fait 16 du sondage 5 a livré un tesson aux surfaces lissées contenant de la chamotte (< 4 mm). Toutes les caractéristiques de ce tesson permettent de l'attribuer au Néolithique récent ou final.

Le site du « Clos » à Écury-le-Repos a livré des tessons dégraissés à la chamotte (57 % du corpus) ou à l'aide de calcaire et de craie (30 %) (Martineau 2005). Dans ce site, les inclusions de carbonates pourraient être l'équivalent des coquilles fossiles présentes dans de nombreux autres sites de cette période. Ces deux tessons de « Pré à Vaches » sont comparables à de nombreuses pâtes céramiques dégraissées à la chamotte et provenant des hypogées des marais de Saint-Gond (Renard *et al.* sous presse), mais aussi à une partie des pâtes céramiques de Condé-sur-Marne « Le Brabant » (Martineau 2011), ou bien encore dans une moindre mesure aux tessons de la sépulture 772 de Fontvannes – « Les Tomelles » (Martineau 2012). Les comparaisons avec ces contextes permettent de proposer une attribution à la fin du Néolithique récent ou au début du Néolithique final. Par comparaison avec la céramique des hypogées des marais de Saint-Gond, dont les dernières utilisations sont certainement antérieures à 2900 avant notre ère, et sans doute même avant 3000, on peut proposer que ces tessons concernent soit le Néolithique récent, soit le début du Néolithique final (avant 2900 avant notre ère).

Un autre tesson du fait 30 du sondage 13 correspond à un fond plat dégraissé à la chamotte (< 2 mm). Le lissage rapide de la surface extérieure, la couleur rouge vif, la forme et la pâte chamottée permettent d'évoquer le Néolithique final dans ce cas également. Mais pour ce tesson, d'autres périodes plus tardives peuvent difficilement être exclues, notamment le Hallstatt. Il existe en effet parfois des difficultés pour différencier certains tessons du Néolithique final du Hallstatt, surtout quand les inclusions de chamotte sont fines (< 2 mm) et bien calibrées.

Conclusion

Quatre tessons sont attribuables de façon certaine au Néolithique. Deux de ces tessons appartiennent sans aucun doute au Néolithique récent (3500-3000 avant notre ère), bien caractérisé localement par de récentes études. Deux autres tessons appartiennent au Néolithique final (3000-2400 avant notre ère), sans doute plutôt au début de cette période (vers 3000 avant notre ère). Un cinquième tesson pourrait être attribué aussi au Néolithique final, mais sous réserve. Il n'est pas exclu qu'il soit protohistorique.

Les deux tessons du Néolithique récent proviennent du fait 15 et de l'US 1001 du sondage 5. Un des tessons du Néolithique final provient également du sondage 5 (fait 16). Ces tessons attestent sans aucun doute la présence d'une occupation du Néolithique récent/final dans ce secteur de la parcelle diagnostiquée. Le sondage 7 (fait 20) a livré un tesson du Néolithique final et un autre tesson de cette période pourrait provenir du sondage 13 (fait 30).

Ainsi, au moins quatre tessons sont bien comparables à ceux des fouilles anciennes de Brisson sur le site de « Pré à Vaches », étudiés récemment (Martineau *et al.* sous presse). Ils confirment clairement la présence d'une occupation du Néolithique récent/final sur cette parcelle.

Références citées dans le texte :

CONSTANTIN C., COURTOIS L., 1985, Le matériau céramique comme caractéristique culturelle. L'exemple du dégraissant pendant le Néolithique dans le Bassin-Parisien, in : Études des céramiques en archéologie. Documents et travaux n° 9, p. 19-26, I.G.A.L, Paris.

COTTIAUX R., SALANOVA L., BRUNET P., LANGRY-FRANÇOIS F., MAINGAUD A., MARTINEAU R., MILLE B., POLLONI A., RENARD C., SOHN M., avec la collaboration de HAMON T., sous presse, Synthèse des connaissances sur le Néolithique récent dans le Bassin parisien (3600-2900 av. J.-C.) : périodisation et définition de faciès régionaux, in : Cottiaux R., Salanova L. (dir.), La fin du IV^e millénaire dans le Bassin parisien. Le Néolithique récent entre Seine, Oise et Marne (3500-2900 av. n.e.), supplément Revue Archéologique de l'Est et Revue Archéologique d'Île-de-France.

DEBORDE G., 2001, Condé-sur-Marne (Marne) « Le Brabant ». Évaluation archéologique, Association pour le Fouilles Archéologiques Nationales, Service Régional de l'Archéologie Champagne-Ardenne.

MARTINEAU R., 2005, Étude des matériaux et des techniques céramiques, Écurey-le-Repos – « Le Clos », in : COTTIAUX R. (coord.), *Du Néolithique récent à l'âge du bronze ancien dans le Centre nord de la France : définitions et interactions des groupes culturels*, rapport de PCR n° 05/24, p. 88-107.

MARTINEAU R., 2011, *Étude typologique et chrono-culturelle de la céramique*, in : V. Peltier et F. Langry-François (dir.), Condé-sur-Marne «Le Brabant». Un habitat du Néolithique final dans la vallée de la Marne. Rapport final d'opération. Fouilles archéologiques, INRAP Grand Est-Nord, p. 104-115.

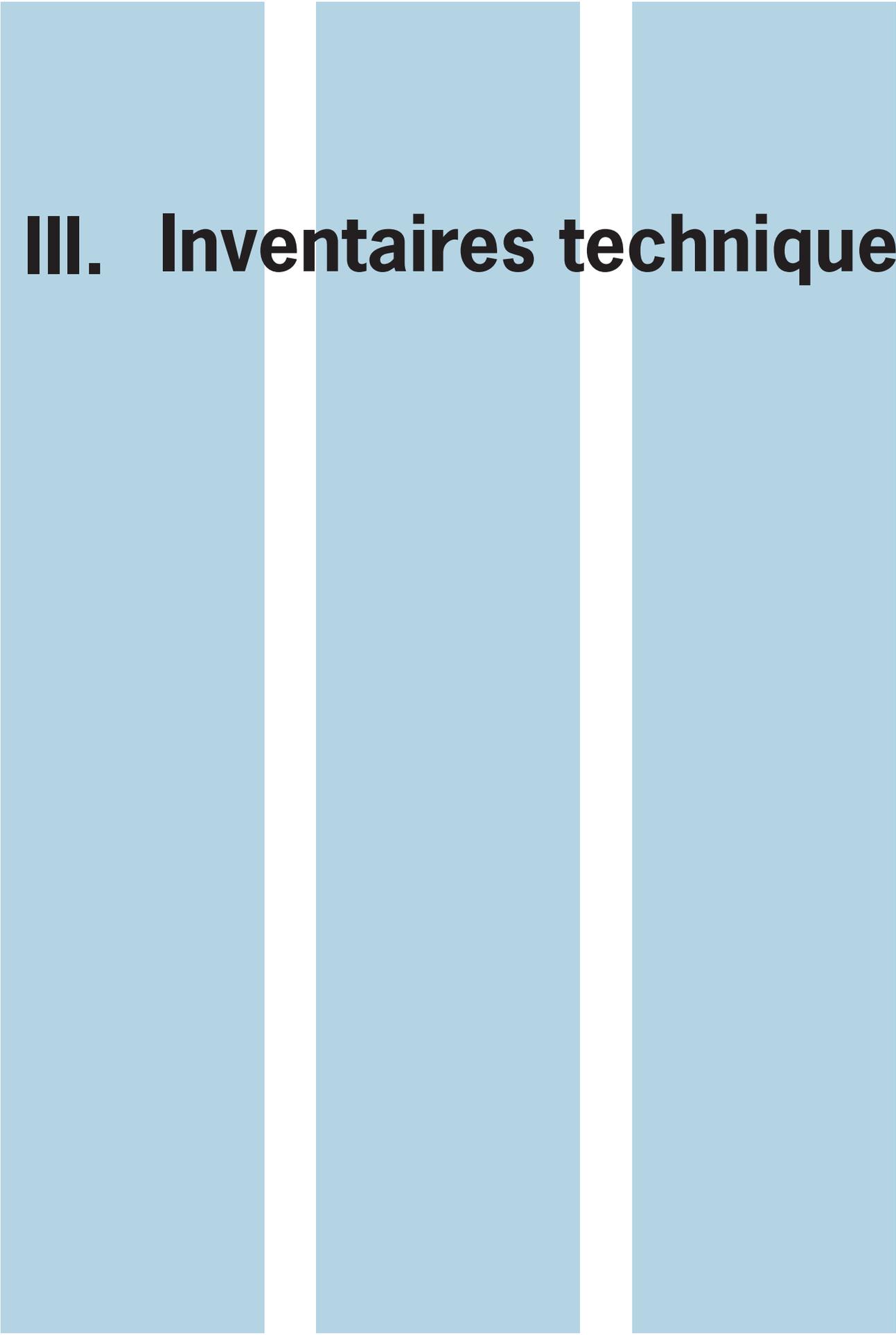
MARTINEAU R., 2012, La céramique provenant de la sépulture 772. Étude de la céramique, in : MARCHAISSEAU V. (dir.), Fontvannes, Aube, « Les Tomelles ». Des occupations funéraires et domestiques depuis le Néolithique ancien jusqu'à la fin du haut Moyen Âge aux sources de la Vanne, rapport de fouilles, INRAP Grand-Est Nord, 2 vol, p. 82-85.

MARTINEAU R., LANGRY-FRANÇOIS F., CHARPY J.-J., RENARD C., MAINGAUD A., VILLES A., POLLONI A., MAGNE P., sous presse, L'habitat de « Pré à Vaches » à Morains-le-Petit (Val-des-Marais, Marne), in : Cottiaux R., Salanova L. (dir.), La fin du IV^e millénaire dans le Bassin parisien. Le Néolithique récent entre Seine, Oise et Marne (3500-2900 av. n.e.), supplément Revue Archéologique de l'Est et Revue Archéologique d'Île-de-France.

RENARD C., POLLONI A., SOHN M., IHUEL E., LANGRY-FRANÇOIS F., MAGNE P., MAINGAUD A., MARTINEAU R., SALANOVA L., sous presse, La collection de Baye (Marne), in : Cottiaux R., Salanova L. (dir.), La fin du IV^e millénaire dans le Bassin parisien. Le Néolithique récent entre Seine, Oise et Marne (3500-2900 av. n.e.), supplément Revue Archéologique de l'Est et Revue Archéologique d'Île-de-France.

SALANOVA L., BRUNET P., COTTIAUX R., HAMON T., MARTINEAU R., POLLONI A., RENARD C., SOHN M., 2011, Du Néolithique récent à l'âge du Bronze dans le Centre Nord de la France : les étapes de l'évolution chrono-culturelle, in : BOSTYN F., MARTIAL E., PRAUD I., Le Néolithique du Nord de la France dans son contexte européen : habitat et économie aux 4^e et 3^e millénaires avant notre ère, 29^e colloque Interrégional sur le Néolithique, oct. 2009, Villeneuve d'Ascq, oct. 2009, p. 77-101.

VILLES A., 1983, Le site du « Clos » à Ecury-le-Repos et le Néolithique final de Champagne, *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, n° 2, p. 3-74.

The image features three vertical, light blue rectangular bars of equal height and width, spaced evenly across the page. They serve as a background for the text.

III. Inventaires techniques

1. Inventaire des sondages

Longueur du godet 3m										
N° Sondage	Horizon 1		Horizon 2		Horizon 3		Horizon 4		Structures	
	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Description	Epaisseur	Type	N°
1	terre végétale brune	50 cm	craie blanchâtre	16 cm	/	/	/	/	Fosse, fossé, trou de poteaux	1 à 9
2	terre végétale brune	35 cm	craie blanchâtre	20 cm	/	/	/	/	Fosse, fossé, trou de poteau	10,11,12
3	terre végétale brune	70 cm	graveluche	50 cm	craie et graveluche	50 cm	/	/	fosse	25
4	terre végétale brune	30 cm	craie blanchâtre	30 cm	/	/	/	/	/	/
5	terre végétale brune	50 cm	craie blanchâtre	15 cm	/	/	/	/	Fosse, trou de poteau	13,14,15,16 et 48
6	terre végétale brune	30 cm	craie blanchâtre	10 cm	/	/	/	/	fosse	17
7	terre végétale brune	65 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	fosse, fossé	18,19,20
8	terre végétale brune	38 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	fosse	24
9	terre végétale brune	34 cm	graveluche	12 cm	craie blanchâtre	/	/	/	Fosse, fossé, trou de poteau	21,22,23
10	terre végétale brune	25 cm	graveluche	12 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/
11	terre végétale brune	30 cm	graveluche	17 cm	craie blanchâtre	/	/	/	fosse	26
12	terre végétale brune	24 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	Fosse, fossé, trou de poteau	27,28,29
13	terre végétale brune	62 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	fosse	30
14	terre végétale brune	32 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	Fosse, fossé	31,32 et 33
15	terre végétale brune	30 cm	graveluche	30 cm	craie blanchâtre	/	/	/	fosse	34
16	terre végétale brune	32 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	fosse	35
17	terre végétale brune	50 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	fosse	36
18	terre végétale brune	32 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	/	/
19	terre végétale brune	28 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	fossé, fosse et trou de poteau	37, 38, 39, 40, 41
20	terre végétale brune	56 cm	graveluche	20 cm	craie blanchâtre	/	/	/	trou de poteau, fosse	49, 50, 51, 52
21	terre végétale brune	46 cm	limon brun foncé	70 cm	craie blanchâtre	/	/	/	fosse, fossé, niveau, trou de poteau, puit	42,43,44,45, 46
22	terre végétale brune	30 cm	graveluche	/	/	/	/	/	/	/
23	terre végétale brune	30 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	trou de poteau	47
24	terre végétale brune	50 cm	craie blanchâtre	/	/	/	/	/	/	/

2. Inventaire des structures

Sond. n°	Struct. n°	Type	Forme	Long./dia	Larg.	Prof.	Remp.	Niveau d'apparition	Mobilier	Dat.	Observations
1	1	fossé	linéaire	cm	70 cm	cm	Limon brun	88 cm	∅		
1	2	fosse	circulaire	80 cm	60 cm	12 cm	Limon brun noir homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	70 cm	Céramique	Protohistoire	
1	3	Fossé	linéaire	cm	54 cm	30 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	60 cm	Céramique	Protohistoire	
1	4	Fosse	circulaire	84 cm	80 cm	24 cm	Limon brun homogène et meuble avec inclusions crayeuses	68 cm	Céramique	Bronze Final	
1	5	Fossé	linéaire		230 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	65 cm	Faune		
1	6	Fosse	circulaire	90 cm	70 cm	32 cm	Limon gris foncé, gravelleux homogène et compact.	100 cm	céramique	Gallo-romain	
1	7	Fosse	circulaire	200 cm	75 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	56 cm	∅	Protohistoire	
1	8	trou de poteau	circulaire	36 cm			Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	54 cm	∅		
1	9	fossé	linéaire		128 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	54 cm	céramique	Protohistoire	
2	10	fosse	rectangulaire	200 cm	110 cm	63 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	65 cm	céramique	Protohistoire	
2	11	fossé	linéaire		37 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm			
2	12	trou de poteau	circulaire	50 cm			Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm	∅		
3	25	fosse	circulaire	260 cm	233 cm	10 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	65 cm	céramique	Protohistoire	
5	13	fossé	linéaire		130 cm	30 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	120 cm	∅		
5	14	trou de poteau	circulaire	44 cm	42 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	90 cm	∅		
5	15	fosse	oblongue	150 cm	50 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	82 cm	céramique	Néolithique récent	
5	16	trou de poteau	circulaire	50 cm	48 cm	35 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	60 cm	céramique, lithique	Néolithique récent/final	
5	48	trou de poteau	circulaire	50 cm	48 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	74 cm	∅		
6	17	fossé	linéaire		80 cm	24 cm	limon brun moyen et gravelleux homogène et meuble.	50 cm	∅	Moderne?	

Sond. n°	Struct. n°	Type	Forme	Long./dia	Larg.	Prof.	Remp.	Niveau d'apparition	Mobilier	Dat.	Observations
7	18	fosse	circulaire	180 cm	160 cm	66 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	86 cm	∅		
7	19	fossé	linéaire		150 cm	32 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	86 cm	∅	Gallo-romain ?	
7	20	fosse	circulaire	178 cm	140 cm	10 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	82 cm	Céramique	Néolithique	
8	24	fosse	circulaire	115 cm	106 cm	34 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	65 cm	∅		
9	21	fosse	circulaire	163 cm		52 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	24 cm	Céramique	Bronze Final, début âge du Fer.	
9	22	trou de poteau	circulaire	71 cm	38 cm		limon brun clair homogène et meuble avec inclusions crayeuses	24 cm	∅		
9	23	fossé	linéaire		40 cm		limon brun clair homogène et meuble avec inclusions crayeuses	24 cm	∅		
11	26	fosse	oblongue	260 cm	120 cm		limon brun foncé homogène et meuble avec inclusions crayeuses	26 cm	∅		
12	27	trou de poteau	circulaire	54 cm	52 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	28 cm	∅		
12	28	fossé	linéaire		134 cm		limon brun clair homogène et meuble avec inclusions crayeuses	44 cm	Tuiles	Moderne?	
12	29	fosse	circulaire	185 cm			limon brun clair homogène et meuble avec inclusions crayeuses	36 cm	∅		
13	30	fosse	circulaire	100 cm		60 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	60 cm	céramique	Néolithique final	
14	31	fossé	linéaire		90 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	94 cm	∅	Gallo-romain ?	
14	32	fosse	circulaire	156 cm	154 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	86 cm	∅		
14	33	fosse	oblongue	190 cm	98 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	70 cm	∅		
15	34	fosse	quadrangulaire	80 cm	70 cm		limon brun clair homogène et meuble avec inclusions crayeuses	42 cm	∅		
16	35	fosse	oblongue	210 cm	110 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	46 cm	∅		
17	36	fosse	oblongue	225 cm	127 cm	46 cm	limon brun gris et graveluche homogène et meuble avec inclusions crayeuses	62 cm	∅		
19	37	trou de poteau	circulaire	50 cm			Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	47 cm	∅	Néolithique	UA2
19	38	fosse	oblongue	95 cm	52 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	50 cm	∅	Néolithique?	
19	39	fossé	linéaire		100 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	52 cm	Tuiles	Moderne?	
19	40	trou de poteau	circulaire	36 cm			Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	54 cm	∅	Néolithique?	UA2

Sond. n°	Struct. n°	Type	Forme	Long./dia	Larg.	Prof.	Remp.	Niveau d'apparition	Mobilier	Datat.	Observations
19	41	trou de poteau	circulaire	38 cm			Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	42 cm	∅	Néolithique?	UA2
20	49	trou de poteau	circulaire	64 cm	58 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	70 cm	∅		
20	50	trou de poteau	circulaire	64 cm			Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	70 cm	∅		
20	51	trou de poteau	circulaire	70 cm	64 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	70 cm	∅		
20	52	fosse	oblongue	86 cm	62 cm		Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	68 cm	∅		
21	42	fossé	linéaire		46 cm		limon brun clair homogène et meuble avec inclusions crayeuses	64 cm	∅	Moderne?	
21	43	niveau de sol					limon noir très foncé homogène et meuble	64 cm	lithique, faune et céramique et outil en grès		Equivalent à l'US 1001
21	44	puit ?	circulaire	130 cm	60 cm	80 cm	Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	137 cm	Faune	Néolithique?	
21	45	trou de poteau	circulaire	40 cm			limon argileux brun gris hétérogène et compacte	110 cm	∅	Néolithique?	
21	46	fosse	oblongue	112 cm	74 cm		limon argileux brun noir homogène avec de nombreuses inclusions crayeuses.	103 cm	∅	Néolithique?	
23	47	trou de poteau	circulaire	40 cm			Limon brun foncé homogène et meuble avec nombreuses inclusions crayeuses	40 cm	∅		

3. Listing des sondages

Nombre de sondages	24	
Surface ouverte	2001	m ²
Largeur de godet	3,00	m

N° de sondage	Surface (m²)	Longueur (m)
Sd. 1	117,74	39,25
Sd. 2	96,75	29,28
Sd. 3	60,84	20,28
Sd. 4	12,59	4,20
Sd. 5	126,03	30,51
Sd. 6	127,38	35,90
Sd. 7	104,39	30,02
Sd. 8	74,98	24,99
Sd. 9	107,39	25,11
Sd. 10	33,37	11,12
Sd. 11	98,12	29,17
Sd. 12	104,15	24,52
Sd. 13	20,29	5,07
Sd. 14	83,14	27,71
Sd. 15	102,92	28,42
Sd. 16	101,99	28,11
Sd. 17	41,26	10,98
Sd. 18	85,72	28,57
Sd. 19	138,1	30,90
Sd. 20	16,4	5,47
Sd. 21	136,31	45,44
Sd. 22	69,9	23,30
Sd. 23	88,85	29,62
Sd. 24	52,5	17,50

4. Inventaire des photographies

N° inv	Support				Type Photo				Commune	Lieu-dit	N° de structure	Commentaire	Crédit photo
	Dia	Négatif	Argentique	Numérique	Vue générale	Structure	Détail	Ambiance					
IMG_1090945			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	30	Vue en coupe	T.Chichery
IMG_1090953			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	32	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1090968			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	44	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_1090969			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	44	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_1090970			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	44	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_1090973			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	31	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1090976			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	33	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1090979			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	34	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1090981			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	35	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1090997			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	36	Vue en coupe	T.Chichery
IMG_1100004			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	38	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1100006			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	39	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1100007			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	39	Vue en coupe	T.Chichery
IMG_1100009			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	40	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_1100012			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	41	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1100015			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	42	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_1100016			X	X					Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	42,43,44,45,46	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_1100018			X	X					Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	42,43,44,45,46	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_1100020			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	45	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1100021			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	46	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1100023			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	47	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1100033			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	48	Vue en plan	T.Chichery
IMG_1100035			X	X					Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	US 1002 CP 206	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_1100044			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	Coupe 206	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_1100045			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	Coupe 206	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_260006			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	2	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260007			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	2	Vue en coupe	M.Charnot
IMG_260010			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	3	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260011			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	3	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260012			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	3	Vue en coupe	M.Charnot
IMG_260015			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	4	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260019			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	5	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260021			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	4	Vue en coupe	M.Charnot
IMG_260023			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	6	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260026			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	7	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260030			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	8	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260034			X		X				Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	9	Vue en plan	M.Charnot

N° inv	Support		Type Photo				Commune	Lieu-dit	N° de structure	Commentaire	Crédit photo
	Dia	Négatif	Argentique	Numérique	Vue générale	Structure					
IMG_260038			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	10	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260040			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	10	Vue en coupe	M.Charnot
IMG_260045			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	11	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260048			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	12	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260053			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	13	Vue en coupe	M.Charnot
IMG_260056			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	13	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260064			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	15	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260068			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	16	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260069			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	16	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260071			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	14	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260072			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	17	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_260074			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	18	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260077			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	19	Vue en plan	M.Charnot
IMG_260078			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	18	Vue en coupe	M.Charnot
IMG_260079			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	18	Vue en coupe	M.Charnot
IMG_260082			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	19	Vue en coupe	M.Charnot
IMG_260086			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	20	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_260088			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	20	Vue en coupe	T.Chichery
IMG_260090			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	24	Vue en plan	T.Chichery
IMG_260092			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	24	Vue en coupe	T.Chichery
IMG_260094			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	24	Vue en coupe	T.Chichery
IMG_260095			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	21	Vue en plan	T.Chichery
IMG_260099			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	21	Vue en coupe	T.Chichery
IMG_260100			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	21	Vue en coupe	T.Chichery
IMG_260102			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	22	Vue en plan	T.Chichery
IMG_260103			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	23	Vue en plan	T.Chichery
IMG_260104			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	23	Vue en plan	T.Chichery
IMG_260107			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	25	Vue en plan	T.Chichery
IMG_260108			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	25	Vue en coupe	T.Chichery
IMG_260110			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	26	Vue en plan	T.Chichery
IMG_270112			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	27	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_270121			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	28	Vue en plan	T.Chichery
IMG_270122			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	29	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_280124			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	49	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_280126			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	50	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_280128			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	51	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_280130			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	52	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_280131			X	X			Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	Sondage 20	Vue en plan	MC.Charbonnier
IMG_280136			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	Coupe 206	Vue en coupe depuis le N	MC.Charbonnier
IMG_280138			X			X	Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	Coupe 206	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_280140			X	X			Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	Coupe 206	Vue en plan et coupe	MC.Charbonnier
IMG_280144			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	37	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_280146			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	37	Vue en coupe	MC.Charbonnier
IMG_280147			X		X		Val des Marais	"Le Pré aux vaches"	37	Vue en plan	MC.Charbonnier

5. Inventaire du mobilier

N° ST/US	Catégorie	NR/Poids	Etude	Etat
3	Céramique	1	Oui	Fragmentaire
4	Céramique	1	-	Fragmentaire
	Faune	5,5g	Oui	Fragmentaire
5	Céramique	2	Oui	Fragmentaire
	Faune	4g	Oui	Fragmentaire
6	Céramique	1	-	Fragmentaire
10	Céramique	9	Oui	Fragmentaire
15	Céramique	2	Oui	Fragmentaire
16	Céramique	1	Oui	Fragmentaire
	Lithique	0,011g	Oui	Complet
17	Céramique	1	-	Fragmentaire
20	Céramique	1	Oui	Fragmentaire
21	Céramique	1	Oui	Fragmentaire
25	Céramique	1	Oui	Fragmentaire
1001	Céramique	7	Oui	Fragmentaire
	Faune	27,5g	Oui	Fragmentaire
	Lithique	0,023g	Oui	Complet
28	Tuile (à crochet ?)	1	-	Fragmentaire
30	Céramique	2	Oui	Fragmentaire
39	Tuiles	4	-	Fragmentaire
43	Grès	1	-	Complet
	Lithique	0,041g	Oui	Complet

inventaire céramique

N° Sondage	Fait N°	Profondeur	bord	fond	panse	observations	commentaires
1	3	65 cm			X	US 1 combl. supérieur du fait n°3 (Fossé)	1 frgt de panse en pâte fine (cuisson red) lustré ou bruni = Néo-Bze possible
1	4	70			X	US 1 combl. supérieur du fait n°4 (Fosse)	1 microfrgt de panse en pâte fine (cuisson oxy-red) à dégraissant fin de chamotte et silex pilé ; bonne cuisson = Néo à début Bze final
1	5	65 cm			X	US 1 combl supérieur du fait n°5 (Fossé)	2 frgt de panse en pâte grossière (cuisson oxy-red) à dégraissant de chamotte ; bonne cuisson = protohistoire ? (pâte identique à sd3 et sd13)
1	6	68 cm			X	us 1 combl. supérieur du fait N°6 (fossé)	1 frgt de panse en pâte claire = historique ?
2	10	67 cm			X	us 1 combl.supérieur du fait n°10 (Fosse)	plusieurs types de pâtes : 1 frgt de tuile en pâte rosé à inclusions tuileau ; 3 frgt de panse en pâte grossière (cuisson oxy-red) à dégraissant de chamotte ; bonne cuisson = protohistoire (pâte identique à sd3 et sd13) ; 6 frgt de panse en pâte fine à grossière à dégraissant minéral (silex pour certains et/ou grains de calcaire à confirmer) et chamotte = Néolithique probable
3	25	68 cm			X	us 1 combl.supérieur du fait n°25 (Fosse)	1 frgt de panse en pâte grossière (cuisson oxy-red) à dégraissant de chamotte ; bonne cuisson = protohistoire
5	15	82 cm			X	us 1 combl.supérieur du fait n°15 (fosse)	2 frgt de panse en pâte grossière (cuisson oxy) à dégraissant abondant de silex concassé (taille variable de 1-10mm) ; cuisson moyenne =début Bze final (Bronze D-Hallstatt A1)
5	16	65 cm			X	us 1 combl du fait n°16 (TP)	1 frgt de panse en pâte grossière (cuisson oxy-red) à dégraissant de chamotte ; bonne cuisson.
5	1001				X	us 1001.Nappe noire organique	3 frgt de panse en pâte semi-fine (cuisson oxy-red) à dégraissant fin de chamotte et rares silex ; bonne cuisson = protohistoire ; 2 frgt de panse en pâte grossière (cuisson oxy-red) à dégraissant de silex concassé et petits grains de chamotte ; tesson désquamé = début Bze final (Bronze D-Hallstatt A1) ; 1 frgt de brique/tuile en pâte rouge
6	17	50 cm			X	us 2 combl.du fait n°17 (Fossé)	1 frgt de panse en pâte grossière (cuisson oxy) à dégraissant de chamotte ; bonne cuisson = protohistoire
7	20	82 cm			X	us 1 combl.supérieur du fait n°20 (fosse)	frgt de panse en pâte fine (cuisson oxy-red) à dégraissant fin de chamotte et silex pilé ; bonne cuisson = Néo à début Bze final
9	21	46 cm	X		X	us 1 combl.supérieur du fait n°21 (fosse)	1 jatte hémisphérique à carène douce à décors d'incisions et bords amincis ; décor de triple cannelures sur haut de panse.
12	28	44 cm			X	us 1 combl.supérieur du fait n°28 (fossé)	1 frgt de tuile (à crochet ?) Moderne
13	30	60 cm		X		us 1 combl supérieur du fait n°30 (Fosse)	1 fond en pâte grossière (cuisson oxy-red) à dégraissant de chamotte ; bonne cuisson = protohistoire (Bze final-1er Fer) ; 1 frgt de panse en pâte semi-fine (cuisson oxy / couleur jaunâtre) à dégraissant abondant de grains de quartz ; bonne cuisson = Néolithique possible ? (ou tardif genre Historique)
19	39	52 cm			X	us 1 combl.supérieur du fait n°39 (Fossé)	4 frgt de tuiles : 3 en pâte rosé à inclusions tuileau et 1 en pâte rouge brique

6. Inventaire de la documentation écrite

N° Inv.	Type de document	commentaire	auteur	échelle	support	rangement
1	carnet de sondage		Mcc.Charbonnier			
2	minutes de terrain		Mcc.Charbonnier	1:20 ^e	papier	

7. Listing des points topographiques

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
	piquet bois		1	773152,61	6858008,72	143,59
1	limite sondage		2	773154,49	6858007,44	143,64
1	limite sondage		3	773186,81	6857985,18	143,78
1	structure	9	4	773185,16	6857983,32	143,53
1	structure	9	5	773184,06	6857985,23	143,37
1	structure	9	6	773182,91	6857987,71	143,35
1	structure	9	7	773180,62	6857989,28	143,28
1	structure	9	8	773182,09	6857986,47	143,30
1	structure	9	9	773183,07	6857984,47	143,35
1	structure	9	10	773183,58	6857983,69	143,38
1	structure	8	11	773181,33	6857987,26	143,30
1	structure	8	12	773181,15	6857987,54	143,29
1	structure	7	13	773179,88	6857989,72	143,22
1	structure	7	14	773179,03	6857989,45	143,15
1	structure	7	15	773178,50	6857989,74	143,13
1	structure	7	16	773178,14	6857990,90	143,10
1	structure	6	17	773176,29	6857992,22	143,05
1	structure	6	18	773175,12	6857991,37	143,02
1	structure	6	19	773173,76	6857990,29	143,03
1	structure	6	20	773173,24	6857990,65	143,01
1	structure	6	21	773174,40	6857991,68	143,00
1	structure	6	22	773175,32	6857992,32	143,01
1	structure	6	23	773175,64	6857992,59	143,02
1	structure	5	24	773173,09	6857994,37	142,94
1	structure	5	25	773171,60	6857993,19	142,92
1	structure	5	26	773171,54	6857993,13	142,92
1	structure	5	27	773171,48	6857992,93	142,92
1	structure	5	28	773171,36	6857992,88	142,94
1	structure	5	29	773171,23	6857992,92	142,93
1	structure	5	30	773171,19	6857992,91	142,94
1	structure	5	31	773170,69	6857992,43	142,95
1	structure	5	32	773168,98	6857993,60	142,98
1	structure	5	33	773169,88	6857994,85	142,97
1	structure	5	34	773170,56	6857996,10	142,96
1	structure	4	35	773166,15	6857997,28	142,95
1	structure	4	36	773165,65	6857996,58	142,91
1	axe de coupe	202AB	37	773165,62	6857996,52	142,93
1	axe de coupe	202AB	38	773166,19	6857997,36	142,96
1	structure	3	39	773165,18	6857999,88	142,97

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
1	structure	3	40	773163,80	6857998,70	142,96
1	structure	3	41	773162,87	6857997,89	143,00
1	structure	3	42	773162,31	6857998,25	142,99
1	structure	3	43	773164,76	6858000,20	142,97
1	axe de coupe	203AB	44	773162,97	6857997,82	143,16
1	axe de coupe	203AB	45	773162,29	6857998,28	143,16
1	structure	2	46	773162,60	6858000,15	142,86
1	structure	2	47	773162,49	6858000,53	142,90
1	structure	2	48	773162,65	6858000,77	142,90
1	structure	2	49	773162,98	6858000,59	142,91
1	axe de coupe	201AB	50	773162,52	6857999,99	142,92
1	axe de coupe	201AB	51	773163,00	6858000,77	142,92
1	structure	ANOMALIE	52	773161,14	6858002,77	142,97
1	structure	ANOMALIE	53	773161,23	6858001,95	142,96
1	structure	ANOMALIE	54	773161,01	6858001,75	142,96
1	structure	ANOMALIE	55	773160,78	6858002,13	142,93
1	structure	ANOMALIE	56	773160,81	6858003,00	142,81
1	structure	ANOMALIE	57	773158,34	6858003,19	142,81
1	structure	ANOMALIE	58	773158,13	6858003,74	142,83
1	structure	ANOMALIE	59	773158,37	6858003,86	142,82
1	structure	ANOMALIE	60	773158,69	6858003,69	142,81
1	structure	1	61	773156,00	6858006,35	142,88
1	structure	1	62	773154,83	6858005,31	142,87
1	structure	1	63	773153,82	6858004,27	142,84
1	structure	1	64	773153,17	6858004,70	142,97
1	structure	1	65	773154,02	6858005,43	142,86
1	structure	1	66	773154,74	6858006,22	142,84
1	structure	1	67	773155,25	6858006,83	142,88
2	limite sondage		68	773193,37	6857980,42	143,91
2	limite sondage		69	773211,50	6857968,30	144,18
2	limite sondage		70	773211,93	6857968,96	144,16
2	limite sondage		71	773214,58	6857966,89	144,19
2	limite sondage		72	773214,29	6857966,30	144,20

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
2	limite sondage		73	773217,24	6857964,38	144,29
2	limite sondage		74	773215,67	6857961,33	144,30
2	limite sondage		75	773191,57	6857977,95	143,91
2	structure	10	76	773200,18	6857973,03	143,57
2	structure	10	77	773199,83	6857974,00	143,54
2	structure	10	78	773199,82	6857974,24	143,56
2	structure	10	79	773199,94	6857974,29	143,55
2	structure	10	80	773200,51	6857974,57	143,54
2	structure	10	81	773200,65	6857974,52	143,54
2	structure	10	82	773200,74	6857974,44	143,55
2	structure	10	83	773200,96	6857974,19	143,56
2	axe de coupe	200AB	84	773200,17	6857973,06	143,63
2	axe de coupe	200AB	85	773200,97	6857974,27	143,62
2	structure	ANOMALIE	86	773207,27	6857969,19	143,56
2	structure	ANOMALIE	87	773206,82	6857969,17	143,56
2	structure	ANOMALIE	88	773206,63	6857969,03	143,57
2	structure	ANOMALIE	89	773206,63	6857968,65	143,58
2	structure	ANOMALIE	90	773206,75	6857968,46	143,56
2	structure	11	91	773209,00	6857966,15	143,66
2	structure	11	92	773209,76	6857966,57	143,68
2	structure	11	93	773210,52	6857967,37	143,68
2	structure	11	94	773211,32	6857968,17	143,73
2	structure	11	95	773211,37	6857968,12	143,73
2	structure	11	96	773211,99	6857968,86	143,78
2	structure	11	97	773212,33	6857968,55	143,73
2	structure	11	98	773211,52	6857967,82	143,73
2	structure	11	99	773210,66	6857966,92	143,73
2	structure	11	100	773209,45	6857965,89	143,73
2	structure	12	101	773211,58	6857967,59	143,71
2	structure	12	102	773211,98	6857967,56	143,71
2	structure	12	103	773211,93	6857967,83	143,73
2	structure	12	104	773211,73	6857967,93	143,70
3	limite sondage		105	773231,83	6857953,94	144,34
3	limite sondage		106	773248,92	6857943,03	144,50
3	structure	25	107	773238,50	6857948,87	143,80
3	structure	25	108	773238,06	6857948,81	143,78
3	structure	25	109	773237,66	6857948,89	143,81
3	structure	25	110	773237,29	6857948,92	143,82
3	structure	25	111	773236,77	6857948,79	143,80
3	structure	25	112	773235,97	6857948,56	143,71
3	structure	25	113	773235,16	6857948,35	143,69
3	structure	ANOMALIE	114	773231,56	6857952,49	143,79
3	structure	ANOMALIE	115	773231,79	6857952,71	143,79

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
3	structure	ANOMALIE	116	773232,07	6857952,62	143,81
3	structure	ANOMALIE	117	773231,86	6857952,33	143,82
3	structure	ANOMALIE	118	773233,99	6857952,61	143,77
3	structure	ANOMALIE	119	773233,67	6857952,04	143,75
3	structure	ANOMALIE	120	773234,02	6857951,56	143,77
	Borne FENO couleur		121	773260,54	6857936,81	144,60
4	limite sondage		122	773246,38	6857921,06	144,57
4	limite sondage		123	773242,86	6857923,35	144,60
5	limite sondage		124	773229,28	6857936,70	144,41
5	limite sondage		125	773227,46	6857934,12	144,45
5	limite sondage		126	773221,08	6857938,70	144,26
5	limite sondage		127	773217,82	6857937,29	144,32
5	limite sondage		128	773216,56	6857940,05	144,37
5	limite sondage		129	773217,90	6857940,73	144,20
5	limite sondage		130	773215,17	6857942,81	144,45
5	limite sondage		131	773212,33	6857939,13	144,50
5	limite sondage		132	773209,68	6857940,70	144,53
5	limite sondage		133	773212,44	6857944,62	144,43
5	limite sondage		134	773202,41	6857951,41	144,41
5	limite sondage		135	773204,15	6857954,13	144,41
5	limite sondage		136	773221,90	6857942,27	144,43
5	limite sondage		137	773223,92	6857942,47	144,46
5	limite sondage		138	773224,84	6857940,06	144,40
5	structure	13	139	773221,54	6857939,77	143,38
5	structure	13	140	773220,76	6857939,27	143,38
5	structure	13	141	773220,52	6857939,24	143,37
5	structure	13	142	773220,19	6857939,31	143,36
5	structure	13	143	773219,23	6857939,99	143,38
5	structure	13	144	773219,06	6857940,31	143,39
5	structure	13	145	773219,28	6857940,51	143,38
5	structure	13	146	773221,15	6857940,96	143,38
5	structure		147	773214,68	6857944,43	143,66
5	structure		148	773214,27	6857944,41	143,73
5	structure	15	149	773214,15	6857944,08	143,71
5	structure	15	150	773213,72	6857945,13	143,78
5	structure	15	151	773213,51	6857945,28	143,77
5	structure	15	152	773213,27	6857945,10	143,80
5	structure	15	153	773213,31	6857944,77	143,77

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
5	structure	15	154	773213,71	6857943,87	143,79
5	structure		155	773212,33	6857942,21	143,78
5	structure		156	773212,12	6857941,80	143,78
5	structure		157	773212,56	6857946,29	143,81
5	structure		158	773212,08	6857946,47	143,83
5	axe de coupe	16AB	159	773212,48	6857946,64	143,85
5	axe de coupe	16AB	160	773212,19	6857946,13	143,85
6	limite sondage		161	773189,80	6857963,82	144,12
6	limite sondage		162	773188,14	6857961,21	144,14
6	limite sondage		163	773158,44	6857981,40	143,61
6	limite sondage		164	773160,28	6857984,21	143,60
6	limite sondage		165	773164,25	6857981,63	143,57
6	limite sondage		166	773165,72	6857982,22	143,59
6	limite sondage		167	773167,20	6857979,56	143,62
6	limite sondage		168	773180,10	6857970,45	143,94
6	limite sondage		169	773182,00	6857971,93	143,96
6	limite sondage		170	773184,75	6857969,37	143,99
6	limite sondage		171	773183,68	6857968,13	143,98
6	structure	17	172	773180,46	6857966,42	143,48
6	structure	17	173	773181,59	6857967,61	143,42
6	structure	17	174	773183,95	6857969,92	143,46
6	structure	17	175	773183,31	6857970,56	143,44
6	structure	17	176	773181,08	6857968,21	143,40
6	structure	17	177	773179,65	6857966,91	143,51
6	axe de coupe	204AB	178	773181,63	6857967,60	143,46
6	axe de coupe	204AB	179	773181,02	6857968,30	143,44
6	structure	ANOMALIE	180	773163,57	6857981,75	142,94
6	structure	ANOMALIE	181	773162,92	6857981,40	142,93
6	structure	ANOMALIE	182	773162,80	6857981,43	142,91
6	structure	ANOMALIE	183	773162,49	6857981,42	142,92
6	structure	ANOMALIE	184	773162,32	6857981,05	142,92
6	structure	ANOMALIE	185	773161,97	6857980,97	142,91
6	structure	ANOMALIE	186	773161,74	6857980,63	142,91
6	structure	ANOMALIE	187	773161,55	6857980,48	142,92
6	structure	ANOMALIE	188	773161,85	6857980,30	142,91
7	limite sondage		189	773133,70	6857975,66	143,60
7	limite sondage		190	773135,37	6857978,25	143,58

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
7	limite sondage		191	773142,56	6857973,84	143,59
7	limite sondage		192	773144,36	6857974,80	143,56
7	limite sondage		193	773146,30	6857971,72	143,52
7	limite sondage		194	773160,57	6857962,31	143,78
7	limite sondage		195	773159,10	6857959,28	143,76
7	structure	ANOMALIE	196	773153,00	6857965,08	142,75
7	structure	ANOMALIE	197	773152,44	6857965,54	142,76
7	structure	ANOMALIE	198	773152,51	6857965,96	142,76
7	structure	ANOMALIE	199	773152,98	6857966,18	142,76
7	structure	ANOMALIE	200	773153,49	6857965,90	142,73
7	structure	20	201	773147,50	6857967,39	142,76
7	structure	20	202	773147,33	6857968,09	142,74
7	structure	20	203	773147,48	6857968,77	142,73
7	structure	20	204	773148,03	6857969,13	142,74
7	structure	20	205	773148,52	6857968,96	142,77
7	structure	19	206	773143,31	6857969,67	142,81
7	structure	19	207	773143,44	6857969,76	142,76
7	structure	19	208	773142,76	6857970,94	142,77
7	structure	19	209	773141,94	6857970,59	142,82
7	structure	18	210	773142,79	6857970,98	142,78
7	structure	18	211	773142,01	6857970,92	142,79
7	structure	18	212	773141,79	6857971,08	142,81
7	structure	18	213	773141,47	6857971,59	142,81
7	structure	18	214	773141,39	6857972,20	142,81
7	structure	18	215	773141,79	6857972,61	142,81
8	limite sondage		216	773174,79	6857952,28	143,99
8	limite sondage		217	773195,68	6857938,55	144,42
8	structure	24	218	773188,84	6857940,63	143,79
8	structure	24	219	773188,23	6857940,79	143,84
8	structure	24	220	773187,97	6857940,77	143,83
8	structure	24	221	773187,68	6857940,77	143,83
8	structure	24	222	773187,55	6857940,40	143,82
8	structure	24	223	773187,46	6857940,38	143,82
8	structure	24	224	773187,33	6857940,33	143,86
9	limite sondage		225	773209,66	6857925,52	144,57
9	limite sondage		226	773211,39	6857928,06	144,56
9	limite sondage		227	773215,06	6857925,72	144,63
9	limite sondage		228	773216,98	6857927,43	144,60
9	limite sondage		229	773219,96	6857925,03	144,53
9	limite sondage		230	773218,55	6857923,31	144,56

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
9	limite sondage		231	773220,20	6857922,18	144,63
9	limite sondage		232	773224,49	6857926,13	144,63
9	limite sondage		233	773226,73	6857923,73	144,62
9	limite sondage		234	773223,20	6857920,33	144,65
9	limite sondage		235	773232,20	6857914,31	144,73
9	limite sondage		236	773230,65	6857911,44	144,69
9	structure	ANOMALIE	237	773228,21	6857914,02	144,31
9	structure	ANOMALIE	238	773227,91	6857914,23	144,29
9	structure	ANOMALIE	239	773227,80	6857914,00	144,31
9	structure	ANOMALIE	240	773227,92	6857913,50	144,30
9	structure	23	241	773221,78	6857920,93	144,30
9	structure	23	242	773219,66	6857918,81	144,35
9	structure	23	243	773219,20	6857919,10	144,36
9	structure	23	244	773220,10	6857919,90	144,30
9	structure	23	245	773220,51	6857920,30	144,32
9	structure	23	246	773221,13	6857920,78	144,29
9	structure	23	247	773221,54	6857921,12	144,30
9	structure	22	248	773221,14	6857920,78	144,30
9	structure	22	249	773220,95	6857920,98	144,33
9	structure	22	250	773220,61	6857920,87	144,30
9	structure	22	251	773220,49	6857920,52	144,32
9	structure	22	252	773220,56	6857920,36	144,32
9	structure	21	253	773216,81	6857923,63	144,19
9	structure	21	254	773216,30	6857923,38	144,21
9	structure	21	255	773215,82	6857923,47	144,21
9	structure	21	256	773215,34	6857923,86	144,23
9	structure	21	257	773215,27	6857924,23	144,25
9	structure	21	258	773215,50	6857924,69	144,26
10	limite sondage		259	773225,86	6857891,32	144,79
10	limite sondage		260	773216,33	6857897,05	144,67
11	limite sondage		261	773199,38	6857911,64	144,64
11	limite sondage		262	773199,83	6857912,33	144,66
11	limite sondage		263	773201,55	6857911,73	144,63
11	limite sondage		264	773204,14	6857910,19	144,65
11	limite sondage		265	773202,11	6857906,38	144,64
11	limite sondage		266	773177,15	6857921,78	144,51
11	limite sondage		267	773179,04	6857924,57	144,47
11	structure	ANOMALIE	268	773185,02	6857918,75	144,16
11	structure	ANOMALIE	269	773185,14	6857918,29	144,15

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
11	structure	ANOMALIE	270	773185,08	6857918,03	144,16
11	structure	ANOMALIE	271	773184,62	6857918,02	144,16
11	structure	26	272	773201,82	6857910,57	144,18
11	structure	26	273	773202,19	6857910,76	144,17
11	structure	26	274	773202,96	6857910,54	144,24
11	structure	26	275	773203,14	6857910,07	144,26
11	structure	26	276	773202,73	6857909,63	144,26
11	structure	26	277	773202,36	6857909,67	144,24
11	structure	26	278	773202,29	6857909,59	144,24
11	structure	26	279	773201,66	6857909,38	144,19
11	structure	26	280	773200,86	6857909,64	144,15
11	structure	26	281	773200,56	6857910,17	144,17
11	structure	26	282	773200,83	6857910,37	144,15
11	structure	26	283	773201,36	6857910,35	144,14
11	structure	26	284	773201,62	6857910,38	144,16
12	limite sondage		285	773163,81	6857944,92	143,92
12	limite sondage		286	773166,38	6857942,83	144,02
12	limite sondage		287	773165,25	6857940,96	144,10
12	limite sondage		288	773167,01	6857939,59	144,08
12	limite sondage		289	773163,43	6857933,74	144,11
12	limite sondage		290	773143,57	6857948,12	143,59
12	limite sondage		291	773145,78	6857950,42	143,59
12	limite sondage		292	773160,68	6857939,62	144,04
12	structure		293	773162,58	6857937,20	143,71
12	structure		294	773163,00	6857936,87	143,75
12	structure	29	295	773164,41	6857941,04	143,73
12	structure	29	296	773163,82	6857940,65	143,72
12	structure	29	297	773163,15	6857940,64	143,70
12	structure	29	298	773162,64	6857941,24	143,70
12	structure	29	299	773162,84	6857942,08	143,69
12	structure	29	300	773163,81	6857942,33	143,71
12	structure	29	301	773164,31	6857942,02	143,72
12	structure	29	302	773164,42	6857941,74	143,73
12	structure	29	303	773164,43	6857941,10	143,73
12	structure	ANOMALIE	304	773164,41	6857941,04	143,74
12	structure	ANOMALIE	305	773164,63	6857941,25	143,74
12	structure	ANOMALIE	306	773164,99	6857941,59	143,73
12	structure	ANOMALIE	307	773164,76	6857941,82	143,73
12	structure	ANOMALIE	308	773164,43	6857941,70	143,72
12	structure	28	309	773153,96	6857940,73	143,57
12	structure	28	310	773155,11	6857941,74	143,56
12	structure	28	311	773155,87	6857942,43	143,58

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
12	structure	28	312	773156,32	6857942,74	143,60
12	structure	28	313	773155,10	6857943,59	143,56
12	structure	28	314	773154,11	6857942,67	143,53
12	structure	28	315	773153,36	6857941,93	143,54
12	structure	28	316	773152,88	6857941,58	143,56
13	limite sondage		317	773130,50	6857962,38	143,57
13	limite sondage		318	773128,64	6857959,08	143,78
13	limite sondage		319	773124,10	6857961,34	143,55
13	limite sondage		320	773125,54	6857964,10	143,56
13	limite sondage		321	773126,49	6857963,96	143,57
13	limite sondage		322	773127,16	6857964,76	143,58
13	structure	30	323	773125,72	6857960,66	143,32
13	structure	30	324	773124,93	6857962,60	143,11
14	limite sondage		325	773116,50	6857950,34	143,55
14	limite sondage		326	773139,41	6857934,75	143,80
14	structure	33	327	773125,34	6857942,46	142,81
14	structure	33	328	773124,88	6857942,46	142,84
14	structure	33	329	773124,62	6857942,87	142,84
14	structure	33	330	773124,44	6857943,52	142,83
14	structure	33	331	773124,58	6857944,08	142,82
14	structure	33	332	773124,96	6857944,25	142,82
14	structure	33	333	773125,37	6857944,05	142,85
14	structure	33	334	773125,54	6857943,51	142,85
14	structure	33	335	773125,60	6857942,99	142,84
14	structure	32	336	773120,33	6857944,15	142,75
14	structure	32	337	773120,95	6857944,46	142,73
14	structure	32	338	773121,28	6857945,10	142,76
14	structure	32	339	773120,92	6857945,64	142,75
14	structure	32	340	773120,27	6857945,81	142,72
14	structure	32	341	773119,74	6857945,35	142,71
14	structure	32	342	773119,94	6857944,36	142,75
14	structure	ANOMALIE	343	773120,06	6857945,70	142,71
14	structure	ANOMALIE	344	773119,75	6857946,25	142,73
14	structure	ANOMALIE	345	773119,37	6857946,34	142,74
14	structure	ANOMALIE	346	773119,16	6857945,98	142,75
14	structure	ANOMALIE	347	773119,45	6857945,58	142,74
14	structure	ANOMALIE	348	773119,70	6857945,38	142,72
14	structure	31	349	773118,25	6857949,08	142,67
14	structure	31	350	773116,89	6857948,14	142,62
14	structure	31	351	773115,90	6857947,13	142,63
14	structure	31	352	773115,22	6857947,61	142,70
14	structure	31	353	773115,99	6857948,71	142,69

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
14	structure	31	354	773116,51	6857949,01	142,64
14	structure	31	355	773117,20	6857949,81	142,68
15	limite sondage		356	773151,50	6857922,26	144,16
15	limite sondage		357	773153,18	6857924,79	144,09
15	limite sondage		358	773157,02	6857922,43	144,22
15	limite sondage		359	773159,28	6857925,31	144,22
15	limite sondage		360	773161,56	6857923,22	144,33
15	limite sondage		361	773159,79	6857920,71	144,36
15	limite sondage		362	773177,00	6857908,99	144,59
15	limite sondage		363	773175,10	6857906,43	144,66
15	structure	34	364	773158,46	6857920,66	143,94
15	structure	34	365	773157,49	6857920,80	143,93
15	structure	34	366	773157,90	6857920,24	143,97
15	structure	34	367	773157,93	6857921,14	143,93
15	axe de coupe	206AB	368	773220,80	6857938,71	144,11
15	axe de coupe	206AB	369	773218,51	6857937,61	144,10
16	limite sondage		370	773187,69	6857897,89	144,67
16	limite sondage		371	773189,47	6857900,49	144,67
16	limite sondage		372	773190,45	6857899,89	144,67
16	limite sondage		373	773191,39	6857900,92	144,66
16	limite sondage		374	773194,04	6857898,79	144,69
16	limite sondage		375	773193,86	6857897,81	144,70
16	limite sondage		376	773212,93	6857885,22	144,65
16	limite sondage		377	773211,20	6857882,29	144,57
16	limite sondage		378	773200,61	6857889,59	144,66
16	limite sondage		379	773199,79	6857889,05	144,63
16	limite sondage		380	773197,03	6857890,64	144,62
16	limite sondage		381	773197,39	6857891,43	144,66
16	limite sondage		382	773196,58	6857892,05	144,56
16	limite sondage		383	773196,13	6857891,53	144,63
16	limite sondage		384	773192,94	6857893,39	144,81
16	limite sondage		385	773193,28	6857894,24	144,76
16	structure	35	386	773190,31	6857898,37	144,28
16	structure	35	387	773190,17	6857898,68	144,28
16	structure	35	388	773190,37	6857898,93	144,28
16	structure	35	389	773190,78	6857899,24	144,28

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
16	structure	35	390	773191,64	6857899,35	144,26
16	structure	35	391	773192,05	6857899,30	144,26
16	structure	35	392	773192,20	6857899,07	144,29
16	structure	35	393	773192,11	6857898,69	144,26
16	structure	35	394	773191,54	6857898,37	144,26
16	structure	35	395	773191,22	6857898,26	144,27
16	structure	ANOMALIE	396	773194,48	6857894,23	144,25
16	structure	ANOMALIE	397	773193,97	6857894,31	144,26
16	structure	ANOMALIE	398	773193,67	6857894,08	144,26
16	structure	ANOMALIE	399	773193,55	6857893,58	144,25
16	structure	ANOMALIE	400	773193,99	6857893,19	144,24
16	structure	ANOMALIE	401	773198,76	6857893,16	144,31
16	structure	ANOMALIE	402	773198,51	6857893,15	144,29
16	structure	ANOMALIE	403	773198,41	6857892,98	144,29
16	structure	ANOMALIE	404	773198,32	6857892,44	144,26
16	structure	ANOMALIE	405	773198,18	6857890,92	144,28
16	structure	ANOMALIE	406	773198,23	6857890,82	144,27
16	structure	ANOMALIE	407	773198,57	6857890,89	144,28
16	structure	ANOMALIE	408	773207,09	6857887,71	144,25
16	structure	ANOMALIE	409	773206,91	6857888,12	144,24
16	structure	ANOMALIE	410	773207,16	6857888,41	144,24
16	structure	ANOMALIE	411	773207,57	6857888,38	144,23
17	limite sondage		412	773207,10	6857863,05	144,71
17	limite sondage		413	773208,88	6857865,55	144,68
17	limite sondage		414	773206,65	6857867,21	144,75
17	limite sondage		415	773207,20	6857868,73	144,64
17	limite sondage		416	773203,18	6857870,61	144,68
17	limite sondage		417	773202,76	6857869,81	144,70
17	limite sondage		418	773199,98	6857871,60	144,67
17	limite sondage		419	773197,87	6857868,99	144,68
17	structure	36	420	773204,95	6857867,09	144,05
17	structure	36	421	773205,46	6857866,91	144,04
17	structure	36	422	773206,02	6857866,90	144,06
17	structure	36	423	773206,38	6857867,10	144,07
17	structure	36	424	773206,46	6857867,44	144,10
17	structure	36	425	773206,47	6857868,14	144,04
17	structure	36	426	773205,80	6857869,21	144,05

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
18	limite sondage		427	773183,01	6857879,67	144,65
18	limite sondage		428	773159,21	6857895,48	144,63
19	limite sondage		429	773149,20	6857905,97	144,33
19	limite sondage		430	773147,44	6857903,42	144,30
19	limite sondage		431	773133,21	6857912,61	143,86
19	limite sondage		432	773130,53	6857909,64	143,76
19	limite sondage		433	773124,21	6857911,62	143,66
19	limite sondage		434	773124,81	6857913,04	143,52
19	limite sondage		435	773122,94	6857914,59	143,62
19	limite sondage		436	773124,98	6857917,72	143,62
19	limite sondage		437	773121,45	6857920,08	143,49
19	limite sondage		438	773123,19	6857922,67	143,51
19	structure		439	773125,31	6857917,53	143,23
19	structure		440	773125,37	6857917,15	143,22
19	structure		441	773126,11	6857917,68	143,24
19	structure		442	773126,57	6857917,61	143,24
19	structure	39	443	773129,52	6857918,64	143,29
19	structure	39	444	773128,24	6857917,33	143,27
19	structure	39	445	773125,91	6857914,80	143,18
19	structure	39	446	773126,94	6857914,26	143,21
19	structure	39	447	773128,34	6857916,00	143,27
19	structure	39	448	773130,10	6857917,68	143,29
19	structure	39	449	773130,42	6857918,07	143,30
19	structure	38	450	773130,12	6857917,67	143,29
19	structure	38	451	773130,61	6857917,36	143,31
19	structure	38	452	773131,00	6857917,37	143,32
19	structure	38	453	773131,19	6857917,57	143,35
19	structure		454	773132,64	6857913,73	143,40
19	structure		455	773133,07	6857913,45	143,43
20	limite sondage		456	773109,34	6857927,66	143,61
20	limite sondage		457	773104,52	6857930,23	143,49
20	structure	49	458	773108,04	6857931,81	142,82
20	structure	49	459	773107,85	6857931,40	142,80
20	structure	49	460	773107,58	6857931,34	142,80
20	structure	49	461	773107,43	6857931,56	142,79
20	structure	49	462	773107,63	6857931,95	142,82
20	structure	50	463	773106,56	6857931,29	142,81
20	structure	50	464	773106,47	6857931,74	142,79
20	structure	50	465	773106,88	6857931,85	142,81
20	structure	50	466	773107,01	6857931,54	142,79
20	structure	51	467	773105,68	6857931,20	142,82
20	structure	51	468	773106,01	6857931,27	142,79

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
20	structure	51	469	773106,27	6857931,41	142,78
20	structure	51	470	773106,01	6857931,76	142,81
20	structure	51	471	773105,79	6857931,80	142,85
20	structure	51	472	773105,65	6857931,57	142,86
20	structure	51	473	773105,60	6857931,31	142,83
20	structure	52	474	773105,14	6857929,90	142,81
20	structure	52	475	773106,03	6857930,06	142,79
20	structure	52	476	773106,18	6857930,03	142,80
20	structure	52	477	773106,31	6857929,84	142,81
20	structure	52	478	773106,01	6857929,49	142,82
	Borne FENO couleur		479	773097,41	6857908,35	143,64
21	limite sondage		480	773100,68	6857915,10	143,56
21	limite sondage		481	773116,60	6857906,55	143,57
21	limite sondage		482	773134,30	6857895,72	144,02
21	limite sondage		483	773133,48	6857892,39	144,04
21	limite sondage		484	773099,38	6857912,23	143,59
21	structure	43	485	773114,85	6857903,83	142,84
21	structure	43	486	773113,30	6857904,76	142,82
21	structure	43	487	773113,71	6857905,32	142,79
21	structure	43	488	773113,87	6857905,98	142,81
21	structure	43	489	773114,02	6857906,83	142,81
21	structure	43	490	773113,78	6857907,98	142,81
21	structure	43	491	773117,08	6857905,95	142,90
21	structure	42	492	773117,11	6857905,92	142,90
21	structure	42	493	773117,53	6857905,71	142,97
21	structure	42	494	773116,40	6857904,54	142,87
21	structure	42	495	773115,33	6857903,58	142,87
21	structure	42	496	773114,92	6857903,80	142,84
21	structure	42	497	773116,10	6857904,92	142,86
21	structure	44	498	773121,47	6857901,72	142,37
21	structure	44	499	773121,00	6857902,13	142,34
21	structure	44	500	773121,04	6857902,36	142,35
21	structure	44	501	773121,37	6857902,69	142,33
21	structure	44	502	773121,67	6857902,79	142,31
21	structure	44	503	773122,07	6857902,78	142,33
21	structure	45	504	773129,15	6857898,07	142,77
21	structure	45	505	773129,51	6857898,21	142,79
21	structure	46	506	773129,97	6857896,49	142,84
21	structure	46	507	773130,26	6857896,15	142,92
21	structure	46	508	773130,27	6857895,76	142,97

N° sondage	Nature point	N° structure	N° point	X	Y	Z
21	structure	46	509	773130,22	6857895,61	142,97
21	structure	46	510	773129,87	6857895,67	142,88
21	structure	46	511	773129,52	6857895,97	142,82
21	structure	46	512	773129,48	6857896,39	142,78
21	structure	46	513	773129,65	6857896,53	142,81
22	limite sondage		514	773140,13	6857891,85	144,15
22	limite sondage		515	773160,19	6857879,99	144,65
23	limite sondage		516	773172,76	6857871,84	144,65
23	limite sondage		517	773198,13	6857856,55	144,69
23	structure		518	773195,37	6857857,40	144,21
23	structure		519	773195,17	6857857,18	144,20
	Borne FENO couleur		520	773197,24	6857841,21	144,79
24	limite sondage		521	773193,99	6857846,84	144,75
24	limite sondage		522	773178,87	6857855,65	144,67
	spit		523	773212,51	6857859,46	144,81
	Borne FENO couleur		524	773099,75	6857932,08	143,68
	spit		525	773089,90	6857941,49	144,28
7	axe de coupe	209AB	526	773147,55	6857967,28	142,68
7	axe de coupe	209AB	527	773148,70	6857969,02	142,65
7	axe de coupe	208AB	528	773143,72	6857969,72	142,61
7	axe de coupe	208AB	529	773141,84	6857972,66	142,52
9	axe de coupe	211AB	530	773216,87	6857923,68	144,08
9	axe de coupe	211AB	531	773215,55	6857924,74	144,10
9	axe de coupe	212AB	532	773221,86	6857920,87	144,27
9	axe de coupe	212AB	533	773221,56	6857921,22	144,26
17	axe de coupe	36AB	534	773205,74	6857869,29	143,99
17	axe de coupe	36AB	535	773204,87	6857867,12	143,94
23	axe de coupe	214AB	536	773195,38	6857857,39	144,19
23	axe de coupe	214AB	537	773195,16	6857857,13	144,19
19	axe de coupe	213AB	538	773132,74	6857913,39	143,41
19	axe de coupe	213AB	539	773133,01	6857913,83	143,43

Val-des-Marais, Marne, « Le Pré à Vaches »

Chronologie

Néolithique récent
Chalcolithique
Bronze Final
Hallstatt
Haut-Empire
Temps modernes

L'opération de diagnostic archéologique réalisé sur la parcelle ZA 32 de la commune de Val des Marais (51) fait suite à une demande de permis de construire déposée par la société SAS Soufflet. Le diagnostic réalisé par l'Inrap et prescrit par le Service Régional de l'Archéologie a pour but de détecter le potentiel archéologique de la surface totale du projet soit 15000 m², en raison de sa localisation dans une zone révélant un riche patrimoine archéologique. Vingt-quatre tranchées et dix extensions ont été réalisées ce qui représente un taux d'ouverture de 8 %.

Sujets et thèmes

Bâtiment
Habitat
Habitat rural
Fosse
Fossé
Trou de poteau
Paléolsol

Cinquante-deux vestiges ont été mis au jour. Quinze faits ont livré du mobilier céramique soit environ 28 % des structures découvertes. Toutefois certains vestiges sans mobilier, ont pu être rattachés à une occupation reconnue, compte tenu de leur situation et de la nature de leur comblement. Ainsi, trente-six faits ont une attribution chronologique et seize n'en ont pas.

Apparaissant à une profondeur moyenne de 0,60 m sous le niveau du sol actuel, les vestiges sont plutôt bien conservés (puissance de conservation moyenne : 0,30 m) seul le trou de poteau 47 (sondage 23) est conservé sur moins de 0,10 m. La quantité de mobilier, sans être abondante est convenable et permettra une attribution chronologique fine. Il faut souligner que ce diagnostic n'a permis « la découverte que de rares fragments osseux de faune, très altérés par la corrosion » .

Mobilier

Céramique
Lithique
Outil
Faune
TCA

Deux grandes périodes d'occupations ont été mises en évidence lors de ce diagnostic, elles sont relatives au Néolithique récent/final et à l'Âge du Bronze/Hallstatt.

L'occupation Néolithique est représentée par deux structures et quatorze faits. Ils se rapportent plus précisément au Néolithique récent. Outre les vestiges isolés, deux secteurs de l'emprise ont révélé la présence de vestiges Néolithiques. Ces derniers semblent plutôt bien conservés et scellés par les unités stratigraphiques 1001 et 1002. Ils révèlent une occupation domestique du secteur dont certains (sondages 19 et 21) sont encore mal caractérisés chronologiquement et d'autres (sondage 5) datés du Néolithique récent. Ces vestiges ainsi que le mobilier, lithique et céramique associé, retrouvés dans les niveaux 1001 et 1002 sont caractéristiques des types d'occupation de cette période. Il conviendrait de pouvoir mieux les caractériser en chronologie relative afin d'évaluer la stricte contemporanéité des structures ou leur succession et ainsi de percevoir leur évolution.

Les vestiges de l'Âge du Bronze/Hallstatt mis au jour occupent une superficie d'environ 180 m². Les données récoltées lors de ce diagnostic, nous donne un premier aperçu de la diversité de l'occupation de ce secteur des marais de Saint-Gond. Au regard du contexte archéologique, des indices d'habitat datés de l'Age du bronze voir du début du premier Âge du Fer ont été repérés sur la commune de Val des Marais lors de fouilles anciennes, de prospections aériennes ou encore de découvertes fortuites. Des tombes à inhumations et à incinérations ont également été mises au jour à proximité probablement datées du Premier voir du Second Age du Fer. La chronologie reconnue ici par le mobilier céramique semble identique aux indices d'une occupation protohistorique déjà mise au jour sur la commune de Val des Marais. Si cette évolution est avérée, ce qui semble déjà se dessiner à travers le mobilier céramique, ce serait donc l'occasion d'appréhender l'environnement domestique immédiat des marais de Saint-Gond ; de définir la fonction du site (habitat ?) et son rôle par rapport aux occupations déjà connues dans ce secteur jusqu'à sa pérennisation au Premier âge du Fer. Si l'interprétation de ce type d'occupation est délicate en fouille sans un décapage extensif, elle est encore plus difficile en diagnostic. Cependant, il semble bien que tous les éléments caractéristiques soient présents : vestiges qui semblent relatifs à une période d'occupation dense ; habitation à architecture légère (deux unités architecturales bâties sur poteaux) et mobilier lithique, céramique et faunique liés à la consommation. Seule une vision globale pourrait confirmer ou infirmer cette interprétation.

Une étude approfondie serait d'un intérêt majeur pour la connaissance de l'habitat de ce secteur géographique des marais de Saint-Gond, elle permettrait ainsi de comprendre l'évolution de l'occupation au Néolithique récent et sa pérennisation au premier Âge du Fer.

Inrap

Grand Est-Nord

12 rue de Méric, CS 80005 57063 Metz Cedex 02
Tél. 03 87 16 41 50 grand-est-nord@inrap.fr